



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 29 juillet 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CE Ville-Marie, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social -
1155887003

Appuyer le projet de l'Association sportive et communautaire du Centre-sud pour son projet d'agrandissement afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III

12.002 Accord de principe / Mandat spécial

CE Ville-Marie, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social -
1155887004

Appuyer le projet de l'Association Les Chemins du Soleil pour son projet de mise aux normes, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du MEESR dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 3

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150748004

Accorder un contrat à Systèmes Urbains Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 15 intersections dans le secteur du boulevard de l'Acadie et de l'A-15 du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU - Dépense totale de 404 800,91 \$, taxes incluses (contrat: 368 000,83 \$, contingences incluses; incidences: 36 800,08 \$) - Appel d'offres 15-14013 (2 soumissionnaires)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des technologies de l'information - 1155035008

Autoriser une dépense additionnelle de 29 450,85 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Eastern Independent Telecommunications LTD (CE14 1323), majorant ainsi le montant du contrat de 193 428,54 \$ à 222 879,39 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1156135007

Conclure avec Les Industries Pamilio Inc. une entente-cadre pour une période de 36 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de chandails tricot pour les employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14242 (7 soumissionnaires) (Montant estimé: 188 216,95 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1154472009

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture de 5 véhicules Ford 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 163 271,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14540 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Service à la communauté - Gendarmerie - Enquêtes - 1152709002

Accorder un contrat à Montréal Élite Sécurité pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de 3 mois, pour la poursuite des opérations permettant, en parallèle, le lancement de l'appel d'offres public 15-14602 pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans ces 4 arrondissements - Somme maximale de 99 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14579 (1 soumissionnaire)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1151541001

Accorder un contrat à Location Discount (23137292 QC inc.), pour la location à court terme et sur demande de camionnettes, pour un an - Appel d'offres public 15-14214 (4 soumissionnaires) (montant estimé : 285 988,81 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.008 Contrat de construction

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction du développement du territoire et études techniques - 1154820004

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro pour des travaux de correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 137 855,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING15-07 (4 soumissionnaires)

20.009 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1150652005

Accorder un contrat à Rénovacoer Rénovation inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Pavillon des baigneurs du parc Bourbonnière situé au 2800 rue Cazeneuve dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 351 975,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5736 (6 soumissionnaires)

20.010 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334016

Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux à la galerie Langelier de reconstruction de l'accès et remplacement du système de produits pétroliers - Somme maximale de 162 896,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5057-EC-136-13 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 Contrat de construction

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154956005

Accorder un contrat à Opsis, Gestion d'infrastructures inc. pour le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures - Dépense totale de 337 977,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6745 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.012 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1150749001

Autoriser une dépense additionnelle de 29 014,09 \$, taxes incluses, pour la surveillance en architecture de 2 lots de travaux de mise à niveau de l'usine d'eau potable de Pierrefonds - dans le cadre du contrat à Réal Paul architecte (CE10 1839), majorant ainsi le montant total de 285 364,27 \$ à 314 378,36 \$, taxes incluses - Approuver un projet d'avenant à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.014 Contrat de services professionnels

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1154332005

Accorder un contrat de services professionnels à Zins Beauchesne et associés pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de bain portuaire dans le Vieux-Port de Montréal - Dépense de 74 222,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14556 (5 soumissionnaires) - Autoriser un virement budgétaire de 67 774,68 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports - Approuver un projet de convention à cette fin

20.015 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1156744001

Accorder un contrat de services professionnels à Léger Marketing inc. pour la réalisation d'un sondage sur le profil et les attentes des visiteurs d'Espace pour la vie pour une somme maximale de 82 782 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14481 (9 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.016 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie - 1155991002

Accorder un contrat de services professionnels à Girard Coté Bérubé Dion architectes Inc. pour réaliser les plans et devis et surveiller les travaux de réfection de la chaufferie principale du Jardin botanique - Somme maximale de 276 921,40 \$, taxes incluses (contrat 230 767,83 \$, contingences 23 076,78 \$, incidences 23 076,78 \$) - Appel d'offres public 15 14543 - (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.017 Entente

CE Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1153253001

Approuver le projet de convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal prévoyant une subvention financière de 1,5 millions de dollars à la Ville de Montréal pour la réalisation du plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement du Sud-Ouest

20.018 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155323006

Approuver une convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, pour une période d'une d'année, débutant le 29 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, d'une superficie d'environ de 118,6 m², au 3e étage de l'édifice Gaston-Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail - Valeur locative estimée pour l'espace d'entreposage représente une somme approximative de 16 000 \$

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 23 juin 2015, 8 h 30, à l'article 20.016

20.019 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151278002

Accorder un soutien financier total de 221 000 \$ à 24 organismes pour 30 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1154639004

Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2015 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique - Approuver un projet de convention à cette fin

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1150015002

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son projet de médiation culturelle "Découvertes théâtrales", dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver un projet de convention à cette fin

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1153931003

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM) pour l'organisation d'un défilé collectif - Montréal créatif dans le cadre de la 15e édition du Festival mode et design, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

20.023 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale, Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1151654001

Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine, qui se tiendra du 10 au 14 août 2015 à Montréal - Approuver le projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1150706007

Approuver 14 projets déposés par 8 arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 »

30.002 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale, Bureau des relations internationales - 1156920001

Autoriser la Ville de Montréal à adhérer au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2015 et à agir en tant que vice-président de l'organisation - Dépense de 15 000 \$

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843014

Ratifier la dépense de 1 314,55 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 22 au 23 juin 2015, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de la tournée des régions du Québec

30.004 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE Service des finances, Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1153843001

Fixer au 10 septembre 2015 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur PTI 2016-2018

30.005 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture, Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1151005003

Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 13 septembre 2015 de 11 h à 17 h 30 - Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1150879002

Autoriser la réception d'une contribution financière de 22 995 \$, taxes incluses provenant de Wawanesa et de Hydro-Québec pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1154815005

Autoriser 2 virements budgétaires totalisant 1 278 000 \$ en provenance du PTI 2015 du Service de la diversité sociale et des sports, soit un montant de 900 000 \$ vers l'arrondissement de Lachine et 378 000 \$ vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour leurs projets de réfection de terrains de balles réalisés dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153496004

Adopter un projet de règlement autorisant la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Bruchési et la rue De Lille, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Ahuntsic-Cartierville, Direction du développement du territoire - 1154039004

Adopter, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1 739 664 et 1 745 162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement

40.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154501005

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2015 au 30 juin 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	38
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	5
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	8



Dossier # : 1155887003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Appuyer, en adoptant une résolution, le projet de l'Association sportive et communautaire du Centre-sud pour son projet d'agrandissement afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

D'appuyer, en adoptant une résolution, le projet de l'Association sportive et communautaire du Centre-sud pour son projet d'agrandissement afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-07-08 10:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155887003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Appuyer, en adoptant une résolution, le projet de l'Association sportive et communautaire du Centre-sud pour son projet d'agrandissement afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR) a lancé, en juin 2015, le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 3 dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Ce programme vise à permettre, par une aide financière du gouvernement du Québec, la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives.

Afin de bénéficier de cette aide financière, les projets doivent être présentés au MEESR au plus tard le 14 août 2015 et les travaux doivent être exécutés au plus tard deux ans après la date d'autorisation finale.

Dans le cas d'un OBNL, une entente de services destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité doit être signée avec l'organisme municipal de son territoire et de plus, une résolution d'appui du conseil de la municipalité où se réalise le projet (dans le cas des municipalités fusionnées dans lesquelles on trouve des arrondissements, la résolution de la Ville doit être adoptée par le comité exécutif). Pour ce faire il est essentiel que le conseil d'arrondissement appuie la demande de l'ASCCS auprès des instances corporatives par une résolution en ce sens. Cette demande vise l'agrandissement du centre situé au 2093 rue de la Visitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'ASCCS déposera, à l'été 2015, une demande de subvention au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du MEESR, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 3. Cette subvention servirait à l'agrandissement du centre situé au 2093 rue de la Visitation.

Le Ministère demande un appui de la municipalité pour les projets déposés par un OBNL. Cet appui doit être accompagné d'une entente destinée à favoriser l'accessibilité des

installations pour la collectivité. L'appui de l'arrondissement est nécessaire pour conduire le dossier jusqu'au comité exécutif.

L'appui du comité exécutif de la Ville de Montréal est requis dans le cadre de la demande de l'ASCCS.

JUSTIFICATION

Tel qu'exigé par le programme du MEESR, et afin que le projet puisse bénéficier d'une aide financière gouvernementale, l'appui de la municipalité au projet est obligatoire. Depuis 1974, L'ASCCS offre une multitude d'activités et de service en sport et loisirs aux résidents de Ville-Marie et ses installations ne répondent plus à la demande toujours croissante des résidents du secteur. En effet, c'est plus de 400 000 visiteurs qui ont profité des installations de l'ASCCS en 2014 et l'organisme prévoit que ce nombre atteindra les 450 000 dans cinq ans. L'agrandissement des installations de l'ASCCS permettra l'ajout d'une salle dédié à la psychomotricité, de deux salles d'activités, de deux vestiaires, d'une salle d'équipement, de l'agrandissement du Hall et de bureaux administratifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à environ 4 000 000 \$. La Ville de Montréal n'est pas sollicitée pour contribuer financièrement au projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui du conseil d'arrondissement rencontre les règles et normes du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 3. L'apport du MEESR, soit 50 % des travaux admissibles, constituerait une injection significative de fonds dans la réalisation du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi des dossiers soumis au MEESR.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David SAUVÉ
Agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-25

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m



Dossier # : 1155887004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Appuyer, en adoptant une résolution, le projet de l'Association Les Chemins du Soleil pour son projet de mise aux normes, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du MEESR dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 3

D'appuyer, en adoptant une résolution, le projet de l'Association Les Chemins du Soleil pour son projet de mise aux normes, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du MEESR dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 3

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-06-29 12:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155887004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Appuyer, en adoptant une résolution, le projet de l'Association Les Chemins du Soleil pour son projet de mise aux normes, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du MEESR dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 3

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de l'Éducation, de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR) a lancé, en juin 2015, le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 3 dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Ce programme vise à permettre, par une aide financière du gouvernement du Québec, la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives.

Afin de bénéficier de cette aide financière, les projets doivent être présentés au MEESR au plus tard le 14 août 2015 et les travaux doivent être exécutés au plus tard deux ans après la date d'autorisation finale.

Dans le cas d'un OBNL, une entente de services destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité doit être signée avec l'organisme municipal de son territoire et de plus, une résolution d'appui du conseil de la municipalité où se réalise le projet (dans le cas des municipalités fusionnées dans lesquelles on trouve des arrondissements, la résolution de la Ville doit être adoptée par le comité exécutif). Pour ce faire il est essentiel que le conseil d'arrondissement appuie la demande de l'association Les Chemins du Soleil (ACS) auprès des instances corporatives par une résolution en ce sens. Cette demande vise la mise aux normes des locaux appartenant à l'organisme, situés dans le centre Communautaire Sainte-Brigide.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'ACS déposera, à l'été 2015, une demande de subvention au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du MEESR, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 3. Cette subvention servirait à la mise aux normes des locaux appartenant à l'organisme, situés dans le centre Communautaire Sainte-Brigide.

Le Ministère demande un appui de la municipalité pour les projets déposés par un OBNL.

Cet appui doit être accompagné d'une entente destinée à favoriser l'accessibilité des installations pour la collectivité. L'appui de l'arrondissement est nécessaire pour conduire le dossier jusqu'au comité exécutif.

L'appui du comité exécutif de la Ville de Montréal est requis dans le cadre de la demande de l'ACS.

JUSTIFICATION

Tel qu'exigé par le programme du MEESR, et afin que le projet puisse bénéficier d'une aide financière gouvernementale, l'appui de la municipalité au projet est obligatoire.

L'arrondissement de Ville-Marie, reconnaît que l'organisme est un lieu significatif dans l'arrondissement Ville-Marie qui, par son offre d'activités, dynamise le milieu de vie et améliore la qualité de vie des jeunes résidents du secteur. L'arrondissement soutient l'organisme financièrement par son programme de camp de jour et Génération jeunesse. La participation des enfants et adolescents aux activités de sports et de loisirs qu'offre l'organisme constitue, pour eux, un levier de développement individuel et social. Étant reconnu comme un acteur significatif pour les jeunes du secteur, l'organisme rejoint quotidiennement environ 30 jeunes âgés de 6 à 17 ans. Leurs spécialités : le hockey cosom et le roller hockey peuvent réunir plus de 35 jeunes au gymnase de l'ACS. Toutefois au moins 25 jeunes s'y retrouvent cinq soirs par semaine pour les activités sportives, l'aide aux devoirs, le projet aventure, les ateliers de courts métrages, les sorties exceptionnelles et des activités d'autofinancement. Sans compter les jeunes touchés par les Magasins Partage de la rentrée scolaire, l'ACS rejoint annuellement près de 100 jeunes du quartier Centre-Sud. Plusieurs de ces ados sont suivis par les services sociaux et sont connus comme de potentiels décrocheurs scolaires. Ils reçoivent à l'ACS une attention et une écoute effectuées par des adultes intervenants significatifs connaissant bien les ressources du milieu afin de référer le jeune, en cas de besoin.

Annuellement c'est un total de 1 500 personnes du quartier qui bénéficient des services offerts par l'organisme, plusieurs par le biais des Magasins partage de la rentrée scolaire et de Noël.

Depuis 1985, l'Association les Chemins du Soleil s'occupe du loisir des jeunes de la paroisse Sainte-Brigide-de-Kildare dans le Centre-Sud. L'organisme utilise particulièrement le sous-sol de l'église du même nom pour accueillir les jeunes du secteur et leur permettre de pratiquer différentes activités sportives. Or, en 2014, le Centre communautaire Sainte-Brigide, propriétaire de l'église, a procédé à des réaménagements majeurs des espaces. L'ACS est maintenant propriétaire de ses locaux au sous-sol de l'église. Durant le réaménagement l'organisme a procédé à l'enlèvement des poutres du sous-sol de l'ancienne église ce qui a permis d'améliorer les espaces de jeux, pour les rendre plus sécuritaires. L'organisme a disposé de contributions privées et du gouvernement fédéral pour effectuer l'essentiel des travaux, et également d'un soutien financier de l'arrondissement pour terminer l'aménagement d'une surface de jeux de hockey (avec bandes) et ainsi redonner aux jeunes du quartier l'accès à leur gymnase particulièrement populaire.

Toutefois, une mise aux normes est nécessaire pour rendre l'espace de jeux plus accessible et permette sont utilisation dans de meilleures conditions. Cette mise aux normes comprend des travaux de plomberie (aménagement de toilettes) et de ventilation ainsi que l'aménagement d'une deuxième issue, qui sont nécessaires pour rendre l'espace accessible, fonctionnel et convivial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet sera évalué au courant du mois de juillet 2015. La Ville de Montréal n'est pas sollicitée pour contribuer financièrement au projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui du conseil d'arrondissement rencontre les règles et normes du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 3. L'apport du MEESR, soit 50 % des travaux admissibles, constituerait une injection significative de fonds dans la réalisation du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi des dossiers soumis au MEESR.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David SAUVÉ
Agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2015-06-26

CE : 12.003

2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.008

2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.009
2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.010
2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.011
2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.012
2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150748004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Systèmes Urbains Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 15 intersections dans le secteur du boulevard de l'Acadie et de l'A-15 du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. Dépense totale de 404 800,91\$ taxes incluses (contrat: 368 000,83\$, contingences incluses; incidences: 36 800,08\$). Appel d'offres 15-14013 - 2 soumissionnaires..

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'accorder un contrat à Systèmes Urbains Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 15 intersections dans le secteur du boulevard de l'Acadie et de l'A-15 du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 368 000,83 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 15-14013 ;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 404 800,91 \$, taxes incluses, comprenant les incidences (10%) au montant de 36 800,08\$, taxes incluses,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 09:43

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150748004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Systèmes Urbains Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 15 intersections dans le secteur du boulevard de l'Acadie et de l'A-15 du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. Dépense totale de 404 800,91\$ taxes incluses (contrat: 368 000,83\$, contingences incluses; incidences: 36 800,08\$). Appel d'offres 15-14013 - 2 soumissionnaires..

CONTENU

CONTEXTE

La Ville intelligente

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectif de devenir "la ville la plus intelligente au monde". Pour y arriver, elle doit s'orienter sur les nouvelles technologies. La notion de ville intelligente implique de façon incontournable la manière dont le transport est géré. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

La supervision à distance des équipements à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet de rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée des feux permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) et aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation). De plus, elle permettra une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais, tout en conservant le réseau routier actuel et sans investir dans de coûteux projets d'infrastructures routières.

Les possibilités d'utilisation de la technologie augmenteront au même rythme que leur évolution. Afin de ne pas accuser de retard dans l'atteinte de son ambitieux objectif, la Ville de Montréal effectue des choix technologiques éclairés pour sa gestion de la mobilité urbaine. Son réseau de télécommunication urbain est la pierre angulaire d'une vaste réflexion faite au niveau du transport.

Le réseau de télécommunication urbain

Le projet de réseau de télécommunication urbain fait partie des projets du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents. Le Plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en systèmes de transport intelligents.

Le projet de réseau de télécommunication urbain est un projet de réseau téléométrique permettant que les systèmes interrogent les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc). Il a d'ailleurs été conçu en ce sens. Les équipements téléométriques sont intrinsèquement liés aux feux de circulation. Ces équipements spécialisés permettent de gérer à distance la circulation sur le réseau routier et de réagir rapidement si un incident survient.

Le service des technologies de l'information accompagne la Division de l'exploitation du réseau artériel dans les choix de technologies depuis le début du projet afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées.

Ce réseau qui a pour but de raccorder les équipements terrains au CGMU est composé de plusieurs éléments. Il se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques: l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville, où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous-réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

L'anneau principal (1 gig)

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique de la compagnie Dascom dont Ville de Montréal détient un droit d'usage via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). Ces nœuds sont appelés OLT (Optical Line Terminal).

Les ramifications (1 gig)

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre optique. L'un d'eux sert à faire circuler l'information le long de l'anneau principal et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble téléométrique conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU (Optical Network Unit), requiert l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Les sous-réseaux (50 mbs)

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux de circulation d'un sous-réseau

étaient connectés par un réseau télémétrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la coordination. Jusqu'à présent, cette coordination devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux.

Ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication de nouvelle génération. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés, essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 0193- 11 Février 2015- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 15 intersections dans le secteur du boulevard de l'Acadie et de l'A-15 du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

CM12 0520 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à octroyer un contrat à Système Urbains Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 15 intersections dans le secteur (réseau 63) du boulevard de l'Acadie et de l'A-15 du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. L'installation de ces équipements est nécessaire en raison de l'absence de conduits de la Commission des services électriques de Montréal. Ces conduits permettent habituellement de passer la fibre optique nécessaire à la communication entre le CGMU et les contrôleurs de feux de circulation.

Pour relier les contrôleurs de feux de circulation du réseau 63, l'utilisation de la technologie sans-fil est recommandée. Cette technologie ne requiert pas de travaux d'infrastructure pour l'ajout de conduits et le tirage de câble de fibre optique. Des équipements sans-fil relaient les informations entre les intersections jusqu'au contrôleur de feux de circulation relié au réseau de fibre optique. Ainsi, il devient possible de contrôler les équipements télémétriques des feux de circulation à partir du CGMU.

Cette alternative s'avère moins coûteuse que de relier les 15 intersections avec de la fibre optique puisqu'elle ne nécessite pas de travaux de génie civil pour la construction de conduits entre les intersections. Les 15 intersections visées dans ce mandat sont:

- I. Intersection Acadie/ Gouin (0806)
- II. Intersection Guertin/ Slaberry (1230)
- III. Intersection Acadie/ Charles-Gill (1240)
- IV. Intersection Acadie/ Dudemaine (1241)
- V. Intersection Acadie/ Henri-Bourassa (1242)
- VI. Intersection Acadie/ Louisbourg (1245)
- VII. Intersection Bois-de-Boulogne/ Saint-Réal/ Salaberry (1252)
- VIII. Intersection James-Morrice/ Dudemaine (1253)
- IX. Intersection Pasteur/ Dudemaine (1254)
- X. Intersection James-Morrice/ Salaberry (1256)
- XI. Intersection Poutrincourt/ Salaberry (1257)

- XII. Intersection Poutrincourt/ Gouin (1371)
- XIII. Intersection Salaberry /Bretelle Est A-15 (1600)
- XIV. Intersection Salaberry/ Bretelle Ouest A-15 (1601)
- XV. Intersection Acadie/ Salaberry (1731).

JUSTIFICATION

1- Contrôle à distance des équipements liés à la gestion de la circulation.

Le présent mandat, est requis pour l'acquisition et l'implantation des équipements de télécommunication télémétriques nécessaires à la réalisation des sous-réseaux, une étape cruciale au raccordement d'équipements de la Ville au CGMU. Ces équipements sont essentiels entre autres afin de rendre opérationnels les sous-réseaux nécessaires à la gestion centralisée des contrôleurs de feux de circulation. Le contrôle à distance des feux de circulation et des différents équipements STI à venir, comme les caméras de surveillance et les panneaux à messages variables est un enjeu majeur dans la mise en oeuvre du CGMU. Être en mesure de modifier les temps des feux de circulation à distance en temps réel en fonction des conditions de circulation permettra d'optimiser l'exploitation du réseau artériel et de limiter la congestion routière, ce qui est également bénéfique aux véhicules d'urgence et de transport collectif utilisant ce réseau.

2- Des temps d'intervention plus courts en cas d'urgence

Les contrôleurs des feux sont d'importantes sources d'informations. Par exemple, ils peuvent nous indiquer si un appel de priorité a été effectué par un véhicule d'urgence ou de transport en commun et à quel moment. Grâce à eux, il sera aussi possible de réagir rapidement à des événements imprévisibles (accidents, conditions routières difficiles en raison de la météo, manifestations, travaux d'urgence). Aussi, l'accès aux images de caméras en temps réel permet d'augmenter la sécurité des déplacements en permettant de repérer et d'intervenir plus rapidement lors des incidents sur le réseau, et d'optimiser entre autres, les temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus.

3- L'optimisation des parcours et du mode de transport utilisé.

Ces équipements jumelés aux caméras de surveillance permettront d'informer efficacement les usagers de la route en leur fournissant l'information nécessaire, en temps réel, à la prise de décision quant au choix du mode de transport à privilégier et/ou du trajet à emprunter. Les données sur les entraves, les conditions routières, les embouteillages permettront ainsi de diminuer l'impact environnemental occasionné par la congestion routière.

Toutes ces fonctionnalités dépendent de l'existence du réseau de télécommunication en cours de déploiement et de l'installation des équipements de télécommunication.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 15-14013

Titre: Fournir et installer les équipements sans-fil dans le réseau Acadie 63- 24 mois

Date de lancement : 9 Mars 2015

Date d'ouverture: 1 Avril 2015

Deux addenda ont été émis:

- Le 18 Mars 2015: report de date de soumission

- le 30 Mars 2015: réponse à des questions des preneurs du cahier des charges

Preneurs du cahier des charges (14) :

Avaya Inc.
Bell Canada
C3F Télécom Inc.
Cisco System Canada
Electromega Ltée
Entretien Électronique Controlas Inc
Groupe Securplus
IBM Canada Ltée
Orange Traffic
Siemens Canada Limitée
Solutions Technologiques Enixum Inc.
Systèmes Urbains Inc.
Télécommunications Grimard
Turcotte Inc.

Soumissionnaires : (2)

Systèmes Urbains Inc. (Électroméga Ltée est sous-traitant dans la soumission de Système Urbains Inc .)
Télécommunications Grimard (Orange Traffic est sous-traitant de Télécommunications Grimard)

29% (4/14) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission ou participé comme sous-traitant. L'explication pour le nombre peu élevé de preneurs de cahier de charge ayant soumissionné réside dans le fait que ces fournisseurs n'ont pas de produits enfichables pouvant s'intégrer dans nos cabinets de feux de circulation. De plus, les travaux requis nécessitent des expertises en plusieurs domaines (télécommunication, tirage de câble et feux de circulation), ce qui désintéresse les entreprises qui ont des expertises en un seul domaine (par exemple, IBM a seulement l'expertise en télécommunications).

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (15%)	Total
Systèmes Urbains Inc.	320 000,72 \$	48 000,11 \$	368 000,83 \$
Télécommunications Grimard Inc.	379 496,17 \$	56 924,43 \$	436 420,60 \$
Dernière estimation réalisée	264 475,00 \$	39 671,25 \$	304 146,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			349 748,45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse)x100</i>			9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			59 495,45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100</i>			19%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			55 525,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i>			21%

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres public # 15-14013 a été lancé le 9 Mars 2015 pour une période de 3 semaines en vue d'octroyer un contrat pour fournir et installer les équipements sans-fil dans le réseau Acadie 63.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Systèmes Urbains Inc.» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Systèmes Urbains Inc.

Montant de l'offre:

278 322 \$ + TPS (5 %) 13 916 \$ + TVQ (9,975 %) 27 762,62 \$ = 320 000,72 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique. La soumission détaillée de Système Urbains se trouve dans le fichier ci-joint (15-14013 Systèmes Urbain inc.pdf).

Adjudicataire recommandé :

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Systèmes Urbains Inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 15-14013 pour la fourniture et l'installation des équipements sans-fil dans le réseau Acadie 63.

Le montant total du contrat à accorder à Systèmes Urbains Inc. est de 368 000,83 \$ (incluant taxes et contingences de 15 %).

À noter que le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 28 Septembre 2015.

Le contrat s'échelonne sur une période de 24 mois suite à l'octroi du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le réseau intégré de télécommunication est relié à l'ensemble des contrôleurs de feux de circulation du réseau artériel de la ville. Son utilité est d'assurer le monitoring en temps réel de points stratégiques du réseau et de permettre la gestion de la circulation en temps réel sur le réseau artériel et non la planification des déplacements de l'agglomération entièrement assumées par la Ville centrale de laquelle relève la compétence.

L'ensemble des dépenses associées à ce projet est prévu au plan triennal d'immobilisations de la Direction des transports, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Les crédits sont déjà prévus au PTI 2015-2017.

Le coût total du contrat à octroyer est de \$ 368 000,83 (taxes incluses) incluant un montant de 320 000,72 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 48 000,11 \$ (taxes incluses) pour les contingences au projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies.

La dépense totale est de 404 800,91 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 36 800,08\$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense totale est répartie de la façon suivante :

Montant Avant Taxes	Taux TPS	Taux TVQ	15% Contingences	Montant du contrat	10% Incidences	Total du Dépenses	Net de Ristourne
278 322,00	13 916,10	27 762,62	48 000,11	368 000,83	36 800,08	404 800,91	369 637,19

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. Le réseau de télécommunication permet d'assurer une fiabilité dans la gestion centralisée des feux. Ceci a pour conséquence d'assurer une bonne coordination des feux de circulation: (1) réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre, (2) assurant ainsi une régularité et une optimisation des services du transport en commun, (3) évitant des débordements dans le réseau local et (4) améliorant le temps d'intervention en temps réel des véhicules d'urgence lors des incidents sur le terrain.

Nous pouvons donc diminuer les impacts négatifs et améliorer la qualité de vie pour les résidents, les commerçants, les visiteurs et l'environnement en contrôlant la congestion routière et en redistribuant l'espace réservé aux différents modes de transports afin d'optimiser le transport de personnes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces équipements, la communication avec les contrôleurs de feux ne se ferait pas et ne permettrait pas de profiter des avantages d'un tel système, comme l'intervention en temps réel et l'optimisation des temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus. Par ailleurs, toutes les sommes dépensées jusqu'à maintenant dans l'anneau de télécommunication et les ramifications seraient perdues puisque l'anneau n'aurait plus aucune utilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de communication existante entourant les projets antérieurs. Comme il s'agit de poursuivre le projet déjà amorcé de l'implantation du système intégré de télécommunication, il n'y aura pas, à proprement parler, d'opération de communication à ce stade du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CE: Fin Juillet 2015

Octroi du contrat: Septembre 2015

Réalisation du mandat (24 mois): De Septembre 2015 à Septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Gustavo PENAGOS GAVIRIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Thanh DO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

Le : 2015-05-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

Approuvé le : 2015-06-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-06-19



Dossier # : 1155035008

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 450,85 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Eastern Independent Telecommunications LTD (CE14 1323), majorant ainsi le montant du contrat de 193 428,54 \$ à 222 879,39 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 29 450,85 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Eastern Independent Telecommunications LTD (CE14 1323), majorant ainsi le montant du contrat de 193 428,54 \$ à 222 879,39 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-17 09:21

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155035008

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 450,85 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Eastern Independent Telecommunications LTD (CE14 1323), majorant ainsi le montant du contrat de 193 428,54 \$ à 222 879,39 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Par le présent dossier, le Service des technologies de l'information (STI) recommande l'autorisation d'une dépense additionnelle 29 450,85 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Eastern Independent Telecommunications LTD (CE14 1323), majorant ainsi le montant du contrat de 193 428,54 \$ à 222 879,39 \$, taxes incluses.

Le projet est composé de trois phases et de livrables, propres à chacune de ces phases :

- **Phase 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio.
 L'infrastructure du SÉRAM est présentement opérationnelle (réception provisoire signée le 12 septembre 2014). La Ville de Montréal-Est utilise actuellement le SÉRAM et le déploiement des arrondissements Ville-Marie et Outremont est terminé. La transition du SPVM vers le SÉRAM est en cours et va se poursuivre durant l'année 2015. Le basculement du SIM vers SÉRAM est planifié pour le 21 juillet 2015.
 Le présent sommaire décisionnel est en lien avec la phase 1, car il s'agit du système de sécurité physique et de contrôle d'accès pour certains sites du SÉRAM.
- **Phase 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires.
- **Phase 3** : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal. Le réseau souterrain est intimement lié à la phase 1 (Infrastructure) et est actuellement opérationnel depuis le 12 septembre 2014.

Voici pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville, les étapes à autoriser dans le présent dossier et les étapes à venir ultérieurement :

Étapes déjà autorisées :

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
<p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses. 	Août 2012	Novembre 2028
<p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses. 	Juin 2013	Avril 2024
<ul style="list-style-type: none"> • Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires) 	Avril 2015	Mars 2025
<p>Phase 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de 	Juin 2013	Mai 2023

la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM.

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Phase 1 : <ul style="list-style-type: none">• Autoriser une dépense additionnelle de 29 450,85 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Eastern Independent Telecommunications LTD (CE14 1323), majorant ainsi le montant du contrat de 193 428,54 \$ à 222 879,39 \$, taxes incluses.	Juin 2015	Août 2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1323 - 27 août 2014 - Accorder à la firme Eastern Independent Telecommunications LTD (EIT) le contrat pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 193 428,54 \$, taxes incluses (appel d'offres public # 14-13669 – 4 soumissionnaires)

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

DESCRIPTION

Dans le cadre du contrat octroyé à AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208) lors de la phase 1 du projet SÉRAM, la Ville s'est engagée à mettre en place un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur l'ensemble des sites du SÉRAM. Pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance dudit système, le comité exécutif a octroyé, en date du 27 août 2014, le

contrat à Eastern Independent Telecommunications LTD (EIT) (CE14 1323).

Le statut des travaux relatifs au contrat octroyé à EIT (CE14 1323) se résume comme suit :

- Livraison, installation et câblage de tous les équipements d'un premier lot de 6 sites standards : réalisé à 100%;
- Livraison, installation et câblage de tous les équipements d'un deuxième lot de 6 sites standards : réalisé à 100%;
- Livraison, installation et câblage de tous les équipements des 2 sites de type «Salle informatique» : réalisé à 100%;
- Configuration complète du système de sécurité physique et de contrôle d'accès : réalisé à 100%;
- Conformité des tests d'acceptation et respect des exigences prévues dans l'appel d'offres : en cours.

Le présent sommaire concerne la demande de changement no 31 et dont l'objet porte sur les ajustements à faire au système de sécurité physique et de contrôle d'accès. Ladite demande de changement a été approuvée le 22 juin 2015 par le Comité directeur du SÉRAM. Pour plus de détails concernant les ajustements, ainsi que la soumission de la firme EIT, veuillez vous référer à la pièce jointe du présent sommaire.

JUSTIFICATION

Pour la majorité des sites SÉRAM, lesdits ajustements permettront d'évaluer en temps réel les taux d'humidité, les pannes de génératrice, et informer localement le personnel que la procédure d'accès a été mal exécutée.

De plus, des ajustements ont été apportés aux installations sur les différents sites, afin de se conformer aux critères exigés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle de 29 450,85 \$, taxes incluses, sera assumée par le PTI 2015-2017 du projet SÉRAM (Investi no 68008). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme la finalisation de la mise en place du système de sécurité physique et de contrôle d'accès n'est pas totalement achevée, plusieurs sites sont mis à risque et la performance de l'infrastructure du SÉRAM peut être en péril. Par conséquent, l'approbation de ce dossier évitera :

- L'introduction par effraction non détectée;
- la détérioration des équipements de radiocommunication suite à une introduction par effraction ou par un événement environnemental tel que la fumée, dégât d'eau, humidité, température excessive, etc.;
- la paralysie partielle ou totale d'équipements de radiocommunications dédiés aux opérations, notamment de la sécurité publique. Par conséquent, la sécurité des citoyens, des policiers ainsi que des pompiers est mise en danger;

- le coût et des délais majeurs pour le rétablissement des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier des étapes subséquentes :

- Autorisation du présent sommaire par les instances de la Ville : 29 juillet 2015
- Émission du bon de commande : Août 2015
- Exécution des ajustements : Août - Septembre 2015
- Réception et paiement des travaux supplémentaires : Septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-18

Daniel TÊTU
Directeur du projet SÉRAM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 514-280-6544
Approuvé le : 2015-07-16



Dossier # : 1156135007

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Les Industries Pamilio Inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de chandails tricot pour les employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14242 (7 soumissions conformes) (montant estimé: 188 216.95 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de chandails tricot pour les employés de la Ville de Montréal ;
2. d'accorder à l'entreprise Les Industries Pamilio Inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14242 et au tableau de prix joint au dossier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-20 11:45

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156135007

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Les Industries Pamilio Inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de chandails tricot pour les employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14242 (7 soumissions conformes) (montant estimé: 188 216.95 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public 15-14242 pour l'acquisition de chandails tricot pour différentes catégories d'employés de la Ville de Montréal.

Les chandails tricot sont requis afin de répondre aux besoins de la Ville de fournir l'équipement et uniforme de certains groupes de travailleurs (policiers, agents de stationnements et agents de sécurité), selon les conventions collectives en vigueur.

L'appel d'offres public en référence au présent sommaire décisionnel a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de 34 jours, soit du 25 mars 2015 au 27 avril 2015. Les soumissions reçues sont valides pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 24 août 2015.

Deux addenda ont été émis durant le processus d'appel d'offres :

- le 10 avril 2015 Réponses aux questions.
- le 16 avril 2015 Modifications au devis.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14242 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes, des délais de livraison requis et les spécifications techniques des produits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Entente 920854 – 16 décembre 2013 – Entente de gré à gré avec Les Industries Pamilio Inc. pour l'acquisition de chandails tricot noirs pour les agents de stationnement du SPVM. Montant estimé : 15 160 \$, taxes incluses.

DG136135001 – 20 juin 2013 - Conclure avec Vêtements Stenis Inc. une entente-cadre

d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de chandails tricot bleus/noirs pour le personnel policier du SPVM. Montant estimé: 68 745,28 \$, taxes incluses.

Bon de commande 735368 – 21 mars 2012 - Contrat de gré à gré avec Les Industries Pamilio Inc . pour la fourniture de chandails tricot pour le SPVM. Montant total : 20 919 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Cette entente-cadre porte sur la fourniture de chandails tricot pour la Ville de Montréal, tel que décrit dans les documents de l'appel d'offres.

Il s'agit d'un premier appel d'offres pour l'acquisition de chandails tricot suite au regroupement des besoins des policiers, agents de stationnement et agents de sécurité. De plus, on a prévu un modèle identifié « Montréal » qui sera proposé pour utilisation aux inspecteurs d'arrondissement.

Globalement, cette entente permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Le contrat est octroyé en entier, au plus bas soumissionnaire conforme.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.

JUSTIFICATION

Stratégie d'approvisionnement :

- uniformisation des produits pour répondre aux besoins de plusieurs catégories d'employés
- les quatre types de chandails tricot ont le même patron de référence mais les couleurs de matériaux de base et l'identification sont différentes.
- regroupement des besoins des plusieurs unités d'affaires;
- octroi du contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme;
- prix unitaire ferme par année;
- possibilité d'indexation des prix pour les deux prolongations.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 15-14242

Titre : CHANDAILS TRICOT – VILLE DE MONTRÉAL

Description et usage : Fourniture de chandails tricot pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres.

Date du lancement : 25 mars 2015

Date d'ouverture : 27 avril 2015

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture) : 32

Preneurs du cahier de charges : 11

Centre du Travailleur F.H. Inc.

CIMA LTCI Corporation
Équipement de sécurité universel Inc.
Opale International Inc.
Les Industries Pamilio Inc.
Outdoor Outfit
Outillage Suelee
Tricot Exclusive Inc.
Vêtements Stenis Inc.
Vince Feign (3495019 Canada Inc.)
Productions D. Lalande

Soumissionnaire : 8 (9 soumissions)

Centre du Travailleur F.H. Inc.
Équipement de sécurité universel Inc.
Opale International Inc. (2 propositions)
Les Industries Pamilio Inc.
Outdoor Outfit
Tricot Exclusive Inc.
Vêtements Stenis Inc.
Vince Feign (3495019 Canada Inc.)

Motifs de désistement :

Productions D. Lalande Devis technique trop spécialisé.
Produit non offert.
Outillage Suelee Carnet de commandes complet – la manufacture ne peut pas fournir les commandes.
CIMA LTCI Corporation Aucune information reçue.

Analyse de conformité :

À l'article 9.4 des Instructions au soumissionnaire de l'appel d'offres il est stipulé que « la Ville peut corriger toute erreur de calcul dans une soumission ».
En vertu de l'article cité, le montant total indiqué dans la soumission de la compagnie Outdoor Outfits a été corrigé en additionnant la taxe de ventes du Québec (TVQ) au montant soumis.

Toutes les neuf (9) soumissions reçues sont conformes administrativement.

Conformément à l'article 10 des Clauses administratives particulières, les soumissionnaires doivent fournir, sans frais, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la demande de la Ville, un échantillon des produits proposés.

Les échantillons proposés par Opale International Inc. (plus basse et deuxième plus basse soumission) ne correspondent pas aux spécifications requises. Les deux propositions de cette compagnie sont déclarées non conformes et rejetées. (Voir les rapports d'analyse en pièces jointes.)

L'échantillon fournis par Les Industries Pamilio Inc. (troisième plus basse soumission) est conforme aux exigences techniques (Voir le rapport d'analyse en pièce jointe).

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	TOTAL
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	188 216.95 \$	188 216.95 \$
VÊTEMENTS STENIS INC.	209 702.90 \$	209 702.90 \$

3495019 CANADA INC.	217 953.51 \$	217 953.51 \$
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	237 204.92 \$	237 204.92 \$
OUTDOOR OUTFITS	278 988.57 \$	278 988.57 \$
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	276 181.45 \$	276 181.45 \$
TRICOT EXCLUSIVE INC.	302 275.02 \$	302 275.02 \$
Dernière estimation réalisée par le Service de l'Approvisionnement		215 000 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		244 360.47 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse) x 100		29.8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		114 058.07 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		60.6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		- 26 783.05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		- 12.5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		21 485.95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		11.4 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'Approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 215 000 \$, taxes incluses.

Cette estimation est constituée des prévisions des besoins fournis par les services concernés et sur le dernier prix payé par la Ville, actualisé par un taux d'inflation de 2% par année.

L'écart négatif de -12,5% entre la plus basse soumission reçue et l'estimation est justifié par la concurrence accrue dans le domaine vestimentaire due à l'arrivée d'un nouveau joueur sur le marché, Opale International Inc..

Tel que stipulé aux documents de l'appel d'offres, l'octroi sera fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Recommandation d'adjudication:

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, avec **Les Industries Pamilio Inc.**, pour la fourniture de chandails tricot, pour un montant total estimé à **188 216.95 \$**, taxes incluses.

Remarques :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle.

- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- Confidentialité des estimations des contrats.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Les adjudicataires recommandés n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF et ne détiennent pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente-cadre seulement.

Montant de l'offre:

163 702,50 \$ + TPS(5%) 8 185,13 \$ + TVQ(9,975%) 16 329,32 \$ = 188 216,95 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les soumissionnaires, en signant leur soumission, acceptent et confirment le caractère d'approvisionnement équitable, conformément à la clause 19 des Instructions aux soumissionnaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bris d'inventaire, impossibilité d'accomplir la distribution d'automne 2015, non-respect des conventions collectives en vigueur.
L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi et entente.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Nathalie PELLETIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-25

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-06-26



Dossier # : 1154472009

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de cinq véhicules Ford 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 163 271,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14540 - 4 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

Il est recommandé:

1. d'accorder à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq véhicules de marque Ford, année 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 163 271,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14540 et au tableau des prix reçus joint au présent dossier;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 13 963,70 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-07-13 14:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154472009

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de cinq véhicules Ford 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 163 271,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14540 - 4 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer cinq véhicules qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 15-14540 s'est tenu du 8 au 29 juin 2015, soit pour une période de vingt-deux jours civils, donc sept jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Cet appel d'offres concernait la fourniture de cinq véhicules Ford 2016. L'appel d'offres public 15-14540 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 8 juin 2015.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt jours civils à compter de l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 29 juin 2015 et se terminera le 26 octobre 2015. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit au début août 2015. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voici des décisions concernant l'acquisition de véhicules banalisés:
DA154472010 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à "Centre-Ville Volkswagen inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules de marque Volkswagen, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 58 317,62 \$, taxes incluses.

CE15 0954 - 20 mai 2015 - Accorder un contrat à "Armand Quérin Automobile/Mazda de Laval", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de seize véhicules de marque Mazda, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 82 389,94 \$, taxes incluses.

DA154472009 - 7 mai 2015 - Accorder un contrat à "Bourassa Chevrolet Buick GMC Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trois véhicules de marque Chevrolet, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 91 643,12 \$, taxes incluses.

DA154472008 - 4 mai 2015 - Accorder un contrat à "Cité Nissan Gabriel S.E.C.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trois véhicules de marque Nissan, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 91 643,12 \$, taxes incluses.

DA144472028 - 7 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 159 867,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de six véhicules de marque Dodge 2015 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 706439 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG12 0013).

CE14 1448 - 24 septembre 2014 - Accorder au seul soumissionnaire, 3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Volkswagen 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 60 750,47 \$, taxes incluses.

DA144472024 - 11 septembre 2014 - Accorder un contrat à "Automobiles Donald Brassard inc. (Honda Terrebonne)" et "Spinelli Honda", plus bas soumissionnaires conformes, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 58 357,85 \$, taxes incluses. Le contrat est accordé par article, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles.

CE14 0913 - 11 juin 2014 - Accorder un contrat à 9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 313 295,40 \$, taxes incluses.

DA144472005 - 25 mars 2014 - Accorder un contrat à "Woodland Verdun Ltée" et "Alix automobile inc.", plus bas soumissionnaires conformes, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 59 028,08 \$, taxes incluses. Le contrat est accordé par article, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles.

DA144472002 - 24 mars 2014 - Accorder un contrat à "Park Avenue Nissan Brossard", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 64 216,91 \$, taxes incluses.

DA144472004 - 20 mars 2014 - Accorder un contrat à "Automobiles Richard Labelle inc. (Métro Mazda)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 56 615,64 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Accorder à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq véhicules Ford 2016, pour une somme maximale de 163 271,15 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer cinq véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Article 1

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Jacques Olivier Ford inc.	36 466,29 \$	0,00 \$	36 466,29 \$
2. LaSalle Ford inc.	36 946,07 \$	0,00 \$	36 946,07 \$
3. Albi Ford Lincoln Joliette inc.	37 024,25 \$	0,00 \$	37 024,25 \$
4. Le Circuit Ford Lincoln Itée	37 207,06 \$	0,00 \$	37 207,06 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>36 319,45 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>36 319,45 \$</i>
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			36 910,92 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			1,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			740,77 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			2,0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>			+ 146,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>			+ 0,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>			479,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			1,3 %

Article 2

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Jacques Olivier Ford inc.	33 565,89 \$	0,00 \$	33 565,89 \$
2. LaSalle Ford inc.	34 125,73 \$	0,00 \$	34 125,73 \$
3. Albi Ford Lincoln Joliette inc.	34 155,62 \$	0,00 \$	34 155,62 \$
4. Le Circuit Ford Lincoln Itée	34 355,68 \$	0,00 \$	34 355,68 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>34 019,95 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>34 019,95 \$</i>
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			34 050,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			1,4 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	789,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	2,3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme – l'estimation)</i>	- 454,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme – l'estimation) / l'estimation) X 100</i>	- 1,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse – la plus basse)</i>	559,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	1,7 %

Article 3

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Jacques Olivier Ford inc.	29 784,27 \$	0,00 \$	29 784,27 \$
2. Le Circuit Ford Lincoln Itée	30 748,91 \$	0,00 \$	30 748,91 \$
3. LaSalle Ford inc.	30 921,38 \$	0,00 \$	30 921,38 \$
4. Albi Ford Lincoln Joliette inc.	31 053,60 \$	0,00 \$	31 053,60 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>29 976,28 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>29 976,28 \$</i>
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			30 627,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			2,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			1 269,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			4,3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme – l'estimation)</i>			- 192,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme – l'estimation) / l'estimation) X 100</i>			- 0,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse – la plus basse)</i>			964,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			3,2 %

Article 4

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Jacques Olivier Ford inc.	26 708,09 \$	0,00 \$	26 708,09 \$
2. LaSalle Ford inc.	27 089,26 \$	0,00 \$	27 089,26 \$
3. Albi Ford Lincoln Joliette inc.	27 358,30 \$	0,00 \$	27 358,30 \$
4. Le Circuit Ford Lincoln Itée	27 485,92 \$	0,00 \$	27 485,92 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>27 581,35 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>27 581,35 \$</i>
Les taxes sont incluses dans les coûts			

Coût moyen des soumissions conformes reçues (Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	27 160,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100	1,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (La plus haute conforme - la plus basse conforme)	777,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	2,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - l'estimation)	- 873,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100	- 3,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	381,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100	1,4 %

Article 5

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Jacques Olivier Ford inc.	36 746,60 \$	0,00 \$	36 746,60 \$
2. LaSalle Ford inc.	37 233,50 \$	0,00 \$	37 233,50 \$
3. Le Circuit Ford Lincoln Itée	37 492,20 \$	0,00 \$	37 492,20 \$
4. Albi Ford Lincoln Joliette inc.	37 683,06 \$	0,00 \$	37 683,06 \$
Dernière estimation réalisée	37 871,62 \$	0,00 \$	37 871,62 \$
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues (Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			37 288,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100			1,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (La plus haute conforme - la plus basse conforme)			936,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100			2,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - l'estimation)			- 1 125,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100			- 3,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)			486,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100			1,3 %

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "Jacques Olivier Ford inc." n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats

publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "Jacques Olivier Ford inc." ne détient pas cette autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de cinq véhicules Ford 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 163 271,15 \$, taxes incluses. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service de police de la Ville de Montréal. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Autoriser le paiement d'un montant de 13 963,70 \$ correspondant à la TVQ (applicable aux véhicules seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2015, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 50 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les cinq véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "*Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990*" de l'orientation "*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre*" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc automobile du SPVM compte 1 259 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 88,2 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres (2,8 % de ceux-ci sont hybrides) , 11,0 % sont des véhicules de 8 cylindres et 0,8 % sont des véhicules électriques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule banalisé est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 72 mois d'âge; avoir atteint 100 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le parc de véhicules du SPVM compte, entre autres, 535 véhicules banalisés. En date de ce jour, 161 de ces véhicules (30,1 %) répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 72 mois d'âge et plus de 100 000 kilomètres au compteur.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les cinq véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel

viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2015: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.

Août 2015: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Décembre 2015: réception des véhicules à la Section du parc automobile.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Nathalie GUIMOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-09

Christian BOISVERT
Chef de division
Division des ressources informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-07-10

Approuvé le : 2015-07-13

**Dossier # : 1152709002**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Service à la communauté - Gendarmerie - Enquêtes , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Division sécurité routière et patrouilles spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire conforme "Montréal Élite Sécurité", le contrat pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de 3 mois, pour une somme maximale de 63 907,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation #15-14579, et ce, jusqu'à concurrence de 99 000,00 \$, taxes incluses, pour la poursuite des opérations permettant, en parallèle, le lancement de l'appel d'offres public #15-14602, pour l'octroi d'un contrat par le conseil d'agglomération, pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les 4 arrondissements nommés.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme "Montréal Élite Sécurité", le contrat pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de 3 mois, pour une somme maximale de 63 907,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation #15-14579, et ce, jusqu'à concurrence de 99 000,00 \$, taxes incluses, pour la poursuite des opérations permettant, en parallèle, le lancement de l'appel d'offres public #15-14602, pour l'octroi d'un contrat par le conseil d'agglomération, pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les 4 arrondissements nommés.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-16 11:23

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152709002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Service à la communauté - Gendarmerie - Enquêtes , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Division sécurité routière et patrouilles spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire conforme "Montréal Élite Sécurité", le contrat pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de 3 mois, pour une somme maximale de 63 907,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation #15-14579, et ce, jusqu'à concurrence de 99 000,00 \$, taxes incluses, pour la poursuite des opérations permettant, en parallèle, le lancement de l'appel d'offres public #15-14602, pour l'octroi d'un contrat par le conseil d'agglomération, pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les 4 arrondissements nommés.

CONTENU

CONTEXTE

La Réforme du financement des arrondissements, adoptée le 25 novembre 2014 par le conseil municipal de Montréal, concerne des changements de responsabilité des arrondissements vers la ville-centre, notamment la délivrance des constats d'infraction relative au stationnement sur le réseau artériel.

Donc, dans le cadre de cette réforme, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pris charge, le 17 janvier 2015, des activités reliées à l'application de la réglementation du stationnement des dix arrondissements suivants: Anjou, Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Saint-Léonard, L'île-Bizard-Sainte-Genève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun. Les six premiers arrondissements nommés avaient des employés, rémunérés par la Ville de Montréal, qui assuraient l'application de la réglementation du stationnement à titre d'agent de stationnement.

Toutefois, les quatre derniers arrondissements nommés, soit L'île-Bizard-Sainte-Genève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun n'avaient pas d'employés pour assurer

l'application de cette réglementation. Les services d'agences de sécurité privées avaient été retenus pour accomplir cette tâche. Les quatre contrats octroyés arrivant tous à terme en 2015, le SPVM, qui poursuivra sous cette même forme pour les prochaines années dans ces quatre arrondissements, est donc retourné en appel d'offres.

L'appel d'offres sur invitation #15-14579 s'est tenu du 12 au 22 juin 2015, soit pour une période de onze jours civils, donc un jour supplémentaire au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

Cet appel d'offres consistait en la fourniture, par l'entremise d'une agence de sécurité privée, de main-d'oeuvre relative à l'application du règlement de stationnement dans les quatre arrondissements de la ville de Montréal mentionnés précédemment pour une période de 3 mois. Un seul fournisseur a déposé une soumission.

Le délai de validité de la soumission est de 180 jours civils suite à l'ouverture de la soumission. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 22 juin 2015 et se terminera le 18 décembre 2015. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le contrat sera accordé à l'adjudicataire, soit le 30 juillet 2015. Le délai de validité sera donc respecté.

Cet appel d'offres sur invitation est une solution temporaire qui permet, en parallèle, la tenue de l'appel d'offres public #15-14602, dont l'octroi du contrat sera présenté au conseil d'agglomération à sa séance du 24 septembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1126 - 24 novembre 2014 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016: (...) à compter du 17 janvier 2015: l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

DESCRIPTION

Accorder au seul soumissionnaire conforme "Montréal Élite Sécurité", le contrat pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de 3 mois, pour une somme maximale de 63 907,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation #15-14579, et ce, jusqu'à concurrence de 99 000,00 \$, taxes incluses, pour la poursuite des opérations permettant, en parallèle, le lancement de l'appel d'offres public #15-14602, pour l'octroi d'un contrat par le conseil d'agglomération, pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les 4 arrondissements nommés.

JUSTIFICATION

Des agents de sécurité patrouilleurs sont requis pour assurer le respect de la réglementation du stationnement, lors des opérations régulières, dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Montréal Élite Sécurité	63 907,70 \$	0,00 \$	63 907,70 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>67 605,30 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>67 605,30 \$</i>
Les taxes sont incluses dans les coûts			

Coût moyen des soumissions conformes reçues (Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	63 907,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100	---
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (La plus haute conforme - la plus basse conforme)	---
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	---
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - l'estimation)	- 3 697,60 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100	- 5,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	---
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100	---

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder au seul soumissionnaire conforme "Montréal Élite Sécurité", le contrat pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de 3 mois, pour une somme maximale de 63 907,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation #15-14579, et ce, jusqu'à concurrence de 99 000,00 \$, taxes incluses, pour la poursuite des opérations permettant, en parallèle, le lancement de l'appel d'offres public #15-14602, pour l'octroi d'un contrat par le conseil d'agglomération, pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les 4 arrondissements nommés.

Cette dépense sera défrayée par le budget de fonctionnement de la Section de l'application des règlements du stationnement du Service de police de la Ville de Montréal :

2101.0010000.103004.03165.54590.014448.0000.000000.061700.00000.00000.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de certaines responsabilités des arrondissements vers la ville-centre, notamment la délivrance des constats d'infraction relative au stationnement sur le réseau artériel, découlent de la Réforme du financement des arrondissements adoptée en novembre 2014 par le comité exécutif de Montréal.

Le présent dossier décisionnel concerne le transfert des activités reliées à la réglementation du stationnement des dix arrondissements suivants: Anjou, Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Saint-Léonard, L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun vers la ville-centre et qui seront gérées par le Service de police de la Ville de Montréal.

La non-approbation de ce dossier décisionnel ne permettrait pas au SPVM de livrer l'offre de service correspondant aux attentes des arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Réforme du financement des arrondissements a déjà fait l'objet de plusieurs reportages dans les médias en 2014, que ce soit lors de la présentation du dossier par le maire Denis Coderre que lors de son adoption par le conseil municipal. Il est donc peu probable que le présent dossier décisionnel ait une incidence médiatique.

Dès que le l'octroi du contrat sera approuvé par les instances municipales, la stratégie de communications préparée par le SPVM sera déployée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

29 juillet 2015: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.

30 juillet 2015: début du contrat de l'adjudicataire dans les arrondissements L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Verdun.

31 août 2015 : début du contrat de l'adjudicataire dans l'arrondissement Outremont.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Patricia TEULLET-FEBRES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
Chef de section
Application de la réglementation du stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-14

Claude BUSSIÈRES
Assistant-directeur
Service des patrouilles spécialisées et communications opérationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT

Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-07-16

Directeur

Approuvé le : 2015-07-16



Dossier # : 1151541001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Location Discount (23137292 QC inc.), plus bas soumissionnaire conforme (articles 1 & 2), pour la location à court terme et sur demande de camionnettes, pour un an, aux prix de sa soumission, soit un montant total approximatif de 285 988.81 incluant les taxes. Appel d'offres 15-14214 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'un (1) an, à compter de la date de son émission suite à l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture sur demande, de services de location de camionnettes;
2. d'accorder à Location Discount inc. (23137292 QC inc), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14214 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-07-03 11:48

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1151541001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Location Discount (23137292 QC inc.), plus bas soumissionnaire conforme (articles 1 & 2), pour la location à court terme et sur demande de camionnettes, pour un an, aux prix de sa soumission, soit un montant total approximatif de 285 988.81 incluant les taxes. Appel d'offres 15-14214 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs arrondissements et services centraux ont des besoins ponctuels de location de véhicules légers (camionnettes 4X2 et 4X4) munies d'une transmission automatique, avec diverses configurations (cabine, empattement, motricité, capacité de charge, etc.) pour leurs opérations. Les locations peuvent se faire sur une base journalière, hebdomadaire ou mensuelle, selon les besoins des unités d'affaires.

De façon à répondre à ces besoins, le Service de l'Approvisionnement doit conclure une entente avec un fournisseur en mesure d'offrir les services de location de véhicules selon les spécificités émises au devis technique de l'appel d'offres public 15-14214, lequel s'est tenu du 4 février au 23 février 2015. Le délai de réception des soumissions a été de 19 jours incluant les dates de publication et d'ouverture. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres est de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, un addenda a été produit :
 Addenda no 1, émis le 17 février 2015 pour des précisions générales destinées à l'ensemble des preneurs du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à fournir un service de location à court terme de véhicules légers selon les besoins de chaque unité d'affaires.
 La période de validité des prix est de 12 mois suivant l'approbation des instances appropriés.

Les taux mensuels obtenus par l'appel d'offres 15-14214 sont fixes et inclus tous les frais afférents à la location. Cela comprend, entre autres, le coût de la main d'œuvre, l'équipement, les frais de transport ou de livraison, l'assurance, les frais de kilométrage, l'immatriculation, les droits environnementaux et les frais saisonniers pour la gestion des pneus, la couverture complète d'assurance responsabilité civile sans franchise, la compilation et transmission des rapports, etc. Les prix inscrits à la soumission sont fermes pour la durée du contrat.

La liste de taux mensuels est présentée en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La location de véhicules à court terme est une solution rapide et efficace qui répond aux besoins temporaires et saisonniers des arrondissements et des services centraux en matière de matériel roulant.

Analyse des soumissions :

Le processus d'appel d'offres public est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP)

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Preneurs du cahier des charges (8)

1. 9066-2685 Québec inc
2. 9158-0720 Québec inc.
3. Crédit Location Pelletier inc.
4. Location d'autos et camions Discount (2619-8077 Québec inc.)
5. Location Kiroule inc.
6. Location Légaré
7. Location Sauvageau inc.
8. Ville de Montréal - Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Soumissionnaires (4) :

1. Location d'autos et camions Discount (2619-8077 Québec inc.)
2. Location Kiroule inc.
3. Location Légaré
4. Location Sauvageau inc.

Non dépôt de soumission (4) :

1. 9066-2685 Québec inc - Spécifications demandées non rencontrées.
2. 9158-0720 Québec inc - Spécifications demandées non rencontrées.
3. Crédit Location Pelletier inc. - Contrat pas assez lucratif si l'entrepreneur doit payer la couverture complète d'assurance responsabilité civile sans franchise.
4. Ville de Montréal - Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, voulait lire le devis

Tel que spécifié ci-haut, huit (8) firmes se sont procurées le cahier des charges. Cependant, seulement quatre (4) firmes ont déposé une offre. Trois (3) des quatre (4) sont conformes et répondent aux exigences administratives incluses dans le cahier des charges. Celle de

Location Légaré a été déclaré non conforme n'ayant pas déposé de taux mensuel à l'article 2.1 du bordereau de soumission. La firme n'a pas respecté la clause 6 des « Clauses administratives Particulières » qui dit qu'il doit fournir un prix pour tous les items d'un article.

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que ces firmes ne se trouvent pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 23 mars 2015.

Les trois (3) propositions, ayant franchi avec succès la conformité administrative, ont été transmises pour la vérification de la conformité technique en fonction du devis technique et des renseignements complémentaires de l'appel d'offres 15-14214. Cette conformité technique a été effectuée par le responsable désigné du Service du matériel roulant et des ateliers le 27 février 2015.

Tel qu'inscrit dans les documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des deux articles.

Le délai entre l'ouverture des soumissions et l'octroi du contrat est dû à une priorisation du travail de la part de notre Service, et ce, afin de respecter l'importance des demandes et des échéances.

Le délai de validité des prix est toujours en vigueur entre la Ville et le soumissionnaire suite à une demande de maintien des prix intégrale qui fut accepté (document en pièce joint).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le besoin annuel en location de véhicules à court terme représente une valeur estimée de : 357 169, 00 \$ taxes incluses dont 301 815,00 \$ pour l'article 1 (Location mensuelle de camionnette à deux (2) roues motrices, à cabine simple, allongée ou à cabine d'équipe, avec équipements (211A, 211B et 212)) et 55 353,50 \$ pour l'article 2 (Location mensuelle de camionnette à quatre (4) roues motrices, à cabine simple, allongée ou à cabine d'équipe, avec équipements (127A, 127B ET 128)) .

Ces montants sont basés sur un historique de consommation moyenne de 11 arrondissements et services centraux pour les années 2013 et 2014 incluant les commandes de gré à gré et les besoins n'ayant pas passé par le Service du matériel roulant et des ateliers.

Il faut aussi tenir compte que les prix du plus bas soumissionnaire, Location d'autos et camions Discount, qui depuis les dernières années sont à la baisse en comparant aux autres soumissionnaires. Ils offrent des forfaits de prix du type « tout inclus »

Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans le contrat soit une période de douze mois suivant l'approbation des instances appropriés. .

Location mensuelle de camionnette à deux (2) roues motrices, à cabine simple, allongée ou à cabine d'équipe, avec équipements (211A, 211B et 212), Article 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Location d'autos et camions Discount (2619-8077 Québec inc.)	235 411,31 \$	- \$	235 411,31 \$

Location Kiroule inc.	- \$	- \$	- \$
Location Sauvageau inc.	341 981,64 \$	- \$	341 981,64\$
Dernière estimation réalisée			301 815.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			288 696,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			22.63 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			106 570.33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			45.27 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(66 403.69) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-22.00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			(235 411.31) \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

Location mensuelle de camionnette à quatre (4) roues motrices, à cabine simple, allongée ou à cabine d'équipe, avec équipements (127A, 127B ET 128), Article 2

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Location d'autos et camions Discount (2619-8077 Québec inc.)	50 577,50 \$	- \$	50 577,50 \$
Location Kiroule inc.	63 121,28 \$	- \$	63 121,28 \$
Location Sauvageau inc.	80 643,47 \$	- \$	80 643,47 \$
Dernière estimation réalisée			55 353.50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			64 780,75\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			28.08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			17 522.19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			59.45 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(4 776.00) \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-8.63 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	12 543.78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	24.80 %

L'autorisation des dépenses, les commandes, l'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relèvent de l'arrondissement et/ou du service demandeur.

Tableau comparatif des prix avec d'autres institutions						
Comparatif prix mensuel	réf.	VDM	CSPQ	Ville de Québec		
					% d'écart VDM vs CSPQ	% d'écart VDM vs VDQ
Année		2015-2016		2013-2015		
Camionnette 4 X 2 cabine simple	F150 / RAM 1500	825 \$	988 \$	1 023 \$	-20%	-24%
Camionnette 4 X 2 cabine allongée	F150 ou F250 / RAM1500 ou 2500	825 \$	1 074 \$	1 063 \$	-30%	-29%
Camionnette 4 X 2 cabine d'équipe	F150 ou F250, RAM 2500 ou 3500	925 \$	1 214 \$	1 288 \$	-31%	-39%
Camionnette 4 X 4 cabine simple	F150 ou F250, RAM 2500	825 \$	ND	1 238 \$	ND	-50%
Camionnette 4 X 4 cabine allongée	F150 ou F250 ou RAM 2500	825 \$	ND	1 294 \$	ND	-57%
Camionnette 4 X 4 cabine d'équipe	F150 ou F250, RAM 2500	925 \$	ND	1 145 \$	ND	-24%
Accessoires \$ option Gyrophare, flèche, grillage, attache	Flèche, Grille, Attache, Gyrophare	Inclus	Non inclus	Option: 230\$ à 340\$/mois Gyrophare + Flèche + Grillage + Attache		
Moyenne d'économie, articles confondues					-27%	-37%
Économie moyenne global					-32%	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les locations de véhicules à court terme ne sont pas visées par le Fonds véhicules vert.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucune standardisation des coûts de location puisque les unités d'affaires négocient à la pièce leurs locations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer formellement de la conclusion de l'entente-cadre corporative et des modalités d'acquisition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création et émission de l'entente-cadre dans l'intranet suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2015-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-07-03

**Dossier # : 1154820004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro pour des travaux de correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 137 855,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING15-07 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser une dépense de 137 855,03 \$ taxes incluses, pour les travaux correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'accorder le contrat à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 137 855,03 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING15-07 (2 soumissionnaires) ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-07-16 16:31

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1154820004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 137 855,03 \$ taxes incluse pour des travaux de correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal et octroyer un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro au montant de 137 855,03 \$ taxes incluses ((contrat 137 855,03 \$ + incidences 0000 \$)- Appel d'offres public numéro RP-ING15-07– 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet d'assainissement de la Ville de Montréal, qui vise la pleine récupération des usages reliés à l'eau, il importe de corriger la principale cause de contamination des réseaux d'égout pluvial en temps sec soit les raccordements inversés. En collaboration avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction du développement du territoire et études techniques – Division de l'ingénierie propose d'octroyer un contrat pour effectuer la correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action triennal de la Ville de Montréal qui s'articule autour de deux objectifs : réaliser l'inventaire et déterminer l'envergure des raccordements inversés sur le territoire et ensuite accompagner les arrondissements afin d'établir d'éventuelles mesures de corrections qui seront effectuées une fois ce plan d'action complété.

Quatre (4) firmes ont soumissionné le 25 Mai 2015 et les soumissions ont été ouvertes au Bureau de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles le 10 Juin 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture. La durée de l'appel d'offres a été de 17 jours.

Le tableau suivant résume la liste des addenda qui ont été émis, en indiquant la date d'émission de chacun, sa nature ainsi que l'impact de cette émission sur le dépôt des soumissions.

Addenda no :	1
Date d'émission.	09 juin 2015
Nature de l'addenda.	Informations complémentaires fournies par la Ville de Montréal aux différentes questions posées.

Impact sur le dépôt des soumissions.	Aucun
---	-------

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour effectuer la correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Les travaux prévus dans le cadre de la présente soumission consistent principalement à :

- la correction des raccordements d'égout sanitaire de certaines propriétés qui sont raccordés à l'égout pluvial de la rue en les raccordant à l'égout sanitaire ainsi que la correction des raccordements d'égout pluvial desdites propriétés qui sont raccordés à l'égout sanitaire de la rue en les raccordant à l'égout pluvial
- la réfection de la chaussée ainsi que la remise en état des lieux

JUSTIFICATION

Sur les sept (7) preneurs de cahier de charge, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé; soit une proportion de 43 %. Les trois (3) firmes preneurs de cahier de charges et qui n'ont pas déposé une soumission, sont : E2R INC., LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC., LES ENTREPRISES COGENEX INC. et les raisons du non-dépôt de ces firmes restent inconnues.

N'ayant pas déposé l'Attestation de contracter avec un organisme public délivrée par l'autorité des Marchés Financiers (AMF), la soumission de l'entreprise EXCAVATION DDL a été rejetée. En conséquence, la plus basse soumission conforme sera "Les Entrepreneurs Bucaro inc.", la soumission arrivant au 2e rang parmi les prix proposés.

Le tableau normalisé suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les Entrepreneurs Bucaro	125 322,75 \$	12 532,28 \$	137 855,03 \$
Les Paysagistes Damiano	163 969,64 \$	16 396,96 \$	180 366,61 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	187 118,18 \$	18 711,82 \$	205 830,00 \$
Dernière estimation réalisée	172 462,50 \$	17 246,25 \$	189 708,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			174 683,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			26,72 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			67 974,97 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	49,31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 51 853,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-27,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	42 511,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	30,84 %

L'estimation détaillée de la Direction du développement du territoire et études techniques – Division de l'ingénierie a été produite sur la base des coûts unitaires obtenus dans les contrats 2014-2015 pour des travaux similaires. La soumission de l'adjudicataire est inférieure de 27,33 % au montant de l'estimation détaillée des professionnels internes. L'écart de prix entre les soumissionnaires est, probablement, relié à la compétition entre entrepreneurs désireux de prendre une part du marché qui fait en sorte que les coûts unitaires soumis par l'adjudicataire sont plus bas.

Les Entrepreneurs Bucaro, plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation, n° 2013-CPSM-0128 du 11 juin 2013, de contracter avec un organisme public délivrée par l'autorité des marchés financiers (AMF). Une attestation valide délivrée le 25 mai 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro, est le suivant : 1136-8271-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet sera financé à 100 % par la DGSRE. Voir l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette pratique s'inscrit dans le cadre de la Politique nationale de l'eau qui vise à éliminer les rejets d'eaux usées par temps sec attribuables aux raccordements inversés dans les réseaux d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La correction des raccordements inversés offre les avantages économiques et environnementaux suivants :

- L'élimination des raccordements inversés, sources de contamination de nos cours d'eau;
- La mise en valeur et l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents sera soumis à la Direction des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juillet 2015

Début des travaux : Juillet 2015
Fin des travaux : Août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint -
responsable des grands projets et

Le : 2015-06-17



Dossier # : 1150652005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rénovacoer Rénovation inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Pavillon des baigneurs du parc Bourbonnière (3612) situé au 2800 rue Cazeneuve dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 351 975,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5736 (6 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 351 975,60 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Pavillon des baigneurs du parc Bourbonnière (3612) situé au 2800 rue Cazeneuve dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Rénovacoer Rénovation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 337 309,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5736;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-07-08 10:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150652005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rénovacoeur Rénovation inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Pavillon des baigneurs du parc Bourbonnière (3612) situé au 2800 rue Cazeneuve dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 351 975,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5736 (6 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets.

Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que le projet du Pavillon des baigneurs du parc Bourbonnière (3612) situé au 2800 rue Cazeneuve dans l'arrondissement de Saint-Laurent, présenté par l'arrondissement de Saint-Laurent, a été sélectionné lors de l'appel de projets qui a eu lieu en 2014.

L'appel d'offres public du projet a été annoncé dans les journaux et publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 4 mai dernier et les offres ont été reçues et ouvertes le 10 juin 2015. Un cautionnement de soumission valide pour une durée de 120 jours à partir de cette date étant exigé porte la validité de ces soumissions au 8 octobre 2015.

Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 27 mai 2015. La portée de cet addenda consistait à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. Son émission a eu une incidence monétaire sur l'estimation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 080205 - 1 avril 2014 Il est recommandé d'autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation des projets retenus dans le cadre du programme d'accessibilité universelle soit, le volet 8, la mise à niveau du chalet du parc Bourbonnière (3612).

CM13 0794 - 27 août 2013 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Parizeau Pawulski, architectes, Dupras Ledoux ingénieurs et NCK inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle pour une somme maximale de 978 989,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12788 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Rénovacoœur Rénovation inc. afin de réaliser des travaux d'accessibilité universelle au Pavillon des baigneurs du parc Bourbonnière (3612) situé au 2800 rue Cazeneuve dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Ce projet corrigera les principales problématiques de cet immeuble et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'arrondissement et aux possibilités d'améliorations qu'offre l'édifice concerné.

L'envergure des travaux se résume comme suit :

- réaménagement et amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- aménagement d'espaces de stationnement réservés;
- amélioration des entrées extérieures;
- installation d'ouvre-portes automatiques;
- amélioration des salles de toilettes;
- aménagement d'une nouvelle salle de toilette accessible;
- amélioration de la circulation intérieure;
- amélioration de la signalisation;
- réalisation de travaux connexes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %.

La liste des dépenses incidentes prévues est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- Service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, huit (8) entreprises se sont procurées le cahier des charges : Construction Cogestal inc., Groupe Vig Inc., MDM Construction, Norgéreq Itée., Procova Inc., RénovacoEUR Rénovation inc., SGC BPF inc., Trempro Construction Inc.,

Six (6) soumissions ont été déposées. Construction Cogestal inc. et Groupe Vig Inc. ont manqué de temps pour compléter leurs offres malgré les trente-quatre (34) jours dont elles disposaient et le projet ne s'intègre pas dans leur carnet de commande.

Les soumissions déposées par les entreprises MDM Construction, Norgéreq Itée., Procova Inc., RénovacoEUR Rénovation inc., SGC BPF inc. et Trempro Construction Inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
RénovacoEUR Rénovation inc.	293 313,00\$	43 996,95\$	337 309,95\$
Procova inc.	305 833,50\$	45 875,03\$	351 708,53\$
Norgéreq Itée.	335 677,49\$	50 351,63\$	386 029,12\$
Trempro Construction inc.	335 696,93\$	50 354,47\$	386 051,47\$
MDM Construction	344 925,00\$	51 738,75\$	396 663,75\$
SGC BPF inc.	555 329,25\$	83 299,39\$	638 638,63\$
Dernière estimation réalisée			371 104,00\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			416 065,24\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			23,35%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			301 318,69\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			89,33%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-33 794,05\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-9,11%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			14 398,58\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,27%

Le coût moyen des soumissions serait de 371 552,56 \$ en ne considérant pas la plus haute soumission déposée par l'entreprise SGC BPF inc.. L'écart entre ce coût moyen et la plus basse soumission conforme serait 10,15% en excluant cette même soumission.

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise RénovacoEUR Rénovation inc est 9,11 % (33 794,05\$ taxes incluses) plus bas que l'estimation des professionnels.

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à

l'entreprise Rénovacoœur Rénovation inc qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations et pièce jointe no 2 - Analyse de conformité).

L'entreprise Rénovacoœur Rénovation inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 351 975,60\$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 293 313,00\$\$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 43 996,95\$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 14 665,65\$, taxes incluses (voir pièce jointe no. 3 - Calcul des coûts SGPI).

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI du SGPI dans le projet 66130 : Programme en accessibilité universelle.(voir intervention du Services des finances pour les imputations budgétaires)

Cette dépense sera assumée en totalité par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur du bâtiment pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés par l'arrondissement si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune interruption ou modification des services à la population n'est envisagée car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de les éviter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2015

Fin des travaux : février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Daniel SUAREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-29

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Chef de division-Directeur de direction par
intérim

Approuvé le : 2015-07-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2015-07-07



Dossier # : 1153334016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux à la galerie Langelier - Reconstruction de l'accès et remplacement du système de produits pétroliers pour une somme maximale de 162 896,58 \$ taxes incluses - appel d'offres 5057-EC-136-13 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Arcade plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux à la galerie Langelier - Reconstruction de l'accès et remplacement du système de produits pétroliers pour une somme maximale de 162 896,58 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 5057-EC-136-13;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-17 10:53

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux à la galerie Langelier - Reconstruction de l'accès et remplacement du système de produits pétroliers pour une somme maximale de 162 896,58 \$ taxes incluses - appel d'offres 5057-EC-136-13 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La galerie Langelier est une structure souterraine située sous l'intersection des boulevards Langelier et Léger dans l'arrondissement Montréal-nord. Sous cette structure, le collecteur Langelier de 2 700 mm de diamètre, drainant le bassin du même nom, est relié à l'intercepteur Nord. En temps normal, les eaux usées du collecteur sont dirigées vers la Station d'épuration des eaux usées Jean.R.- Marcotte (Station). En cas de fortes pluies ou lorsque l'intercepteur Nord coule au maximum de sa capacité, les eaux du collecteur sont alors dirigées vers la rivière des Prairies par un émissaire de 2 400 mm de diamètre longeant le boulevard Langelier jusqu'à la rivière.

La galerie souterraine contient les équipements mécaniques et électrotechniques qui permettent de gérer à distance le niveau de l'eau dans le collecteur et dans l'intercepteur. En particulier, une génératrice de courant y est présente pour garantir le fonctionnement de ces équipements en cas de coupure de courant par Hydro-Québec.

Actuellement, la galerie souterraine est dotée d'une trappe d'accès permettant l'entrée et la sortie d'équipements de la galerie. Cette trappe se trouve dans la voie de circulation de droite du boulevard Langelier en direction Nord. Sa localisation fait en sorte qu'une grande quantité d'eau de pluie passe par-dessus la trappe. Au fil des années des infiltrations d'eau ont été constatées à l'intérieur de la galerie vis-à-vis de la trappe d'accès.

Un appel d'offres public a été lancé le 27 mai 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 juin 2015. La validité des

soumissions est de 120 jours. Un addenda a été émis relativement à l'ajout d'une annexe. Le montant des contingences a été fixé à 10%.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en:

a- Travaux civils

- Enlèvement de la trappe existante sur le boulevard Langelier;
- Installation d'une dalle de béton, remblai et reconstruction de la chaussée;
- Excavation et construction d'une nouvelle trappe d'accès dans la plate-bande de gazon en arrière du trottoir;
- Nivellement et remise en état des lieux;
- Signalisation et gestion de la circulation.

b- Travaux mécaniques

- Remplacement du réservoir de diesel et de la tuyauterie dans le sol;
- Déviation d'un conduit de ventilation pour permettre l'installation de la nouvelle trappe d'accès.

JUSTIFICATION

Le béton commence à se dégrader à cause de l'humidité et de l'effet des sels de déglacage étendus dans les rues pendant l'hiver. Aussi, il a été constaté l'accumulation de boues et de divers déchets sous la trappe, ce qui risque de provoquer la rupture de la plaque métallique du toit sous-jacent.

Étant donné les éléments cités précédemment, il a été jugé nécessaire de fermer cet accès en permanence et de construire un nouvel accès dans un espace neutre loin des effets de la circulation et moins affecté par les sels de déglacage et l'humidité.

Le réservoir de diesel du système de génératrice, le bac servant à retenir les fuites du réservoir et la tuyauterie intérieure datent d'environ 34 ans. Ces équipements seront changés et remis aux normes.

Sept entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux ont déposé une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Construction Arcade	148 087,80 \$	14 808,78 \$	162 896,58 \$
2. Construction Morival Limitée	192 008,25 \$	19 200,82 \$	211 209,07 \$
Estimation interne des professionnels	130 462,13 \$	13 046,21 \$	143 508,34 \$
Coût moyen des soumissions reçues			187 052,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			14,83%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	48 312,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	29,66%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	19 388,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	13,51%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	48 312,49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	29,66%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme représente un écart défavorable de 13,51 % par rapport à l'estimation interne. L'écart de coûts se retrouve principalement aux articles relatifs aux travaux mécaniques de remplacement de la tuyauterie existante et du système de carburant diesel.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Arcade pour la somme de sa soumission, soit 162 896,58 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval (Québec) - no de licence 8306-7892-27. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 24 avril 2015 avec sa soumission.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Construction Arcade a fourni son attestation avec sa soumission (en pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux à la galerie Langelier pour reconstruire l'accès et remplacer le système de produits pétroliers sont de 162 896,58 \$, taxes incluses, ou 148 746,29 \$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non réalisation du projet occasionnera l'exposition prolongée de la galerie aux effets externes (infiltrations d'eau, dégradation du béton, risque de rupture de la plaque sous la trappe) et la non-conformité aux normes en vigueur des installations pétrolières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 29 juillet 2015

Fin des travaux : septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-30

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2015-07-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-07-14



Dossier # : 1154956005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Opsis, Gestion d'infrastructures inc. pour le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures - Dépense totale de 337 977,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-6745 - (2 soumissionnaires - 2 conformes).

Il est recommandé :

- d'accorder un contrat à Opsis, Gestion d'infrastructures inc. pour le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures - Dépense totale de 337 977,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #15-6745 - (2 soumissionnaires - 2 conformes).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-17 14:45

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154956005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Opsis, Gestion d'infrastructures inc. pour le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures - Dépense totale de 337 977,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-6745 - (2 soumissionnaires - 2 conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Situé au cœur du quartier résidentiel de Saint-Michel, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares dont la vocation a changé au cours du 20e siècle. Carrière de calcaire entre 1925 et 1984, puis site d'enfouissement de matières putrescibles de 1968 à 2000 et site d'enfouissement de matériaux secs de 2000 à 2009, il est en voie de devenir un parc métropolitain d'ici aux environs de 2020. Le parc du CESM fait partie intégrante du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal et il a été identifié comme faisant partie des legs porteurs que la Ville désire promouvoir pour son 375e anniversaire en donnant accès à une portion du centre du parc et une partie du secteur Papineau, à l'occasion des festivités prévues pour 2017.

Le présent octroi de contrat concerne le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 13 avril 2015 et s'est terminé 17 jours plus tard, soit le 29 avril 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 29 avril 2015 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse la première journée et sur le site Internet de la Ville ainsi que celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Des visites du site pouvaient être réalisées durant toute la période d'appel d'offres. La seule condition imposée était de faire une demande par écrit au bureau des soumissions demandant une date et heure pour l'obtention d'un rendez-vous.

Trois addenda ont été produits. Le premier addenda, transmis le 20 avril 2015, visait à répondre à une question concernant la certification en lien avec un système d'assurance qualité. Le deuxième addenda, transmis le 21 avril 2015, visait à répondre à deux questions; l'une concernant la manière de prises de rendez-vous pour les visites du site et l'autre concernait la méthode de réalisation du rehaussement des puits de biogaz et des piézomètres. Le troisième addenda, transmis le 23 avril 2015, visait à répondre à la question concernant les licences requises pour juger la qualification du soumissionnaire. Dans le cadre de ce dernier addenda émis, le feuillet M-1, page 2 de 3 du cahier des plans, a été remplacé. Les trois addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres. Les changements apportés au plan ont eu un impact mineur sur l'évaluation des prix.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions seront donc valides jusqu'au 29 août 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 0556 - 10 avril 2015 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour trois projets distincts, soit les travaux de mise en oeuvre du secteur Papineau sud; les travaux d'aménagement du secteur Papineau sud et le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures.

SMCE 141711003 - 21 août 2014 - Mandat d'exécution du Comité exécutif - Planifier la réalisation du projet d'aménagement du secteur Plaine/Boisé.

DESCRIPTION

Le projet prévoit la modification des équipements hors sols requis pour le suivi environnemental du réseau de captage en fonction du profil du terrain pour fins de parc, principalement dans les secteurs Plaine et Boisé, et comprendra les travaux suivants :

- Rehaussement, abaissement, redressement et élimination de puits de biobaz.
- Rehaussement, dissimulation, élimination de piézomètres et infrastructures

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission est fixé à 25 000,00 \$ en raison des facteurs de risque associés à l'ampleur des travaux à réaliser.

Aucune incidence n'est associée au total du contrat. L'expérience sur des contrats identiques a démontré qu'il n'était pas nécessaire d'en prévoir. La surveillance de chantier sera assurée par les experts du Service de l'environnement de la Ville qui ont fait le suivi du site et réalisé la supervision du recouvrement des déchets.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- Biothermica Technologies Inc.

- Environnement routier NRJ Inc.
- Groupe SNC-Lavalin Inc.
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
- Les entreprises Forlam Inc.
- Les entreprises Michaudville Inc.
- Les entreprises Ventec Inc.
- Opsis, Gestion d'infrastructures Inc.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 8 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, deux entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 8 entrepreneurs généraux, deux ont déposé une soumission conforme. Cela représente 25 % des preneurs de documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Opsis, Gestion d'infrastructures Inc.	309 233,31 \$	28 743,75 \$	337 977,06 \$
Environnement routier NRJ Inc.	573 644,77 \$	28 743,75 \$	602 388,52 \$
Dernière estimation réalisée	467 562,43 \$	28 743,75 \$	496 306,18 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			470 182,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			39,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			264 411,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			78,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 158 329,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 31,90 %

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 31,90 % à l'estimation réalisée à l'interne. Les facteurs qui peuvent expliquer cet écart de prix sont les suivants :

- La situation économique actuelle force les entreprises à soumettre des prix agressifs pour avoir une part du marché;
- Le début de l'année (printemps) est une période propice pour obtenir des prix inférieurs au marché puisque les entrepreneurs cherchent à combler leur carnet de commandes;
- Le plus bas soumissionnaire est un nouveau joueur sur le marché montréalais - Il a possiblement réduit sa marge de profit pour être assuré d'avoir un premier contrat avec la Ville de Montréal;
- Le plus bas soumissionnaire utilise un sous-traitant qui est déjà sur place (Biomont, qui opère la station de traitement du biogaz). Ce sous-traitant connaît bien la réalité de terrain et est déjà sur place, ce qui permet de réaliser des économies de temps et de transport qui se reflètent dans le prix soumis.

Après vérification, l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le numéro d'identifiant AMF du plus bas soumissionnaire conforme est le suivant : 1148702062.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 337 977,06 \$, ce coût représente celui du contrat de construction, taxes et contingences incluses. Aucun coût incident est nécessaire à la réalisation de ce contrat.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 308 618,10 \$.

Le budget du présent dossier est priorisé au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - DGA - Qualité de vie comme suit :

Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 32125 - Aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel - sous-projet no 15 32125 001, SIMON no 158643 : Plaine et Boisé - Rehaussement des puits de captage

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputation seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction du Conseil et du soutien financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures contribue aux objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le projet de rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures permet de poursuivre le captage du biogaz, ce qui s'inscrit dans la liste des priorités de protection environnementale puisque le méthane est l'un des gaz les plus dommageables parmi les gaz à effet de serre (GES), 20 fois plus que le CO₂ (dioxyde de carbone). Il permet du même coup la valorisation d'une grande quantité d'énergie, celle-ci étant actuellement convertie en électricité à la centrale Biomont.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont requis avant la mise en oeuvre de la modulation finale du terrain pour fins de parc, principalement dans les secteurs Plaine et Boisé. Les objectifs environnementaux et de sécurité visent à diminuer l'émission atmosphérique et/ou de migration latérale par le sol.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera réalisée avant le début du chantier, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période d'appel d'offres : 10 avril au 29 avril 2015
Ouverture des soumissions : 29 avril 2015

Octroi du contrat : 29 juillet 2015 (CE)
Début du chantier: 5 août 2015
Fin du chantier : 5 août 2018

Début : août 2015
Fin : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après avoir effectué les vérifications requises, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Luc BORNAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria Élena MANCILLA
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-10

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-07-16



Dossier # : 1150749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 014,09 \$, taxes incluses, dans le cadre de la convention de services professionnels, pour la surveillance en architecture de 2 lots de travaux de mise à niveau de l'usine d'eau potable de Pierrefonds. / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réal Paul architecte (CE10 1839) majorant ainsi le montant total du contrat de 285 364,27 \$ à 314 378,36 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 29 014,09 \$, taxes incluses, pour la surveillance en architecture de 2 lots de travaux de mise à niveau de l'usine d'eau potable de Pierrefonds;
2. d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réal Paul architecte (CE10 1839), majorant ainsi le montant total du contrat de 285 364,27 \$ à 314 378,36 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-20 17:04

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 014,09 \$, taxes incluses, dans le cadre de la convention de services professionnels, pour la surveillance en architecture de 2 lots de travaux de mise à niveau de l'usine d'eau potable de Pierrefonds. / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réal Paul architecte (CE10 1839) majorant ainsi le montant total du contrat de 285 364,27 \$ à 314 378,36 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques a eu pour effet le resserrement des normes qualitatives en plus d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation.

Ainsi, des travaux majeurs de modernisation et de mise à niveau sont en cours depuis 2008 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds afin de se conformer au règlement et au guide de conception des installations de production d'eau potable du ministère.

Les travaux à réaliser incluent, entre autres, des travaux en architecture et structure (lot C3 -406). Les plans et devis pour les travaux en architecture ont été réalisés par la firme Réal Paul architecte. Trois appels d'offres lancés en 2012 (AO n° 9858) et 2013 (AO n° 10078 et n° 10122) n'ont pas permis d'obtenir une soumission qui aurait permis de réaliser les travaux à un coût économiquement acceptable.

À la suite de ces insuccès et après une validation de l'estimation du coût des travaux par un économiste indépendant de l'équipe de projet ainsi que la consultation auprès du bureau du contrôleur général, un plan d'action a été élaboré par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et la DEP. Le plan d'action prévoyait de phaser les travaux

d'architecture et de structure en fonction des secteurs du bâtiment et/ou de type de travail à effectuer. Le lot d'origine a ainsi été séparé comme suit :

Contrat MNU-2014-05 : Secteurs des filtres et ozone (AO n° 10166, octroi par CG15 0161).
Contrat MNU-2014-06 : Secteurs des produits chimiques (AO n° 10167, octroi par CG15 0145).

Contrat MNU-2014-08 : Secteur des ultraviolets (AO n° 10169 à venir en septembre 2016).

Contrat MNU-2014-07 : Travaux de peinture (AO n° 10168 à venir en 2016).

Cette façon de faire visait à augmenter le nombre de soumissionnaires et à favoriser l'obtention de prix compétitifs.

Les travaux seront réalisés dans un contexte particulier. En effet, huit (8) contrats de travaux seront réalisés simultanément à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds pour en faire la mise aux normes (projet MNU) par des entrepreneurs différents, soient :

- Lot C3-507 – Mécanique de bâtiment – Traitement.
- Lot T3-902 – Chaîne de traitement.
- Lot C3-708 – Électricité – Traitement.
- Lot C3-905 – Mécanique de procédé – Traitement.
- Contrat MNU-2014-05 – architecture et structure des secteurs filtres et ozone.
- Contrat MNU-2014-06 – architecture et structure des secteurs des produits chimiques.
- Contrat MNU-2014-08 – architecture et structure du secteur des ultraviolets (AO à venir en septembre 2016).
- Contrat MNU-2014-07 – architecture, travaux de peinture (AO à venir en 2016).

La gestion de la construction de l'ensemble de ces contrats sera prise en charge par la Direction de l'eau potable (DEP) qui sera également maître d'oeuvre. Ces contrats simultanés, réalisés par des entrepreneurs différents, ajouteront un effort de coordination auquel les professionnels en surveillance des travaux devront dédier plus de temps.

Les honoraires professionnels du contrat unique initial en architecture ont servi à réaliser :

- les trois premiers appels d'offres pour les travaux du lot C3-406 (AO n° 9858, n° 10078 et n° 10122), sans possibilité d'octroi;
- l'analyse réglementaire du bâtiment en vertu des codes et normes en vigueur;
- l'analyse des estimations et des écarts avec les soumissions reçues en 2013;
- les services supplémentaires pour modifications à la demande de la Ville (ajout d'une cage d'escalier, d'un monte matériaux);
- la préparation des documents pour appel d'offres de 3 phases de lots de travaux d'architecture et structure des secteurs filtres et ozone (AO n° 10166), produits chimiques (AO n° 10167) et ultraviolets (AO n° 10169 à venir), suivant les recommandations du plan d'action.

Un seul appel d'offres de travaux était initialement prévu. À la suite de cet historique, le solde du contrat de services professionnels en architecture est insuffisant pour réaliser la phase de la surveillance des travaux. Le présent avenant au contrat a pour objectif de permettre la surveillance des travaux d'architecture des deux lots des secteurs filtres et ozone (MNU-2014-05) et produits chimiques (MNU-2014-06).

Les services professionnels en architecture pour les lots de travaux du secteur des ultraviolets (MNU-2014-08) et le lot de peinture (MNU-2014-07) feront l'objet d'un appel d'offres public distinct.

Les services professionnels d'une firme spécialisée pour la surveillance en résidence des

travaux de toiture des lots des secteurs filtres et ozone (MNU-201405) et produits chimiques (MNU-2014-06) feront l'objet d'un appel d'offres sur invitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0161 – Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 (7 soum.)

CG15 0145 – Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 (6 soum.)

CE10 1839 - Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, architecte, pour le programme de mise aux normes du procédé de production de l'eau potable (Projet MNU – Volet 2) de l'usine de Pierrefonds pour une somme maximale de 285 364,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 10-11392 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le contrat de services professionnels de la firme Réal Paul architecte afin de réaliser la surveillance du chantier des travaux d'architecture des secteurs filtres et ozone et produits chimiques.

Les services professionnels à rendre sont sommairement décrits ci-après :

- réaliser la surveillance des travaux d'architecture des deux (2) lots des secteurs filtres et ozone et produits chimiques. Ce livrable inclut l'émission des documents pour construction;
- réaliser la coordination des changements en chantier;
- réaliser le suivi durant les périodes de garanties des deux (2) contrats de travaux.

En continuation du contrat initial de services professionnels, le coût additionnel en services professionnels a été calculé en utilisant la méthode à pourcentage et le taux du contrat initial pour les services de base.

JUSTIFICATION

Le projet comporte une complexité du fait qu'il sera réalisé par un ensemble de huit (8) contrats distincts de travaux réalisés simultanément par des entrepreneurs différents. De plus, cette usine doit continuer de produire de l'eau potable sans interruption pendant toute la durée des travaux.

La firme d'architecte Réal Paul a préparé les plans et devis pour appels d'offres des travaux dans ce contexte global. Elle possède tout l'historique de coordination avec les autres lots qui seront réalisés simultanément à l'usine de Pierrefonds.

L'introduction, au stade de la réalisation, d'une autre firme en architecture pour faire la surveillance des travaux rendrait la réalisation des travaux difficile et pourrait compromettre son bon déroulement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat octroyé par le CE10 1839 était de 285 364,27 \$ taxes incluses. Ce montant a été diminué à 270 549,42 \$, taxes incluses, à la suite de la demande de corrections par le contrôleur général en janvier 2011. Ce montant diminué n'a pas fait l'objet d'un dossier décisionnel, mais un formulaire d'entente a été signé par la firme Réal Paul, architecte le 7 février 2011. Les pièces justificatives sont jointes au dossier. Durant toute la gestion du contrat, ce montant corrigé a été respecté.

Afin de terminer la surveillance des travaux des deux lots décrits ci-dessus, le contrat de Réal Paul, architecte devra être augmenté de 43 828,94 \$ incluant les taxes. Cette augmentation bonifie le montant maximal du contrat à accorder de 270 549,42 \$ à 314 378,36 \$, incluant les contingences et les taxes, ce qui représente une augmentation de 16,20 %. Le montant total de la dépense augmente du même montant, soit de 334 343,25 \$ à 378 172,20 \$, incluant les taxes, contingences et incidences, cela représente une augmentation de 13,11 %.

Par rapport au montant du contrat octroyé par le CE10 1839, l'augmentation requise est de 29 014,09 \$, taxes incluses.

Octroi en novembre 2010 :

Montant initial du contrat (CE10 1839) :	228 291,41 \$
Contingences initiales du contrat (25 %)	57 072,85 \$
Total	285 364,27 \$

Correction en janvier 2011 à la suite de la demande du contrôleur général :

Montant initial corrigé du contrat:	216 439,54 \$
Contingences initiales corrigées du contrat (25 %)	54 109,88 \$
Total	270 549,42 \$

Augmentation en juillet 2015 :

Montant initial corrigé du contrat:	216 439,54 \$
Contingences après augmentation (54 109,88 \$ + 43 828,94 \$)	97 938,82 \$
Total	314 378,36 \$

Note : les montants incluent les taxes

Le coût des travaux et des services professionnels est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) de la Direction de l'eau potable (DEP).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'une façon générale, les professionnels ont conçu le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils ont également choisi les matériaux les moins dommageables pour la santé. De plus, ils ont recyclé le plus de produits ou équipements possible, spécifié les produits à base de matière recyclée et exigé la gestion des déchets de construction sur le chantier. Cette prémisse est aussi valide pour toutes les directives de changements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux doivent être achevés pour rendre l'usine conforme à la nouvelle réglementation sur la qualité de l'eau potable. Si les travaux des deux lots visés ne sont pas exécutés, des frais supplémentaires et des retards seraient encourus par la Ville. Les contrats de travaux octroyés par les résolutions CG15 0145 et CG15 0161 pour les secteurs des filtres et ozone et des produits chimiques doivent être surveillés par une firme professionnelle en architecture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par la DEP à l'octroi des contrats de travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 13023 – Mandat 16092-2-001

Augmentation du contrat de services professionnels au CE	Juillet 2015
Travaux des secteurs filtres et ozone	Août 2015 à mai 2016
Travaux des secteurs produits chimiques	Août 2015 à nov. 2016
Fin du contrat de services professionnels	Fin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (André MARSAN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-05-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-07-20

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint
en remplacement de :
M. Jacques Ulysse
Directeur de service par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière
(du 15 au 26 juillet 2015)

Approuvé le : 2015-07-20

CE : 20.013
2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154332005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Zins Beauchesne et associés un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de bain portuaire dans le Vieux-Port de Montréal, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 15-14556, et autoriser une dépense à cette fin de 74 222,11 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un virement budgétaire de 67 774,68 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Zins Beauchesne et associés s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de bain portuaire dans le Vieux-Port, pour une somme maximale de 74 222,11 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 15-14556 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 67 774,68 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154332005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Zins Beauchesne et associés un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de bain portuaire dans le Vieux-Port de Montréal, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 15-14556, et autoriser une dépense à cette fin de 74 222,11 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un virement budgétaire de 67 774,68 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports.

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 18 août 2014, le conseil municipal a adopté une motion mandatant le comité exécutif d'évaluer, en collaboration avec les autorités du Vieux-Port, différents scénarios d'aménagement d'un bain portuaire.

Plusieurs éléments militent pour l'aménagement d'un bain portuaire dans le Vieux-Port, tels que :

- L'amélioration de la qualité de l'eau à Montréal;
- La présence de plusieurs endroits compatibles avec la baignade sur les rives publiques de Montréal;
- La volonté des Montréalais de se réappropriier leurs berges;
- Les exemples de réappropriation des berges par le biais de différents projets permettant la baignade.

Le bain portuaire dans le Vieux-Port est un des projets identifiés dans le Plan de l'eau qui a été annoncé le 20 mars 2015.

Un comité de pilotage regroupant les représentants de plusieurs unités d'affaires de la Ville

a été mis en place afin de soutenir l'action du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) mandaté pour réaliser ce projet en concertation avec les autorités du Port de Montréal et celles du Vieux-Port, responsables du site du projet.

Dans le cadre de la planification du projet, la Ville envisage comme première étape la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'aménagement d'un bain portuaire près du quai de l'Horloge du Vieux-Port. Cette étude devra déterminer la pertinence, le potentiel et les paramètres du projet (contraintes, coûts, délais, etc.), ainsi qu'une stratégie de mise en oeuvre, y compris les ententes requises avec les autorités du Port de Montréal et celles du Vieux-Port, et fixer l'implication et la responsabilité de chaque intervenant. Le SDSS s'est assuré préalablement de la collaboration des autorités susmentionnées en vue de réaliser cette étude.

Afin de retenir les services de professionnels capables de réaliser cette étude, un appel d'offres public a été publié à partir du 3 juin 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 juin 2015.

Un comité de sélection réuni le 6 juillet 2015 a procédé à l'évaluation des soumissions à partir de critères pré-approuvés. Le comité de sélection a recommandé l'adjudication du contrat à la firme Zins Beuchesne et associés qui a obtenu le plus haut pointage final.

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Zins Beuchesne et associés pour réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité de l'aménagement d'un bain portuaire dans le Vieux-Port.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0723 18 août 2014 Déclaration du conseil municipal sur le Plan de l'eau de Montréal.
CM14 0857 18 août 2014 Motion du conseil municipal à l'effet de mandater le comité exécutif d'évaluer, en collaboration avec la Société du Vieux-Port, différents scénarios d'aménagement d'un bain portuaire.

DESCRIPTION

L'étude consistera à évaluer l'opportunité et la faisabilité de développer et de mettre en oeuvre, dans le secteur du quai de l'Horloge du Vieux-Port, un bain portuaire qui agira comme un noyau d'activités de plein air urbain dans le secteur du Vieux-Montréal et qui contribuera à rehausser la qualité du milieu de vie des citoyens. La mise en oeuvre de ce bain portuaire doit s'appuyer sur une mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et des infrastructures qui l'entourent dans le secteur du Vieux-Port, sur la pratique de diverses activités de plein air en zone urbaine liées à l'eau, ainsi que sur les différentes activités promues dans le secteur du Vieux-Port.

Cette étude permettra d'abord de vérifier l'intérêt éventuel que peut susciter la baignade dans l'eau du fleuve et l'intention du public de fréquenter une telle installation et dans quelles conditions. Elle abordera ensuite l'analyse des éléments de faisabilité devant permettre la réalisation du bain portuaire dans les meilleures conditions (un programme préliminaire de construction, incluant le choix technologique, le coût et l'échéancier, ainsi que le montage juridique). L'évaluation de l'intérêt du public pour le bain portuaire et l'identification du type de clientèle à desservir et de ses attentes doit déboucher, au terme de l'étude, sur une proposition viable et documentée que la Ville pourra déployer.

De manière plus précise, le mandat attribué à la firme comprend les trois volets suivants :

- Volet I – Pertinence du projet de bain portuaire.
- Volet II – Faisabilité du projet de bain portuaire.
- Volet III – Synthèse et recommandations.

JUSTIFICATION

Il existe une tendance mondiale pour l'utilisation des bains portuaires. C'est pour faire écho à cette tendance que le 18 août 2014, le conseil municipal a adopté une motion mandatant le comité exécutif d'évaluer, en collaboration avec les autorités du Vieux-Port, différents scénarios d'aménagement d'un bain portuaire.

Dans les suites de l'adoption de cette motion, le projet de bain portuaire a été inclus au Plan de l'eau de la Ville que le maire et madame Chantal Rouleau (membre du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau) ont dévoilé le 20 mars 2015. Dans la foulée, le maire a annoncé que le projet verrait le jour au plus tard à l'été 2017 pour le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

Dans le cadre de l'appel d'offres public, cinq (5) firmes ont déposé des soumissions : KPMG SRL, Raymond Chabot Grant Thornton, Zins Beauséne et associés, Services intégrés Lemay, Sid Lee Architecture. Douze (12) autres firmes ont pris les cahiers des charges, mais n'ont pas déposé de soumission.

Le comité de sélection, réuni le 6 juillet 2015, a déclaré non conformes les propositions des firmes Services intégrés Lemay et Sid Lee Architecture parce qu'elles n'ont pas atteint 70 % au pointage intérimaire.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
Zins Beauséne et associés	76,20	169,99	74 222,11 \$	Aucun	74 222,11 \$
KPMG SRL	84,70	130,14	103 477,50 \$	Aucun	103 477,50 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	72,30	109,13	112 100,63 \$	Aucun	112 100,63 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	-	-	86 231,25 \$	Aucun	86 231,25 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 12 009,14 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100					13,93 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)					29 255,39 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>) / <i>adjudicataire</i>) x 100					39,42 %

Tous les montants incluent les taxes (TPS et TVQ).

La dernière estimation réalisée à l'interne était basée sur les coûts d'études d'envergure comparable réalisées récemment. L'écart s'explique par la difficulté de cerner les coûts pour une étude portant sur un projet très spécifique exigeant l'intervention de professionnels de plusieurs disciplines. Néanmoins, les documents de l'appel d'offres public étaient suffisamment clairs et les firmes ont disposé du temps et de l'information nécessaires pour calculer et soumettre leurs prix.

L'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA en date du 22 juillet 2015.

Le présent contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un contrat de services professionnels est recommandé au montant de 74 222,11 \$, taxes incluses, à la firme Zins Beauchesne et associés pour réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité de l'aménagement d'un bain portuaire dans le Vieux-Port.

Le montant net, montant moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 67 774,68 \$.

Le Service de la diversité sociale et des sports ne dispose pas des fonds à consentir pour réaliser l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de bain portuaire. Un virement budgétaire de 67 774,68 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence municipale vers le Service de la diversité sociale et des sports doit être effectué. Cette dépense sera imputée conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances, après avoir effectué le virement budgétaire.

Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection du fleuve et de l'environnement immédiat du Vieux-Port et l'aménagement du bain portuaire selon des critères écoresponsables seront pris en charge lors de l'élaboration du projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appropriation des berges et la mise en valeur des rives sont les objectifs principaux du Plan de l'eau mis de l'avant par l'Administration municipale dans l'intention de donner aux Montréalais de nouvelles expériences, de nouvelles activités, de nouveaux lieux de baignade. Le bain portuaire dans le Vieux-Port, qui procède de cette volonté, permettra de positionner Montréal comme ville de sport et de tourisme, à la pointe des innovations et des tendances récentes à travers le monde en termes de loisirs et de sports. Il contribuera aussi à diversifier l'offre de service de la Ville dans le secteur aquatique et à revitaliser la rive du fleuve dans le secteur du Vieux-Port.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Bain portuaire – échéancier préliminaire :

- Appel d'offres / étude d'opportunité et de faisabilité – juin 2015
- Étude d'opportunité et de faisabilité – novembre 2015
- Approbation du budget et des ententes – octobre 2015 à mars 2016
- Appel d'offres et octroi de contrat / Plans et devis – printemps 2016
- Plans et devis – été 2016
- Appel d'offres et octroi de contrat / construction – automne 2016
- Construction – printemps 2017
- Inauguration – été 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Étienne LONGTIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djaffer HELLEL
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-07-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-07-17



Dossier # : 1156744001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Léger Marketing inc. pour la réalisation d'un sondage sur le profil et les attentes des visiteurs d'Espace pour la vie pour une somme maximale de 82 782 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14481 - (9 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Léger Marketing inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un sondage sur le profil et les attentes des visiteurs d'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 82 782 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14481 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-17 16:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156744001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Léger Marketing inc. pour la réalisation d'un sondage sur le profil et les attentes des visiteurs d'Espace pour la vie pour une somme maximale de 82 782 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14481 - (9 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie reçoit des clientèles diverses, qui varient en fonction des saisons, de la programmation et des institutions. Clientèle locale, touristes ou excursionnistes intra-Québec, touristes de l'extérieur de la province ou du pays, familles, retraités, groupes scolaires, touristiques, ou autres, passionnés de science ou gens recherchant un simple divertissement, autant de visiteurs ayant des besoins différents. Espace pour la vie doit rencontrer des objectifs de fréquentations et de recettes. Afin de présenter une offre qui satisfasse la clientèle et attire des visiteurs, il est important de connaître sa clientèle. La plus récente étude sur le profil, les attentes et la satisfaction des visiteurs de l'ensemble des institutions a été réalisée en 2004 – 2005. Plusieurs changements ont eu lieu depuis, tant au niveau de la société que des institutions d'Espace pour la vie, par exemple l'ouverture d'un nouveau Planétarium. Il s'avère donc indispensable de refaire le portrait de la clientèle. Les résultats de cette nouvelle étude pourront être utilisés, entre autres, pour développer une offre qui corresponde aux attentes des visiteurs actuels, pour orienter les actions de communications et marketing, en termes de messages à communiquer, de clientèles potentielles à cibler ou simplement pour fournir des données à jour sur le profil des visiteurs à des partenaires éventuels. Cette étude se concentrera sur la clientèle grand public, excluant donc les visiteurs venant en groupes. Ce type de mandat nécessitant les services d'une firme de recherche spécialisée, un appel d'offres public a donc été lancé le 8 juin dernier par la Direction de l'approvisionnement. Les firmes avaient jusqu'au 29 juin à 14 h pour déposer leurs soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet consiste à réaliser un sondage sur l'ensemble d'une année auprès des visiteurs des 4 institutions d'Espace pour la vie qui répondra aux objectifs suivants* :

- Dresser le profil de la clientèle actuelle de chaque institution, en saison estivale et pour le reste de l'année
- Connaître les déclencheurs de visite (processus de décision) et les raisons de visites
- Évaluer les attentes et le niveau de satisfaction sur la visite dans son ensemble
- Déterminer les éléments qui influencent la fréquence de visite et l'intérêt
- Évaluer l'intérêt pour un passeport Espace pour la vie
- Si possible mesurer l'efficacité des campagnes publicitaires

*(le nombre de questions étant limité à cause de la durée souhaitée du questionnaire - environ 10 minutes - le détail des thèmes abordés sera connu plus tard suite à l'élaboration du questionnaire)

La firme choisie a pour mandat de

- Préparer le questionnaire et le tester (en français et en anglais).
- Administrer le questionnaire.
- Faire le traitement des données.
- Présenter les résultats dans un rapport, par institution ainsi que pour l'ensemble d'Espace pour la vie et par période (été, reste de l'année, année complète). Les résultats des groupes « détenteurs de la carte Accès Montréal – été Jardin botanique » et « Amis du Jardin botanique » doivent aussi être fournis séparément. Un rapport préliminaire en cours de projet sera aussi préparé et remis à Espace pour la vie.
- Faire une présentation des résultats en personne.
- Remettre la base de données complète sous forme de fichier SPSS et Excel.

Le montant total du contrat est de 82 782 \$ avec taxes. Il s'agit d'un montant forfaitaire.

JUSTIFICATION

La Direction de l'approvisionnement confirme les informations suivantes dans son intervention sur ce dossier. 18 entreprises se sont procuré le cahier des charges. De ce nombre, neuf (9) ont déposé une soumission. Un comité de 4 personnes, accompagnées d'un agent d'approvisionnement, a analysé l'ensemble des propositions. 5 soumissionnaires ayant obtenu la note de passage, leurs enveloppes de prix ont été ouvertes. Le tableau suivant montre les résultats de cette évaluation.

Le montant de la soumission de l'adjudicataire est inférieur de 37 941,75 \$ (-31%) à l'estimation (120 723,75 \$ avec taxes). La différence s'explique par la difficulté de prévoir à l'avance tous les détails qui pourraient déterminer le prix d'un tel mandat. De très grands écarts existent entre les tarifs des entreprises de ce secteur. Les diverses méthodologies de recherche disponibles influencent aussi de façon importante les coûts de ressources humaines. Le tableau présenté montre les variations de prix très importantes entre les firmes. De plus, l'adjudicataire a offert un rabais Ville de Montréal de 40 % sur son tarif normal.

La firme choisie, Léger Marketing s'est distinguée par son offre répondant en tous points aux spécifications de l'appel d'offres. Elle a obtenue une note intérimaire de 86.3 % lors de l'évaluation, soit la plus haute de tous les soumissionnaires, tout en ayant le prix le plus bas.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autres	Total
Léger Marketing inc.	86,3%	16,46	82 782 \$		82 782 \$
Ad Hoc Recherche inc.	75,1 %	14,64	85 472,42 \$		85 472,42 \$
Zins Beauchesne et associés limitée	71,5 %	12,17	99 827,04		99 827,04 \$

Stratégie Organisation et Méthode SOM inc.	80,3 %	10,30	126 742,50 \$		126 742,50 \$
Ipsos Reid Corporation	81,3 %	8,82	148 892,63 \$		148 892,63 \$
Dernière estimation réalisée					120 723,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (Adjudicataire - estimation)					-37 941,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((Adjudicataire - estimation)/estimation) X 100)					-31 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					2 690,42 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)/ adjudicataire) X 100)					3 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La totalité du coût sera assumée par la ville centre, à même le budget d'opération du Bureau Marketing Communications du Service d'Espace pour la vie. 50% du montant du projet, soit 41 391 \$ sera assumé dans le budget 2015 et 50% (41 391 \$) dans le budget 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce mandat permettra à Espace pour la vie de mieux connaître sa clientèle et de prendre des décisions mieux éclairées. À l'inverse, le refus d'octroyer ce contrat privera Espace pour la vie et la Ville d'informations pertinentes et précieuses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas. Aucun enjeu de communication n'a été identifié

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Élaboration du questionnaire : août 2015

Collecte (administration du questionnaire) : de septembre 2015 à août 2016

Réception d'un rapport préliminaire en version électronique incluant les résultats de septembre à mai : juin 2016

Réception du rapport final et présentation en personne : octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dyah LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale LOISELLE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-13

Albane LE NAY
C/d Rayonnement et relations avec les publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514 872-4531
Approuvé le : 2015-07-16



Dossier # : 1155991002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Girard Coté Bérubé Dion architectes Inc. pour réaliser les plans et devis et surveiller les travaux de réfection de la chaufferie principale du Jardin botanique pour une somme maximale de 276 921,40 \$ (service de base 230 767,83 \$, contingences 23 076,78 \$, incidences 23 076,78 \$), taxes incluses - Appel d'offres public #15 14543 - deux (2) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 276 921,40 \$, taxes incluses, pour réaliser les plans et devis et surveiller les travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Girard Côté Bérubé Dion Architecte Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 253 844,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-14543 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-17 16:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1155991002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Girard Coté Bérubé Dion architectes Inc. pour réaliser les plans et devis et surveiller les travaux de réfection de la chaufferie principale du Jardin botanique pour une somme maximale de 276 921,40 \$ (service de base 230 767,83 \$, contingences 23 076,78 \$, incidences 23 076,78 \$), taxes incluses - Appel d'offres public #15 14543 - deux (2) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Construit à la fin des années 30, le bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique est l'un des bâtiments techniques nécessaires au bon fonctionnement du Jardin botanique. Il abrite le système de chauffage principal, à savoir les chaudières d'eau chaude, les réservoirs de mazout, les ateliers des employés de métiers qui œuvrent au bon fonctionnement du Jardin botanique et de l'Insectarium, et depuis peu, les deux nouvelles génératrices installées pour répondre aux éventuelles urgences.

Des travaux majeurs ont été réalisés dans ce bâtiment dans les années 90, en introduisant l'électricité et le gaz comme source d'énergie à la place du mazout, entraînant entre autres, la démolition de la cheminée de la chaufferie et la réfection de la toiture.

Aujourd'hui, l'état du bâtiment, souffre de la désuétude de plusieurs de ses composantes et de la déficience de ses systèmes ayant atteint leur fin de vie utile. Des travaux majeurs pour corriger ces éléments doivent être entrepris pour préserver l'intégrité architecturale et structurale du bâtiment et assurer sa pérennité, mais aussi rendre les locaux occupés par des employés, plus fonctionnels et conformes aux normes des lois sur la santé et sécurité au travail. La liste de ces travaux peut se résumer comme suit :

- la réfection de la toiture qui a complété sa durée de vie utile;
- la réfection du mur extérieur altéré et déformé à cause des infiltrations d'eau;
- l'installation d'un drain français autour du mur de fondation du bâtiment pour stopper l'infiltration dans le sous-sol;
- la réfection de quelques portes et fenêtres (d'origine) altérées;
- l'enlèvement des plafonds et des surfaces contaminés à l'amiante, situés dans les ateliers;
- la correction du système de ventilation dans les ateliers pour favoriser l'extraction de l'air vicié par les fonctions qui s'y déroulent (peinture, soudure, mécanique);

- l'aménagement des espaces d'entreposage dans les locaux vacants suite à la démolition des anciens réservoirs de mazout;
- le remplacement d'une chaudière par une autre à condensation, plus performante;
- le remplacement des joints Vitaulic désuets, du système de distribution des chaudières;
- la démolition d'un système mécanique non fonctionnel situé dans la chaufferie du complexe "C" et l'aménagement du / des espaces d'entreposage;
- le réaménagement des espaces extérieurs entourant le bâtiment de la chaufferie afin de remédier à la problématique de l'entreposage précaire et désorganisé sur le site.

La complexité des travaux ainsi que la nature patrimoniale du bâtiment et du site en général recommandent des services professionnels possédant des expertises précises et pointues. Pour retenir une firme ayant les qualifications nécessaires à la réalisation de ce mandat et surveiller les travaux de construction qui en découleront, l'appel d'offres public #15-14543 a été lancé le 10 juin 2015, dans la presse et sur le SÉAO pour une durée de 20 jours. L'ouverture a eu lieu le 29 juin 2015, au Bureau du greffe de la Ville de Montréal.

Deux (2) addenda ont été émis lors de la période de l'affichage. Le 1er a été publié le 18 juin pour modifier la portée du mandat et le second, le 22 juin, pour répondre aux questions des soumissionnaires.

La durée de validité imposée des soumissions dans les documents d'appel d'offres est de 90 jours. Une grille pré-approuvée a été utilisée pour l'évaluation des firmes soumissionnaires. La firme Girard Coté Bérubé Dion architectes inc. ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et une attestation de l'AMF est en pièce jointe de ce dossier. Malgré ce qui précède, ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et la firme n'est pas tenue d'obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution #CM 15-0220 du 23 février 2015- Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Jardin botanique de Montréal

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à prix forfaitaire à la firme Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. pour nous fournir les services professionnels en architecture, en structure du bâtiment, en mécanique et électricité du bâtiment ainsi que tout autre service nécessaire pour réaliser les plans et devis du projet de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, la démolition d'un système mécanique non fonctionnel dans la chaufferie du complexe "C" et des aménagements extérieurs visant l'implantation d'un système d'entreposage adjacent au bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, dont la construction d'un hangar non chauffé.

Sous la gestion et la coordination technique et administrative de la firme d'architectes, les professionnels regroupés pour réaliser le mandat devront nous livrer les éléments suivants:

- les relevés, études et analyses préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux à toutes les phases du projet;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la

- demande de permis;
- la surveillance des travaux;
 - les documents de fin de projet;
 - les suivis de garanties après la période des travaux.

Le bordereau de soumission ne spécifiait pas un montant pour les contingences. Les honoraires de la firme seront payés à prix forfaitaire, incluant toutes les dépenses découlant de ce mandat. Compte tenu du fait que les travaux seront réalisés sur des bâtiments existants, nous pensons qu'une contingence de l'ordre de 10 % du montant de ce contrat doit être prévue pour répondre à des services supplémentaires imprévus.

Dans le cas où des services supplémentaires seraient requis, une soumission à prix forfaitaire sera présentée par l'adjudicataire, avec une ventilation des coûts permettant l'analyse de l'offre soumise. Aucun honoraire pour des services supplémentaires ne sera payé sans l'autorisation préalable et écrite de la Ville.

JUSTIFICATION

Dix (10) firmes ont acheté le cahier des charges et deux (2) soumissions ont été déposées. Parmi les acquéreurs du cahier des charges, deux (2) se sont désistées dont une pour insuffisance de moyens. L'autre n'a pas donné le motif de son désistement. Les six (6) autres firmes qui n'ont pas soumis d'offres sont des firmes d'ingénieurs. Celles-ci ne pouvant soumissionner, puisque le cahier des charges spécifie que seules des firmes d'architectes pouvaient soumettre des offres.

Suite à l'analyse de conformité administrative effectuée par le Service de l'approvisionnement, les deux (2) soumissions déposées ont été jugées conformes. La réunion du comité de sélection a eu lieu le 9 juillet dernier. Les deux (2) soumissions reçues ont atteint la note de passage.

Voici le tableau résumant les résultats des offres :

N.B : Tous les montants incluent les taxes à la consommation.

Liste des soumissionnaires	Note Intérim	Note finale	Honoraires	Total
Girard Coté Bérubé Dion architectes Inc	81,3	5,69	230 767,83 \$	
Riopel Architecte	81,7	5,37	245 414,15 \$	
Dernière estimation réalisée à l'interne			229 950 \$	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (L'adjudicataire-estimation)				817,83 \$
Ecart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (L'adjudicataire-estimation)/ estimation x 100				0,63 %
Écart entre la 2ème meilleure offre et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure offre - adjudicataire)				14 646,31 \$

Le montant de la soumission est conforme à la dernière estimation réalisée à l'interne pour ce mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût brut nécessaire à la réalisation de ce projet est de deux cent soixante-seize mille neuf cent vingt et un dollars et quarante cents (276 921,40 \$), incluant les taxes, les contingences et les incidences, réparti comme suit :

Montant de la soumission	230 767,83 \$
Montant des contingences (10 %)	23 076,78 \$
Montant des incidences (10 %)	23 076, 79 \$
Total	276 921,40 \$

Le montant d'incidences équivalent à 10 % de celui du contrat ajouté au total est nécessaire à l'accomplissement du projet. Cette somme de 23 076,79 \$ (taxes incluses) est ventilée comme suit :

Justification	Montant
Un contrat associé à la gestion de l'amiante	7000,00 \$
Services professionnels pour un mandat de signalisation extérieure	6 076,79 \$
Une étude d'inventaire pour la gestion du stock disposé autour du bâtiment de la chaufferie	10 000,00 \$
Total	23 076,79 \$

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt # 7715016 est de 240 853,58 \$. Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 d'Espace pour la vie et est assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique développement durable de la Ville de Montréal a été annexée au cahier des charges de l'appel d'offres et le respect de son contenu fait partie des exigences particulières appliquées au mandat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat issu de cet appel d'offres devra être octroyé le plus tôt possible, afin de respecter nos échéances de réalisation. En effet, un retard dans le démarrage du mandat impliquera le retard du début du chantier. Or, les travaux devront être entrepris au plus tard au début du mois de mai 2016 pour coïncider avec la période de l'arrêt du chauffage et avoir le temps de les terminer avant la saison froide.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phase du mandat	Échéancier
Octroi du contrat de service professionnels	29 juillet 2015
Démarrage des services professionnels	3 août 2015
Appel d'offres - construction	Fin février 2016

Démarrage du chantier	Fin avril 2016
Réception des travaux	Décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dynah LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima AMARI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-15

Jean BOUVRETTE
Chef de section des services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium
Tél : 514 872-4531
Approuvé le : 2015-07-17



Dossier # : 1153253001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal et octroi d'une subvention financière de 1,5 millions de dollars à la Ville de Montréal pour la réalisation du plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est recommandé :

D'approuver la convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention financière de 1,5 millions de dollars à la Ville de Montréal afin de réaliser le plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement du Sud-Ouest ;

De mandater l'arrondissement du Sud-Ouest pour élaborer et gérer la mise en oeuvre du plan.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-07-16 16:29

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153253001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal et octroi d'une subvention financière de 1,5 millions de dollars à la Ville de Montréal pour la réalisation du plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

La reconstruction de l'échangeur Turcot par le ministère des Transports du Québec (MTQ) aura un impact considérable sur les secteurs avoisinants cette infrastructure. Afin de limiter les impacts de ces travaux, la Ville de Montréal désire tirer profit de certaines opportunités pour améliorer la qualité de vie des quartiers limitrophes. L'arrondissement du Sud-Ouest, la Direction des transports et le MTQ ont jeté les bases d'un exercice de planification qui identifiera, au cours des prochaines années, les interventions urbaines, les investissements stratégiques et les mesures réglementaires à mettre en place à cette fin.

En 2012, la Direction des transports réalisait une concertation des parties prenantes du milieu et les grands partenaires du secteur, afin de préciser l'avenir des terrains limitrophes au futur échangeur Turcot. Cet exercice a permis d'énoncer une vision de développement et d'aménagement pour la mise en valeur du secteur Gadbois – Côte-Saint-Paul – De La Vérendrye. Six grandes orientations furent dégagées. Dans le cadre de cet exercice, l'ensemble des acteurs a signifié l'importance d'amorcer une démarche de planification du territoire. Il importe, durant la période de construction de l'échangeur Turcot, qui s'échelonne de 2015 à 2020, de définir avec la communauté l'avenir de leurs quartiers et de se doter d'un plan d'action réaliste de 2017 à 2027 qui identifiera les projets structurants. La Ville a convenu avec le MTQ du financement d'une telle démarche. En septembre 2013, le MTQ s'est engagé comme «grand propriétaire» dans l'arrondissement du Sud-Ouest à collaborer à un exercice de planification territoriale qui vise l'intégration urbaine de ce projet.

S'inspirant de la démarche de concertation et de planification tenue dans le cadre de la mise en valeur des territoires aux pourtours du campus universitaire Outremont mise de l'avant par le Service de mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal, l'arrondissement du Sud-Ouest désire élaborer un plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les secteurs limitrophes de l'échangeur Turcot.

Ce territoire présente de nombreuses problématiques. Traversé par le canal de Lachine et des autoroutes, ce territoire de 2,3 km² est formé historiquement de quartiers ouvriers où se posent divers défis sociaux et économiques. Ces territoires doivent conjuguer des enjeux locaux de qualité de vie, ainsi que des enjeux de développement et de positionnement régionaux. D'une part, il importe de répondre aux besoins de la communauté qui se

traduisent, entre autres, par une offre de logements abordables de qualité, des services de proximité, la mise en valeur des quartiers villageois et la consolidation des secteurs d'emplois, dont le secteur Cabot. D'autre part, de nouvelles opportunités, telles que la mise en valeur des entrées de ville, le positionnement récréo-sportif du canal de Lachine et du Complexe récréatif Gadbois, le développement d'activités connexes au Centre universitaire de santé McGill devront être évalués.

La diversité et la nature des enjeux associés à ce territoire, ainsi que le contexte dans lequel il s'inscrit, nécessitent l'élaboration d'un document permettant d'intégrer les dimensions urbaines, économiques et sociales. Ces aspects militent en faveur d'une démarche de planification accordant une large place à la collaboration et à la concertation des acteurs locaux et des citoyens. L'arrondissement du Sud-Ouest milite en faveur d'une consultation, en amont, pilotée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Le PDUES s'accompagne d'un plan d'action sur une période de 10 ans comportant notamment, l'identification des investissements requis et des programmes adaptés aux problématiques économiques et sociales. Ce plan devra également comprendre des interventions planifiées par des organismes partenaires dans le cadre du PDUES dont les organismes communautaires, culturels et économiques en présence, ainsi que les partenaires institutionnels (Parcs Canada, MTQ, Ville de Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le PDUES permet d'énoncer des orientations préparées par la Ville et ses partenaires pour un territoire donné et de mettre de l'avant une stratégie d'interventions concrète en aménagement, en développement social et économique. Cette démarche s'accompagne d'un plan d'action comportant notamment, outre des modifications possibles au plan d'urbanisme, des investissements, inscrits au programme triennal d'immobilisations et des programmes adaptés aux problématiques économiques et sociales identifiées. Ce plan d'action peut également comprendre des interventions planifiées par des organismes partenaires dans le cadre du PDUES.

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du PDUES fera appel à une approche participative continue sur une période de 26 mois. Avec cette préoccupation en toile de fond, les principales étapes de planification et de réalisation du PDUES sont les suivants :

1. État de la situation et diagnostic;
2. Vision de développement urbain, économique et social;
3. Plan d'action et d'interventions;
4. Adoption du PDUES
5. Suivi de la mise en œuvre.

Les orientations de développement et d'aménagement pressenties par le PDUES sont :

- Accroître la qualité des milieux résidentiels;
- Améliorer la connectivité entre les quartiers;
- Améliorer l'interface entre les quartiers et les infrastructures (échangeur Turcot, canal de Lachine);
- Consolider les secteurs d'emplois;
- Revitaliser les artères commerciales;
- Consolider le pôle récréo-sportif du pôle Gadbois.

Suite aux négociations de 2013 entre la Ville de Montréal et le MTQ, portant sur l'intégration

urbaine du projet autoroutier, certains éléments d'aménagement portant sur les terrains directement touchés par la construction de l'échangeur, dont les abords du complexe récréatif Gadbois, les terrains sous le nouveau pont à haubans qui surplombe le canal de Lachine, les terrains libérés par la nouvelle emprise de l'échangeur de part et d'autre de l'autoroute A-15, feront l'objet d'ententes de contribution financière avec le gouvernement du Québec.

D'autres stratégies d'intervention municipale visant à mettre en valeur ce territoire seront également élaborées afin de dégager un plan d'action tant sur le plan de l'aménagement du domaine public, du développement économique que du soutien aux initiatives émanant du milieu communautaire. A titre d'exemples, ces stratégies pourraient se traduire comme suit :

- Aménagement du domaine public et des espaces libres (la qualification de la trame des rues compte tenu des nouveaux parcours générés dans le cadre du projet Turcot);
- Diversité économique (une modification des usages sur le territoire, le développement d'ententes de développement avec des partenaires, etc.);
- Qualité de l'habitat et soutien aux communautés (programme de subventions, réserves foncières, accompagnement de promoteurs, etc.);
- Mesures d'encadrement du développement immobilier (modifications réglementaires, suivi de dossiers structurants, etc.).

Les initiatives passées d'élaboration de PDUES ont permis notamment de confirmer le positionnement économique de certains territoires, la création de partenariats pour la réalisation de logements abordables de qualité, l'identification d'espaces publics à aménager, etc. Le PDUES s'inscrit dans un territoire en transformation. Il importe que l'ensemble des partenaires et de la communauté partage la même vision de développement et d'aménagement du territoire dans un contexte de construction d'un nouvel échangeur; adhère aux stratégies mises de l'avant, identifie des projets structurants et se dote de mécanismes de suivi pour assurer leur réalisation.

L'élaboration du PDUES se fera sur une période de trois ans.

JUSTIFICATION

Le parti de la Ville est de minimiser les impacts de la construction de l'échangeur Turcot et de saisir les opportunités d'aménagement et de développement engendrés par le projet. Le PDUES permet de repenser l'avenir de ces quartiers, de définir des projets structurants qui contribueront à l'amélioration de la qualité de vie et à l'essor économique, et de mettre en place des mécanismes pour assurer leur mise en oeuvre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de convention précise que le gouvernement du Québec subventionne la Ville de Montréal pour l'élaboration du PDUES jusqu'à concurrence de 1,5 million de dollars qui sera réparti comme suit :

- dans les 30 jours suivant la signature de la convention par les diverses parties : 300 000 \$;
- sur approbation du rapport d'utilisation financière en date de la signature au 31 mars 2016: 423 125 \$;
- sur approbation du rapport d'utilisation financière du 1e avril 2016 au 31 mars 2017 : 629 500 \$;

- sur approbation du rapport d'utilisation financière du 1^e avril 2017 au 31 mars 2018 : 147 375 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration du PDUES adhère aux principes de développement durable. Diverses composantes y seront étudiées, notamment, le maintien de la qualité de vie des citoyens, la mixité des fonctions et le maintien d'un équilibre social, l'amélioration de la qualité environnementale du milieu, la qualité de l'air aux abords de l'échangeur, la diminution des îlots de chaleur, et l'intégration du transport collectif et actif dans une perspective de développement optimal du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PDUES permet de dégager une vision et des orientations claires qui guideront les actions d'une pluralité d'acteurs concernés par le développement et l'aménagement de ce territoire, notamment en ce qui a trait à son positionnement économique et récréosportif. Il permettra de préciser sa vocation économique tout en favorisant la création de milieux mixtes et durables, là où les conditions y seraient particulièrement propices. L'élaboration d'un plan d'action sur une durée de 10 ans permettra à l'ensemble des acteurs d'atteindre l'objectif d'offrir à la communauté à la fin des travaux de l'échangeur Turcot un milieu de vie bonifié et des projets structurants qui favorisera son développement et sa mise en valeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

septembre 2015: Mandater l'OCPM pour l'élaboration et la gestion d'une démarche participative et de consultation publique du PDUES

Automne 2015 à automne 2016: Définir l'état des lieux et dégager un diagnostic intégré

Automne 2016: Élaborer un énoncé de vision

Hiver 2016-17 : Développer un plan d'actions urbain, économique et social

Été 2017: Consultation publique sur le PDUES par l'OCPM

Été 2017: Adoption du PDUES

Automne 2017 à hiver 2020-21: Suivi de la mise en oeuvre du PDUES.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction (James BYRNS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain THÉRIAULT
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-22

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1155323006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, pour une période d'une d'année, débutant le 29 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, d'une superficie d'environ de 118,6 m ² , au 3 ^e étage de l'édifice Gaston -Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail. 2- La valeur locative estimée pour l'espace d'entreposage représente une somme approximative de 16 000 \$.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, à compter du 29 juillet 2015 et se terminant le 28 juillet 2016, un espace d'entreposage de livres jeunesse, au 3^e étage, à l'édifice Gaston Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est d'une superficie d'environ 118,6 m², le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-30 11:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155323006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, pour une période d'une d'année, débutant le 29 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, d'une superficie d'environ de 118,6 m ² , au 3e étage de l'édifice Gaston-Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail. 2- La valeur locative estimée pour l'espace d'entreposage représente une somme approximative de 16 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2014, la Ville loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, un espace d'entreposage pour des livres jeunesse, à l'édifice Gaston-Miron. La Bibliothèque des jeunes de Montréal offre un service gratuit à ses membres depuis plus de 80 ans. Sa mission consiste à développer le savoir, encourager l'imagination et créer des liens entre les enfants, les parents et leurs communautés, en leur procurant les éléments de base pour les inspirer à apprendre tout au long de leurs vies.

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes locaux sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'Arrondissement. La contribution financière à la Bibliothèque des jeunes de Montréal vise à soutenir l'organisme dans la réalisation de son programme d'animation estival destiné aux tout-petits.

Le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et la planification immobilière (le « SGPI ») afin de conclure une convention de prolongation de bail avec la Bibliothèque des jeunes de Montréal, pour une période d'une année, à des fins d'entreposage de livres jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1830 - 26 novembre 2014 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, à compter du 29 juillet 2014 jusqu'au 28 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, d'une superficie d'environ 118,6 mètres carrés, au 3^e étage, de l'édifice Gaston-Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
CA15 240207 - 12 mai 2015 - Approuver la convention avec la Bibliothèque des jeunes de Montréal dans le cadre du projet d'animation du square Cabot et accorder une contribution de 10 000 \$.

CE15 0811 - 29 avril 2015 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 31 700 \$, à la Bibliothèque des jeunes de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, pour une période d'une année à compter du 29 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, au 3^e étage de l'édifice sis au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie approximative de 118,6 m², le tout selon les termes et conditions du bail. Aucun aménagement n'est requis et l'occupant s'engage à respecter les conditions d'accès selon la plage horaire prévue au projet de bail.

JUSTIFICATION

Le SGPI est favorable à cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis à des fins municipales et que l'entreposage de livres ne cause aucun préjudice aux activités des autres occupants, soit le conseil des arts de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le bail est à titre gratuit.

Le taux de location brut pour un espace d'entreposage dans le secteur oscille entre 107,64 \$ et 161,46 \$/m².

La subvention immobilière est établie de la façon suivante (107,64 \$/m² + 161,46 \$/m² / 2 = 134,55 \$/m² taux annuel moyen). Le taux annuel moyen représente un taux de location brut, incluant tous les frais d'exploitation.

Le coût annuel est calculé comme suit : 134,55 \$/m² X 118,6 m² = 15 957, 63 \$ excluant les taxes, arrondi à 16 000,00 \$.

Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 16 000,00 \$.

	Budget 2014	Budget 2015
Frais d'exploitation déboursés par la Ville	42,91 \$/m ²	44,14 \$/m ²

En résumé pour l'année 2015, l'arrondissement de Ville-Marie a versé à la Bibliothèque des jeunes une contribution totale de 41 700 \$ taxes incluses, à cela s'ajoute la subvention immobilière approximative de 16 000 \$, totalisant une somme de 57 700,00 \$.

Les frais d'exploitation seront assumés par le Service de la culture, selon les directives de facturation interne.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier, obligerait l'organisme à se trouver un autre site d'entreposage afin de poursuivre sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE Juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Cécile LOINTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-29

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice de direction par intérim

Approuvé le : 2015-06-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-06-30



Dossier # : 1151278002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 221 000 \$ à 24 organismes pour 30 événements, dans le cadre de la 1 ^{re} date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015.

1- Le Service de la diversité sociale et des sports recommande:
d'accorder un soutien financier totalisant 221 000 \$ aux 24 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2015, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 30 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événement sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015;

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015 – 1^{re} date de tombée		
Répartition du soutien financier		
Événements	Organismes	Soutien proposé
Tournoi invitation de goalball de Montréal (goalball)	Association sportive des aveugles du Québec	2 000 \$
L'International Gymnix 2015 (gymnastique artistique)	International Gymnix	15 000 \$
Open de squash féminin de Montréal (squash)	Squash Québec	10 000 \$
Mud Rocker - Freeride Mountain Bike World Tour	Association des sports d'action	10 000 \$
JACKALOPE - Coupe du monde de skateboard (skateboard)	Association des sports d'action	10 000 \$
Total		47 000 \$
Championnat canadien par équipe (squash)	Squash Québec	5 000 \$

Championnat canadien senior (patinage de vitesse courte piste)	Patinage de vitesse international de Montréal	5 000 \$
Championnat canadien ouvert en salle (Athlétisme)	Club de haute performance Montréal-Olympique Inc.	8 500 \$
Défi canot à glace Montréal 2015 (canot à glace)	Héritage Maritime Canada	5 000 \$
Championnats nationaux d'escalade en bloc (escalade)	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	5 000 \$
Championnat canadien d'ultimate 4 contre 4 2015 (ultimate)	Ultimate Canada	5 000 \$
Championnats canadiens des maîtres nageurs (natation)	Club aquatique Saint-Eustache inc.	8 000 \$
Épreuves de sélection de l'Équipe canadienne 2015 (tir à l'arc)	Association régionale de tir à l'arc de Montréal	5 000 \$
Championnats canadiens de natation 2015 (natation)	Swimming/Natation Canada	7 000 \$
Steve Stevens Senior National Tennis Championships (tennis)	Mount Royal Tennis Club Inc.	5 000 \$
Championnat canadien de triathlon longue distance (triathlon)	L'Association sportive I.S.M. inc.	8 500 \$
Championnat canadien de duathlon (duathlon)	L'Association sportive I.S.M. inc.	5 000 \$
Total		72 000 \$
6 ^e Tournoi Bantam/Midget du Sud-Ouest de Montréal (hockey)	Tournoi Bantam/Midget du Sud-Ouest de Montréal	6 000 \$
35 ^e Tournoi annuel de ringuette BKRA (ringuette)	Association de ringuette Beaconsfield/Kirkland	9 000 \$
Extreme Cheerfest (cheerleading)	North Shore Cheerleading inc.	9 000 \$
Course Polar Hero Race (course à pied)	Fondation Sport-Era	3 000 \$
Championnat régional de cheerleading de Montréal (cheerleading)	RSEQ Montréal	6 000 \$
Course Saint-Laurent (course à pied)	Club d'athlétisme St-Laurent Sélect inc.	6 000 \$
21k de Montréal Banque Scotia (course à pied)	Fédération québécoise d'athlétisme	9 000 \$
Les Championnats d'athlétisme de l'île de Montréal (athlétisme)	RSEQ Montréal	9 000 \$
Invitation internationale XTRASLUSH 2015 (natation)	Club de natation SAMAK de Brossard inc.	6 000 \$
Triathlon Esprit de Montréal (triathlon)	L'Association sportive I.S.M. Inc.	9 000 \$
Marathon Oasis de Montréal (course à pied)	Le Festival de la Santé Inc.	15 000 \$
Les événements du cross-country de Montréal (course à pied)	RSEQ Montréal	9 000 \$
Classique de course à pied de Montréal-Nord (course à pied)	Club de natation de Montréal-Nord	6 000 \$
Total		102 000 \$
Grand total		221 000 \$

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-17 15:00

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151278002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 221 000 \$ à 24 organismes pour 30 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Le 30 octobre 2014, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* (Programme) pour l'année 2015. Le Programme permet à l'agglomération d'exercer sa compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale du Programme pour les événements se tenant en 2015 est de 400 000 \$.

Notons que les événements admissibles au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015 sont ceux se tenant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0478 30 octobre 2014 Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015.

CG13 0412 26 septembre 2013 Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

CG13 0051 28 février 2013 Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2013 et subséquentes; autoriser un budget de 300 000 \$ pour le financement de ce Programme pour l'année 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de

compétence d'agglomération; et ajuster la base budgétaire de la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour l'ajout d'un montant de 350 000 \$ en 2014, de 400 000 \$ en 2015, de 450 000 \$ en 2016 et de 500 000 \$ pour les années 2017 et subséquentes.

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ce programme comporte trois volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation qui prévoient le soutien maximal suivant par événement :

Volet 1	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet 2	Événements sportifs d'envergure nationale	10 000 \$
Volet 3	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Pour la première date de tombée, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu trente-sept (37) demandes en provenance de trente et un (31) organismes. De ces trente-sept (37) demandes, trente (30) ont été retenues et sept (7) n'ont pas été retenues ou ont été reportées pour les raisons énumérées ci-après au point 1.

1. Sept (7) demandes non retenues ou reportées

Une (1) a été reportée en 2016, soit la Coupe du monde UCI de cyclo-cross, année de la tenue de l'événement.

Trois (3) ont été reportées à la deuxième date de tombée puisque les informations fournies étaient incomplètes. Les demandeurs ont été contactés et le SDSS les accompagnera dans la préparation de leurs dossiers. Leurs demandes seront évaluées avec les autres reçues dans le cadre de la deuxième date de tombée.

Trois (3) ont été jugées irrecevables ou inadmissibles en vertu des champs d'application du Programme et des critères d'admissibilité du volet visé :

Volet 1 - International

- *Omnium international CAMO (water-polo)* : inadmissible, puisque la demande ne répondait pas aux critères d'admissibilités spécifiques du volet International, notamment avoir une participation minimale d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada;
- *Mondial de soccer intérieur* : demande jugée irrecevable, car l'événement a été annulé.

Volet 3 - Métropolitain

- *Festival Urban Jam* : demande jugée irrecevable, car l'événement a été annulé.

2. Trente (30) demandes retenues

Il est donc proposé d'accorder un soutien financier à trente (30) événements organisés par vingt-quatre (24) organismes pour une somme totale de 221 000 \$, soit plus spécifiquement :

- Cinq (5) événements internationaux pour une somme totale de 47 000 \$.

- Douze (12) événements nationaux pour une somme totale de 72 000 \$.
- Treize (13) événements métropolitains pour une somme totale de 102 000 \$.

Dans les demandes retenues, deux satisfaisaient à l'ensemble des critères d'admissibilité généraux et spécifiques, à l'exception d'un critère pour lequel une problématique particulière inhérente à chacune des demandes rendait l'atteinte du critère en question beaucoup plus difficile à respecter :

- *Tournoi invitation de goalball de Montréal* : Cette demande du volet international avait une participation de 40 % d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada (en nette progression par rapport au 29 % enregistré en 2014), au lieu du 50 % exigé par le Programme pour deux pays participants, et la participation de 55 athlètes, au lieu des 100 exigés. Un critère pour lequel une problématique particulière inhérente au sport, soit le goalball, rendait l'atteinte du critère en question extrêmement difficile à respecter. En effet, la spécificité du sport pratiqué, soit exclusivement par des athlètes étant aveugles ou ayant un handicap visuel, concerne un groupe de personnes très restreint (4 %) au sein de la population en général. De plus, comme chaque équipe de goalball est constituée de trois (3) athlètes, l'atteinte du minimum de 100 athlètes exige la participation d'un grand nombre d'équipes. Enfin, un très faible volume d'athlètes s'implique dans ce sport spécifique aux personnes ayant cette limitation fonctionnelle. Pour toutes ces raisons, cet événement a été retenu et analysé et un soutien de 2 000 \$ est recommandé.
- *Course Polar Hero Race* : Cette demande du volet métropolitain avait entre 800 et 900 participants, au lieu des 1000 exigés. Soulignons que cet événement en était à sa première édition et que le sport en question, la course à pied en hiver avec obstacles, est relativement peu connu et pratiqué. Du coup, l'atteinte du critère des 1 000 participants est beaucoup plus difficile à respecter. Vu les raisons énumérées précédemment, et le fait que l'organisateur a l'intention de produire une deuxième édition à Montréal l'année prochaine, cet événement a été retenu et analysé, et un soutien de 3 000 \$ est recommandé.

Un autre événement, soit le *Défi canot à glace Montréal 2015*, a été retenu malgré le fait qu'il ne cadre pas dans aucun des trois (3) volets du Programme. Cet événement s'est déroulé pour une troisième année consécutive le 21 février 2015 dans le Vieux-Port de Montréal. Il est organisé par *Héritage Maritime Canada*, un organisme à but non lucratif. Le *Défi canot à glace Montréal 2015* est actuellement une des rares compétitions sportives extérieures organisées à Montréal durant l'hiver. Cet événement sportif comble une lacune quant au nombre et aux types d'activités qui permettent aux Montréalais de renouer avec le Vieux-Port et le fleuve Saint-Laurent pendant l'hiver, tout en représentant très bien l'héritage maritime de la métropole. Montréal regorge d'événements en plein air pendant la période estivale, mais les événements hivernaux sont beaucoup plus rares. Toutes les activités de cette compétition se tiennent en plein air, plus spécifiquement sur le fleuve Saint-Laurent. Pour ces raisons et compte tenu de l'unicité et de la qualité de l'événement, de la couverture médiatique et de la visibilité accordée, ainsi que de son potentiel, il est recommandé d'accorder un soutien financier de 5 000 \$, de façon non récurrente et à titre exceptionnel, à *Héritage Maritime Canada*. Soulignons que cet événement pourrait bénéficier d'un soutien financier à compter de 2016 dans le cadre du nouveau Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau.

L'évaluation des demandes a été réalisée à partir des critères identifiés dans le Programme, sauf pour le *Défi canot à glace Montréal 2015*, qui a été incorporé au volet national, soit le volet s'apparentant le plus à l'événement.

Entente avec les organismes :

L'organisme s'engage, en signant la demande de soutien financier, à respecter toutes les obligations stipulées dans le Programme. Le Programme, la demande dûment signée par l'organisme et la résolution adoptée par le comité exécutif constituent l'entente entre les parties, advenant l'acceptation, en totalité ou en partie, de sa demande de soutien financier. L'organisme doit annexer à sa demande divers documents, notamment un plan d'affaires concis de l'événement, les prévisions budgétaires détaillées, la résolution du conseil d'administration, les assurances requises, lesquels documents font partie intégrante de sa demande. De plus, l'organisme s'engage à se conformer à la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Enfin, l'organisme doit fournir, au plus tard 60 jours après la tenue de l'événement, le rapport final et le bilan financier de l'événement, ainsi que les pièces justificatives stipulées dans le Programme. Le Programme ainsi que le formulaire sont ajoutés en pièces jointes.

JUSTIFICATION

L'accord du soutien de 221 000 \$ à 24 organismes permettra à ceux-ci d'assurer la réussite organisationnelle et financière de leurs événements.

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements. Il rassemble ainsi les requêtes pour les présenter en bloc au comité exécutif deux fois par année.

Ce Programme favorise l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue de tels événements favorise le développement de l'expertise en organisation d'événements de la communauté sportive montréalaise. De surcroît, ce programme contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. Il contribue également à la promotion de saines habitudes de vie par l'encouragement à la pratique sportive, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015 est de 400 000 \$. L'octroi d'une somme de 221 000 \$ est prévu suite à l'analyse des demandes reçues lors de la première date de tombée (15 février 2015). Le solde de 179 000 \$ sera ainsi disponible pour la deuxième date de tombée (31 mai 2015). Le Service de la diversité sociale et des sports est confiant de répondre aux besoins lors de la deuxième date de tombée puisqu'un grand nombre d'organismes ont déjà déposé une demande lors de la première date de tombée et qu'uniquement trois (3) de ces demandes ont été reportées à la deuxième date de tombée. De plus, selon l'analyse des événements ayant déposé une demande lors de la deuxième date de tombée, le solde restant est suffisant pour les soutenir.

Pour cette première phase du programme, les crédits seront alloués selon la répartition suivante :

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015 – 1^{re} date de tombée			
Répartition du soutien financier et pourcentage du soutien sur le budget de l'événement			
Événements	Organismes	Soutien proposé	% du soutien sur le budget de l'événement
Volet 1 : International			

Tournoi invitation de goalball de Montréal (goalball)	Association sportive des aveugles du Québec	2 000 \$	20 %
L'International Gymnix 2015 (gymnastique artistique)	International Gymnix	15 000 \$	4 %
Open de squash féminin de Montréal (squash)	Squash Québec	10 000 \$	18 %
Mud Rocker - Freeride Mountain Bike World Tour	Association des sports d'action	10 000 \$	7 %
JACKALOPE - Coupe du monde de skateboard (skateboard)	Association des sports d'action	10 000 \$	14 %
Total		47 000 \$	

Volet 2 : National

Championnat canadien par équipe (squash)	Squash Québec	5 000 \$	21 %
Championnat canadien senior (patinage de vitesse courte piste)	Patinage de vitesse international de Montréal	5 000 \$	26 %
Championnat canadien ouvert en salle (Athlétisme)	Club de haute performance Montréal-Olympique inc.	8 500 \$	9 %
Défi canot à glace Montréal 2015 (canot à glace)	Héritage Maritime Canada	5 000 \$	10 %
Championnats nationaux d'escalade en bloc (escalade)	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	5 000 \$	15 %
Championnat canadien d'ultimate 4 contre 4 2015 (ultimate)	Ultimate Canada	5 000 \$	29 %
Championnats canadiens des maîtres nageurs (natation)	Club aquatique Saint-Eustache inc.	8 000 \$	5 %
Épreuves de sélection de l'Équipe canadienne 2015 (tir à l'arc)	Association régionale de tir à l'arc de Montréal	5 000 \$	26 %
Championnats canadiens de natation 2015 (natation)	Swimming/Natation Canada	7 000 \$	11 %
Steve Stevens Senior National Tennis Championships (tennis)	Mount Royal Tennis Club inc.	5 000 \$	18 %
Championnat canadien de triathlon longue distance (triathlon)	L'Association sportive I.S.M. inc.	8 500 \$	4 %
Championnat canadien de duathlon (duathlon)	L'Association sportive I.S.M. inc.	5 000 \$	11 %
Total		72 000 \$	

Volet 3 : Métropolitain

6 ^e Tournoi Bantam/Midget du Sud-Ouest de Montréal (hockey)	Tournoi Bantam/Midget du Sud-Ouest de Montréal	6 000 \$	7 %
35 ^e Tournoi annuel de ringuette BKRA (ringuette)	Association de ringuette Beaconsfield/Kirkland	9 000 \$	11 %
Extreme Cheerfest (cheerleading)	North Shore Cheerleading inc.	9 000 \$	6 %

Course Polar Hero Race (course à pied)	Fondation Sport-Era	3 000 \$	5 %
Championnat régional de cheerleading de Montréal (cheerleading)	RSEQ Montréal	6 000 \$	15 %
Course Saint-Laurent (course à pied)	Club d'athlétisme St-Laurent Sélect inc.	6 000 \$	13 %
21k de Montréal Banque Scotia (course à pied)	Fédération québécoise d'athlétisme	9 000 \$	2 %
Les Championnats d'athlétisme de l'île de Montréal (athlétisme)	RSEQ Montréal	9 000 \$	19 %
Invitation internationale XTRASLUSH 2015 (natation)	Club de natation SAMAK de Brossard inc.	6 000 \$	12 %
Triathlon Esprit de Montréal (triathlon)	L'Association sportive I.S.M. inc.	9 000 \$	3 %
Marathon Oasis de Montréal (course à pied)	Le Festival de la Santé inc.	15 000 \$	1 %
Les événements du cross-country de Montréal (course à pied)	RSEQ Montréal	9 000 \$	9 %
Classique de course à pied de Montréal-Nord (course à pied)	Club de natation de Montréal-Nord	6 000 \$	13 %
Total		102 000 \$	

Les crédits pour l'approbation de ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro 391325.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, puisqu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilise les comités organisateurs à réaliser leur événement sportif de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en oeuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations québécoises et canadiennes, promoteurs, démarcheurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal.

Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels des gouvernements du Québec et du Canada et de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes.

Un délai dans le traitement du dossier n'est pas souhaitable puisque le programme prévoit une réponse aux organismes dans les 90 jours suivant la date de tombée.

Le refus d'approuver le versement des subventions aux organisateurs ayant adressé une demande de soutien à la Ville irait à l'encontre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, étant donné que les

événements soutenus ont été analysés selon les critères adoptés par le conseil d'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2015 : annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements retenus à la 1^{re} date de tombée et envoi d'une lettre et du chèque correspondant à chaque organisateur.

- Juillet 2015 : Analyse des demandes adressées à la Ville avant la 2^e date de tombée (31 mai 2015) par les organisateurs d'événements sportifs.
- Août 2015 : sommaire décisionnel au CE et annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements sportifs retenus à la 2^e date de tombée (31 mai 2015).
- Septembre/octobre 2015 : Évaluation du programme pour l'année 2015 et identification des modifications à y apporter, le cas échéant, pour son renouvellement en 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Daniel BISSONNETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald DION
Conseiller en évaluation et planification (élite sportive)

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-07-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME

Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-07-17



Dossier # : 1154639004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2015 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique

Le Service de la culture recommande :

1- d'accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 24 et 30 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2015;

2- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Olympique, le 5 août 2015;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-07-01 09:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154639004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2015 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique

CONTENU

CONTEXTE

Les grands concerts classiques d'été existent depuis de nombreuses années. Dans le cadre de la série des Concerts Campbell, la Ville assure la gestion complète des concerts moyennant un virement d'une subvention de 110 000 \$ provenant du Trust Royal qui administre la succession de Charles S. Campbell pour la réalisation de concerts dans les parcs de Montréal. De ce montant, 16 500 \$ sont réservés pour la réalisation de deux concerts de l'Orchestre Métropolitain qui auront lieu dans deux endroits distincts, soit au parc West Vancouver de L'Île-des-Soeurs le 24 juillet 2015 et au Chalet du Mont-Royal le 30 juillet 2015.

Un grand concert d'été est offert par l'Orchestre symphonique de Montréal. Historiquement, ce concert avait lieu dans un arrondissement différent d'une année à l'autre. En 2014, l'Orchestre symphonique de Montréal a plutôt choisi de tenir ce concert sur l'Esplanade du Parc Olympique. C'est également cette option qui a été retenue cette année par l'OSM. Le concert se tiendra le 5 août 2015. Un montant de 25 000 \$ est accordé à l'OSM pour assumer les frais techniques liés à la réalisation de ce concert.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0903 – 13 mai 2015 - Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles

CE14 1067 – 2 juillet 2014 -Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2014 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique

CE14 0642- 23 avril 2014 : Accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 130 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

CE13 0385 - 3 avril 2013 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de

permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs et accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 0811 - 5 juin 2013 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 6 et 19 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2013 et accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Ahuntsic, le 2 août 2013

CM12 0546 – Le 18 juin 2012 - Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

CE12 0960 - 13 juin 2012 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal pour la présentation de deux concerts d'été dans le cadre des concerts Campbell 2012

DESCRIPTION

L'Orchestre Métropolitain a été fondé en 1981 et compte aujourd'hui une soixantaine de musiciens professionnels. Depuis 1994, l'Orchestre Métropolitain est partenaire pour la réalisation des concerts d'été de la série des Concerts Campbell. Les concerts auront lieu au parc West Vancouver le 24 juillet 2015 et au Chalet du Mont-Royal le 30 juillet 2015. L'Orchestre symphonique de Montréal a été fondé en 1934 et sa notoriété est internationale. Avec les années, le grand concert d'été est devenu un événement très attendu pour les Montréalais. Le concert aura lieu au Parc olympique le 5 août 2015.

JUSTIFICATION

L'Orchestre Métropolitain et l'Orchestre symphonique de Montréal sont deux compagnies artistiques de grande renommée, qui se sont donné comme mission la démocratisation de la musique classique qu'ils veulent rendre accessible au plus grand nombre de Montréalais. Ces missions sont tout à fait en accord avec la mission et le mandat du Service de la culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	2015
OM	16 500 \$ (24 % du coût du projet)
OSM	25 000 \$ (25 % du coût du projet)

La contribution financière de 16 500 \$ accordée à l'Orchestre Métropolitain sera imputée à même le budget additionnel de dépenses obtenu suite à la subvention de 110 000 \$ du Trust royal.

La contribution financière de 25 000 \$ accordée à l'Orchestre symphonique de Montréal sera imputée à même le budget régulier de dépenses de la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture.

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no. 387720.

Les détails financiers sont précisés dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ce soutien à l'accessibilité à la culture, ces ententes participent à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approche de démocratisation culturelle des deux grands orchestres montréalais, notamment par l'entremise des grands concerts d'été dans les parcs, permet d'amener la musique classique près des gens, dans leur milieu, et dans différents quartiers du territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Orchestre symphonique de Montréal :
L'organisme doit respecter un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

Orchestre Métropolitain :
Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

24 juillet 2015 - concert le l'Orchestre Métropolitain - parc West Vancouver - Île-des-Soeurs,
31 juillet 2015 - concert le l'Orchestre Métropolitain - chalet du Mont-Royal
5 août 2015 - concert de l'Orchestre symphonique de Montréal - Parc olympique

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle THIBAUT
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2015-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-06-29



Dossier # : 1150015002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente permettant le versement d'une subvention de 25 000 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son projet de médiation culturelle "Découvertes théâtrales", dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accorder un soutien financier annuel de 25 000 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son projet de médiation culturelle "Découvertes théâtrales" dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-08 15:46

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150015002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente permettant le versement d'une subvention de 25 000 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son projet de médiation culturelle "Découvertes théâtrales", dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal souhaitent appuyer des actions qui renforcent la participation des citoyens à la vie culturelle montréalaise. La Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse développe une série d'activités d'accompagnement qui permettent aux élèves du primaire et à leurs parents de trois quartiers sensibles de Montréal de faire des découvertes théâtrales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0929- 23 octobre 2012- Accorder un soutien financier total de 25 000 \$, soit un montant annuel de 25 000 \$ en 2012, 2013 et 2014, à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse afin de soutenir le projet de médiation « Découvertes théâtrales » dédié aux jeunes du primaire dans les quartiers sensibles de Montréal dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville / Approuver le projet de convention à cet effet
CE11 0793 - 1er juin 2011 - d'accorder un soutien financier... aux organismes ci-après dans le cadre de l'Entente entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008, au montant indiqué en regard de chacun d'eux (dont la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse).

CM08 0875 - 27 octobre 2008 - Accorder un soutien financier de 75 000 \$, soit un montant annuel de 25 000 \$ en 2008, 2009 et 2010, à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse afin de soutenir le projet de médiation « Découvertes théâtrales » dédié aux jeunes du primaire dans les quartiers sensibles de Montréal dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville 2008-2011 / Approuver le projet de protocole d'entente à cette fin.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'Entente MCC-Ville de Montréal, le Service de la culture et le MCC souhaitent renouveler le partenariat entre la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse et trois diffuseurs culturels municipaux dans le cadre du projet «Découvertes théâtrales». Cette collaboration permet de développer l'accessibilité culturelle chez les jeunes du primaire des milieux les plus défavorisés. En effet, le partenariat «Découvertes

théâtrales» permettra à 2 250 élèves du primaire de participer dans leur arrondissement et à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse à trois spectacles, de faire une sortie familiale avec leurs parents pendant le week-end et de participer à des activités d'animation et de médiation à l'école entourant les productions théâtrales offertes. Les diffuseurs partenaires du projet «Découvertes théâtrales» sont le Pavillon de l'Entrepôt à Lachine, la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville et la Maison de la culture Frontenac.

JUSTIFICATION

La Ville et le Ministère reconnaissent à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse la compétence de tisser des liens fonctionnels avec les arrondissements et les écoles des quartiers sensibles afin d'élaborer et d'offrir une programmation concertée et des actions de médiation culturelle tel que définies dans le partenariat «Découvertes théâtrales».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'engagement de 25 000 \$ est prévu dans l'Entente MCC-Ville de Montréal alors que le montant de contribution recommandée est prévu dans le budget de la Division de l'action culturelle et des partenariats. L'entente sera convenue pour une période d'une année. Selon les prévisions budgétaires du projet, la contribution annuelle de l'Entente pour sa réalisation représente 25 % du projet qui totalise des dépenses de 85 175 \$.

La recommandation de crédits de l'Entente sur le développement culturel de Montréal liée à ce sommaire est la suivante: # 15.2.3.4- 006 .

Demande d'achat no 389047 au montant de 25 000 \$.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts sont liés aux objectifs du projet de médiation auprès de la clientèle familiale et scolaire en milieu sensible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2015 Octroi de la subvention à l'organisme

Septembre 2015 à septembre 2016 Réalisation du projet par l'organisme

Septembre 2016 Dépôt du bilan du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAROCQUE
Commissaire - Service de la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-17

Paul LANGLOIS
Chef de division - Action culturelle et partenariats

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-07-06



Dossier # : 1153931003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM) pour l'organisation d'un défilé collectif - Montréal créatif dans le cadre de la 15 ^e édition du Festival mode et design, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM) pour l'organisation d'un défilé collectif - Montréal créatif dans le cadre de la 15^e édition du Festival mode et design, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-15 14:07

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153931003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM) pour l'organisation d'un défilé collectif - Montréal créatif dans le cadre de la 15e édition du Festival mode et design, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style libre*, ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode, en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante. Cette stratégie vise à répondre à trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements en mode à Montréal, tels que le Festival mode et design (FMD). En effet, depuis sept ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les semaines de mode, festivals et salons représentent des plates-formes de diffusion de la créativité montréalaise en mode tant au niveau local qu'à l'international.

Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM), pour l'organisation d'un défilé collectif - Montréal créatif dans le cadre de la 15^e édition du Festival mode et design du 19 au 22 août 2015 au Quartier des spectacles, en réponse à la demande déposée par l'organisme (voir pièces jointes) au Bureau de la mode de la Ville de Montréal (BMM). FMDM est un organisme sans but lucratif dont le mandat principal est de faciliter les manifestations de la mode et du design à Montréal et de produire des festivals qui font la promotion de la mode et du design au Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0318 (24 mars 2015) - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 \$ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet;

CM14 0811 (19 août 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à FMDM pour la promotion de la 14^e édition du FDM du 18 au 23 août 2014, au Quartier des spectacles, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;

CM13 0443 (27 mai 2013) - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014.

CE13 0191 (20 février 2013) - Donner un accord de principe à la conclusion d'ententes de soutien financier pour les années 2013 et 2014, pour les festivals et événements suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Montréal complètement cirque, Montréal en lumière, Francofolies de Montréal, Festival TransAmériques, Carnaval, Montréal Festimania, Festival des films du monde, Festival du nouveau cinéma, Rendez-vous du cinéma québécois, Féria du vélo et Festival mode et design Montréal.

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CM12 0686 (21 août 2012) - Accorder un soutien financier non récurrent de 62 500 \$ à FMDM, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* avec le Gouvernement du Québec, pour la promotion de la 12^e édition du FMD qui se tiendra au centre-ville de Montréal, sur l'avenue McGill College, du 1^{er} au 4 août 2012.

CE11 1040 (6 juillet 2011) - Accorder un soutien financier de 46 000 \$, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* avec le Gouvernement du Québec, à FMDM, pour l'organisation de la 11^e édition du FMD au centre-ville de Montréal, sur l'avenue McGill College.

DESCRIPTION

Créé en 2001 et présenté pendant 4 jours, le FMD est un festival annuel de prestations uniques qui combine la mode, le design et la créativité québécoise. Il attire annuellement près de 500 000 visiteurs.

Une demande de participation financière de 100 000 \$ soumise dans le cadre du programme d'appui aux événements du plan d'action *Montréal Style Libre* a été analysée par le BMM. Le projet du FMD a été retenu, mais la contribution a été établie à 40 000 \$. La contribution visera principalement l'organisation d'un défilé collectif - Montréal créatif lors de la 15^e édition du FMD du 19 au 22 août 2015 au Quartier des spectacles qui mettra en vedette 25 créateurs montréalais.

La raison qui justifie cette décision est que seule une partie du projet proposé par le promoteur est admissible au programme de soutien aux événements mode. En effet, certaines dépenses proposées à l'origine par FMDM dans le cadre du projet étaient destinées

à du fonctionnement, ce à quoi la Ville ne peut contribuer.

Le soutien financier de 40 000 \$ qui serait attribué à FMDM pour la promotion du FMD représente 1,5 % du budget total prévisionnel de l'événement (2 664 104 \$) et 5,7 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (700 000 \$) comme décrit dans la demande de collaboration acheminée au BMM.

Comme le prévoit l'entente de contribution, ce soutien financier sera remis en deux versements. Le premier versement (20 000 \$) sera remis dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et le solde (20 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation à la Ville du bilan final de la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Le FMD est un événement unique pour le secteur de la mode et du design à Montréal. Ayant une cible spécifique de consommateurs locaux et de touristes intéressés par le produit montréalais, il permet de réunir en un événement porteur les forces créatives de notre industrie et de les rapprocher du consommateur avide de produits originaux. Aussi, au travers de ses multiples volets, il permet la valorisation croisée d'actifs montréalais importants (musique, mode, design, etc.). Soulignons que nos talents créateurs font partie des éléments qui sont à la base de la désignation Montréal Ville UNESCO de design. Présenté depuis plusieurs années sur l'avenue McGill College, le FMD s'est déplacé au Quartier des spectacles l'an dernier et vise toujours à promouvoir, du 19 au 22 août prochain, le talent des créateurs de mode, des détaillants et des manufacturiers locaux. Cet événement gratuit, ouvert au public, permettra d'affirmer et de renforcer le positionnement de Montréal comme ville de mode et de design et de se rapprocher des Montréalais friands de la mode.

Le livrable proposé par le promoteur est en lien avec la stratégie *Montréal Style libre*, adhère à la stratégie de diffusion au grand public du BMM et répond aux attentes de la Ville et du Gouvernement du Québec en ce qui a trait à la promotion de Montréal comme ville de mode. De plus, le FMD génère des retombées significatives, notamment sur le plan touristique et en regard de la visibilité internationale de Montréal pour ce secteur d'activité.

Cet événement s'inscrit principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, soit Montréal, Ville de savoir, de création et d'innovation, et Montréal, Ville ouverte à rayonnement international. En effet, le FMD permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de démontrer à travers les collections le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet).

Il est important de mentionner que FMDM bénéficiera aussi d'un appui de la Direction

associée Cinéma - Festivals - Événements (Service de la culture) à hauteur de 110 000 \$ en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Comme le montre le tableau ci-dessous, FMDM reçoit depuis plusieurs années l'appui de la Ville de Montréal.

Contributions à Festival mode et design Montréal

BMM Montant accordé 2011	BMM Montant accordé 2012	Montant accordé ** 2013	Montant accordé ** 2014	BMM Montant accordé 2014	Montant engagé ** 2015	Montant additionnel demandé au BMM 2015	Projet	Soutien financier prorata au projet global
46 000 \$	62 500 \$	100 000 \$	100 000 \$	50 000 \$	110 000 \$	40 000 \$	Festival mode et design	1,50%

** Contribution de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements

En 2013, le regroupement de la gestion événementielle de la Ville à la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements (Service de la culture) incluait le FMD dans la liste des festivals et événements financés par le Fonds Montréal 2025 en leur accordant annuellement 100 000 \$ en 2013 et 2014 (réf. : CM13 0443). En 2015, des crédits de 110 000 \$ ont été votés pour le FMD dans le cadre d'une demande du regroupement de la gestion événementielle de la Ville à la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements (Service de la culture) d'accorder un soutien financier totalisant 3 355 000 \$ à un collectif de dix festivals montréalais, dont le FMD.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente signée entre le Gouvernement du Québec (MAMOT) et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés sur la base de l'entente intervenue dans le cadre de la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Le FMD contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs montréalais. Le FMD devra montrer des résultats probants à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville favorise les impacts suivants :

- positionne et renforce Montréal comme « *La ville des festivals* »;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole;
- contribue à une animation urbaine de qualité;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité approuvé par le Service des communications est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme. L'événement sera aussi couvert sur le site modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du BMM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement du 19 au 22 août 2015 au Quartier des spectacles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-06-19



Dossier # : 1151654001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine, qui se tiendra du 10 au 14 août 2015 à Montréal.

Il est recommandé :

1. d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 000 \$, à l'organisme sans but lucratif *Laboratoire sur l'agriculture urbaine* dans le cadre de l'École d'été en agriculture urbaine, qui se tiendra du 10 au 14 août 2015 à Montréal;

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-17 14:46

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1151654001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine, qui se tiendra du 10 au 14 août 2015 à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Division du développement durable a été mandatée comme responsable de la coordination du dossier de l'agriculture urbaine avec six directions et services municipaux mandatés pour mettre en oeuvre certaines recommandations issues du rapport de consultation de l'OCPM sur l'agriculture urbaine à Montréal.

L'Université du Québec à Montréal accueillera la 7e édition de l'École d'été sur l'agriculture urbaine du 10 au 14 août 2015.

Cette édition est organisée par l'organisme sans but lucratif Laboratoire en agriculture urbaine (AU/LAB) en collaboration avec le Collectif en recherche et aménagement paysager et en agriculture urbaine (CRAPAUD).

Avec plus de 200 inscriptions et rassemblant des citoyens, des chercheurs, des étudiants et des acteurs de l'agriculture urbaine, cette école d'été a pour vocation de susciter des débats et des rencontres autour de l'agriculture urbaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0335 – 20 mars 2013 – Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine (1136116002).

CM12 1054 – 17 décembre 2012 – Déposer le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal.

DESCRIPTION

Par sa contribution financière au montant de 5 000 \$ pour l'École d'été en agriculture urbaine, la ville de Montréal démontre sa volonté à soutenir un événement majeur en éducation relative à l'agriculture urbaine. Le thème de cette édition est l'économie circulaire. L'École d'été favorise le développement du savoir-faire et des connaissances, mobilise l'expertise et consolide des liens privilégiés entre des réseaux porteurs d'innovations. La Ville de Montréal bénéficiera de certains avantages et d'une visibilité durant les cinq jours de l'École d'été.

Le plan de visibilité suivant est prévu:

Dans le cadre de l'École d'été en agriculture urbaine, qui se tiendra du 10 au 14 août 2015 au Pavillon Sherbrooke du Complexe des sciences Pierre-Dansereau de l'UQÀM, le logotype de la Ville de Montréal sera affiché :

- sur la programmation officielle de l'École d'été qui sera diffusée à tous les participant(e)s et conférenciers;
- dans diverses infolettres (CRAPAUD, GTAU, etc.);
- sur le site web de l'École d'été (<http://ecoleagricultureurbaine.org/>);
- sur le panneau principal des partenaires financiers de l'École d'été 2015 installé dans les aires de détente et de repas réservées à l'École d'été (Pavillon Sherbrooke de l'UQÀM).

Le logotype de la Ville de Montréal sera également affiché sur le panneau principal des partenaires financiers des événements grand public rattachés à l'école d'été soit:

- la conférence sur l'urbanisme agricole en milieu urbain le mardi 11 août de 19 h à 21 h;
- la conférence sur la culture hors-sol en milieu urbain le mercredi 12 août de 19 h à 21 h;
- la présentation café croissant des prototypes de production domiciliaire le vendredi 14 août de 9 h à 10 h 20.

L'ensemble des événements grand public se déroulera au cœur des sciences de l'UQÀM.

De plus, un représentant de la Ville de Montréal bénéficiera d'une période pour présenter une conférence lors de l'événement, ainsi que de deux laissez-passer pour l'ensemble de l'événement.

Enfin, un rapport de visibilité prouvant que les éléments convenus ont été respectés devra être remis par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine à la Ville de Montréal une fois l'événement terminé.

JUSTIFICATION

L'École d'été sur l'agriculture urbaine constitue une vitrine de choix pour la Ville de Montréal, d'autant plus que cet événement, au rayonnement qui traverse la francophonie, croît en popularité et en notoriété.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits de 5 000 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement de la Division du développement durable. Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de l'agriculture urbaine s'inscrit dans les principes de développement durable en apportant des bénéfices sur les plans social (intégration sociale, solidarité) environnemental (biodiversité, paysages, verdissement) et économique (emplois et sécurité

alimentaire).

Le présent dossier est en lien avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 intitulée « Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur », où la Ville s'engage, « en lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, à développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville participe à la faisabilité de l'événement. L'impact principal de ce dossier est de non seulement reconnaître l'importance de l'agriculture urbaine à Montréal, mais surtout de consolider le développement des meilleures pratiques afin de favoriser le développement de l'agriculture urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'École d'été en agriculture urbaine se tiendra du 10 au 14 août 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CÔTÉ
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Danielle LUSSIER
C/d projets urb.

Le : 2015-07-02



Dossier # : 1150706007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver 14 projets déposés par huit arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 »

Il est recommandé :
d'approuver 14 projets d'infrastructures proposés par huit arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-15 17:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150706007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver 14 projets déposés par huit arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 »

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), de se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et de répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers.

L'ancienne Direction de la diversité sociale (DDS), mandatée pour réaliser le plan d'action, a sollicité la participation et la collaboration des directions de la ville centrale, des arrondissements, des élus locaux et des organismes partenaires attentifs à la cause des aînés.

Dans le cadre de cette démarche, un portrait bilan des services offerts aux aînés a d'abord été dressé. Quatre forums visant à préciser les enjeux et les attentes des aînés ont ensuite été tenus en février 2012. Le projet de Plan d'action a été soumis en assemblée publique en juin de la même année. À la suite de bonifications, en réponse aux commentaires obtenus, il a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 24 septembre 2012.

Depuis l'adoption de ce Plan d'action, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dispose d'un montant au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de réaliser des projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées.

Le SDSS a élaboré un programme afin d'encadrer les dépenses budgétaires reliées à la réalisation de projets municipaux visant les aînés. Le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 » a été approuvé par le comité exécutif en mai 2015. Il est doté d'un budget d'infrastructures de 2 M\$ par année, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération, pour les années 2015, 2016 et 2017, dont 1,5 M\$ provient de la ville centrale et 500 000 \$, de l'agglomération.

L'enveloppe annuelle de 2 M\$ est réservée tant aux projets en arrondissement (1,5 M\$) qu'à ceux portés par les services centraux (500 000 \$). Le soutien financier par projet correspond à 100 % des coûts admissibles tel que décrits au programme susmentionné. Toutefois, le soutien financier annuel accordé par projet ne peut excéder 200 000 \$, dans le cas d'un projet d'arrondissement et 500 000 \$, dans le cas d'un projet porté par un service central. Les projets peuvent s'échelonner sur plus d'une année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0826 - 6 mai 2015

Approuver, tel que soumis, le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 »

CG15 0203 - 26 mars 2015

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées »

CM15 0359 - 23 mars 2015

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées »

CM12 0850 - 24 septembre 2012

Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) / Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

DESCRIPTION

Le SDSS a lancé, le 7 mai 2015, un premier appel de projets auprès des arrondissements et des services centraux, lequel se terminait le 19 juin 2015. Ils ont ainsi été appelés à soumettre des projets selon les paramètres décrits dans le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 ». À noter que d'autres appels de projets auront lieu en 2016 et en 2017, le cas échéant, puisque le programme s'échelonne sur trois ans. Un total de 14 projets répartis dans huit arrondissements, ont été reçus. Ces projets ont fait l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement concerné. Les projets s'inscrivent dans un ou plusieurs des sept engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 », soit :

- Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés
- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés
- Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible
- Faciliter les déplacements des aînés dans la ville
- Améliorer l'accessibilité à l'information
- Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté
- Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre

Le SDSS a analysé les demandes et considère que les projets répondent aux besoins des aînés et qu'ils rejoignent les objectifs visés par le programme. Un tableau synthèse de tous les projets recommandés ainsi que le formulaire de demande individuelle de financement dûment rempli par les arrondissements pour chacun des projets déposés se trouvent en pièces jointes au dossier.

La réalisation des projets sera sous la responsabilité des arrondissements porteurs des projets. À titre de gestionnaires, ceux-ci s'assureront notamment de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à leur réalisation.

JUSTIFICATION

Le vieillissement de la population représente un défi majeur pour l'ensemble des institutions et des gouvernements actuels. Les données les plus récentes, soit celles du recensement de 2011, indiquent que près de 24 % des personnes âgées du Québec habitent l'île de

Montréal.

Au nombre de 250 335 sur une population totale de 1,65 millions de citoyens, les personnes âgées représentent près de 16 % de la population montréalaise. Et, d'ici 2026, la proportion augmentera à plus de 21 %, ce qui veut donc dire qu'une personne sur 5 habitant l'île de Montréal sera aînée. Dans ce contexte, des investissements deviennent nécessaires afin de s'assurer que la Ville mette à leur disposition des infrastructures permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, de leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets retenus suite au premier appel de projets lancé dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 », totalisent un montant global net de 1 716 837 \$ réparti comme suit :

- 2015 : 643 138 \$
- 2016 : 1 073 699 \$

Le budget PTI requis pour 2015 est déjà couvert par les règlements d'emprunt approuvés par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), en pièces jointes du présent dossier. Les virements de crédits pourront donc être effectués auprès des arrondissements selon les modalités prévues au programme.

Pour ce qui est des montants requis en 2016, ceux-ci seront octroyés selon les disponibilités budgétaires de la Ville et suite à l'approbation par le MAMOT des règlements d'emprunt requis. Il en sera de même pour chacune des années subséquentes de réalisation du programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions visant l'inclusion des personnes âgées s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets répondent aux besoins des aînés et ont fait l'objet de demandes de leur part ou de la part d'organismes locaux s'adressant aux personnes aînées. Ils contribueront à améliorer la qualité de vie des aînés et, dans plusieurs cas, leur forme physique. La réalisation des projets est donc fortement souhaitable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 ».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2015-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-07-15



Dossier # : 1156920001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à adhérer au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2015 et à agir en tant que vice-président de l'organisation - Dépense de 15 000 \$.

Il est recommandé :

1. Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2015 et agir en tant que vice-président de l'organisation - Dépense de 15 000 \$,
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-07-14 13:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156920001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à adhérer au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2015 et à agir en tant que vice-président de l'organisation - Dépense de 15 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en octobre 2010 à l'initiative de l'association Metropolis, de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et par 34 membres fondateurs (villes et réseaux de villes), le Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) est une organisation politique internationale de renforcement des solidarités et des capacités financières, par et entre les collectivités locales, complémentaire des réseaux de mobilisation, d'articulation et de plaidoyer existants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1462 (24 septembre 2014) - Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € (18 653 \$ CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014.
CE11 0974 (22 juin 2011) - Accorder une contribution de 10 000 Euros (14 234 \$) à même le budget de la Direction des affaires institutionnelles au Fonds mondial pour le développement des villes.

DESCRIPTION

Le fond mondial pour le développement des villes répond au besoin exprimé par les gouvernements locaux de posséder, en propre, un instrument :

- opérationnel et performant d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, pour la recherche de solutions financières expertes, durables et viables, des projets et activités portées par les collectivités territoriales;
- adapté aux besoins et réalités chaque fois spécifiques des territoires, aux capacités et compétences des équipes administratives et de leurs partenaires locaux, pratiquant une logique de subsidiarité, d'efficacité gestionnaire et de transfert des savoir-faire (appropriation);
- indépendant vis-à-vis des gouvernements, du secteur privé, des agences de développement et des grands bailleurs de fonds internationaux afin d'opérer suivant les orientations fortes définies par les autorités locales elles-mêmes.

À ce titre, le FMDV apporte expertise technique et ingénierie financière dans l'ensemble du processus de projet du développement urbain (définition, recherche de financement,

organisation).

Il facilite l'accès des collectivités territoriales à une ressource financière correspondant aux besoins qu'elles ont elles-mêmes identifiés, et dans les meilleures conditions : garanties, emprunts, subventions, dons, marchés financiers, mécanismes endogènes.

Cette double approche concertée d'appui technique pour repenser l'urbanisme et d'ingénierie financière appropriée pour en permettre le financement durable, autorise les collectivités, élus et équipes techniques à dessiner, développer et évaluer leurs propres projets de développement, selon la cohérence et les potentiels du territoire et en concertation avec les parties prenantes locales.

Basé à Paris, le FMDV est présent, à travers ses bureaux régionaux, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine afin d'agir au plus près de ses membres et des projets de territoire sur lesquels il est engagé.

En octobre 2010, la Ville de Montréal avait participé à la fondation du FMDV. Après avoir quitté le FMDV en 2012, la Ville de Montréal a réintégré l'association suite à la mission du Maire de Montréal en Europe en mai 2014.

Par la suite, la Ville de Montréal a intégré le Conseil d'administration du FMDV à Hyderabad en Inde en octobre 2014, en tant que vice-président.

Composition du Conseil d'administration

Présidence : Michèle Sabban, Région Île-de-France, France

1^{ère} Vice-Présidence : Antonio Balmón, Aire Métropolitaine de Barcelone, Espagne

2^{ème} Vice-Présidence : Geoffrey Makhubo, Ville de Johannesburg, Afrique du Sud

3^{ème} Vice-Présidence : José Fortunati, Ville de Porto Alegre, Brésil

4^{ème} Vice-Présidence : région de Bruxelles Capitale, Belgique

5^{ème} Vice-Présidence : Khalifa Ababacar Sall, ville de Dakar, Sénégal

6^{ème} Vice-Présidence : Mustafa Bozbey, ville de Nilüfer, Turquie

7^{ème} Vice Présidence : Seied Solat Mortazavi, ville de Machhad, Iran

8^{ème} Vice Présidence : Maty Mint Hamady, Communauté Urbaine de Nouakchott, Mauritanie

9^{ème} Vice Présidence : Denis Coderre, Ville de Montréal, Canada

10^{ème} Vice Présidence : Région Métropolitaine de Santiago du Chili, Chili

Trésorier : Fathallah Oualalou, la ville de Rabat, qui préside de la Commission Finances locales et développement de CGLU

Directeur Exécutif : Jean-François Habeau

Conseil Scientifique composé de cinq membres experts en finance, ingénierie, droit et urbanisme.

JUSTIFICATION

Depuis 2014, la Ville de Montréal a réintégré les associations de villes Metropolis et CGLU. L'implication de Montréal au sein de ces associations s'inscrit dans une démarche de positionnement de la Ville à l'échelle internationale et dans ses relations politiques avec des gouvernements locaux des cinq continents. La participation de la Ville au sein du C.A. du FMDV cadre dans ce positionnement politique international entrepris depuis 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser la Ville de Montréal à adhérer au Fonds mondial pour le développement des villes

pour l'année 2015.

Imputer la dépense comme suit :

	2015
2101.0010000.104043.01101.61900.016491.0000.000000.00000.00000 Bureau des relations internationales Contribution à d'autres organismes Autres organismes	15 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette implication de la Ville de Montréal au sein de FMDV lui permet d'affirmer son positionnement à l'échelle internationale

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Roxanne DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Inssaf ESSAYDI
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2015-07-10



Dossier # : 1150843014

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 1 314,55 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 22 au 23 juin 2015, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense de 1 314,55 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 22 au 23 juin 2015, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de la tournée des régions du Québec;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-07-08 10:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843014

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 1 314,55 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 22 au 23 juin 2015, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'importance pour le monde municipal de se concerter et de parler d'une même voix, le maire de Montréal a décidé en 2014 d'entreprendre une tournée annuelle dans les régions du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0237 Ratifier la dépense de 118,42 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Rimouski les 16 et 17 janvier 2014, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

- CE14 0238 Ratifier la dépense de 121,87 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Trois-Rivières les 19 et 20 janvier 2014, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0348 Ratifier la dépense de 163,26 \$ relative au déplacement, à Sherbrooke, les 10 et 11 février 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0577 Ratifier la dépense de 135,67 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 3 et 4 mars 2014, à Chicoutimi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0758 Ratifier la dépense de 262,14 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 10 et 11 avril 2014, à Gatineau, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE15 1013 Ratifier la dépense de 988,38 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 3 au 5 mai 2015, en Abitibi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

DESCRIPTION

Montréal est le poumon économique du Québec, mais une condition essentielle de notre prospérité est de pouvoir compter sur des régions fortes et ces dernières ont aussi besoin d'une métropole dynamique pour se développer, d'où l'importance pour le monde municipal de se concerter en vue de développer des partenariats durables.

JUSTIFICATION

La présence du maire de Montréal sur la scène régionale démontre le nouveau rapport entre Montréal et les régions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 314,55 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entretenir des liens avec toutes les régions du Québec en vue de développer des partenariats économiques, politiques et culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-07

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-07-08



Dossier # : 1153843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer au 10 septembre 2015 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur PTI 2016-2018

Il est recommandé :

- de fixer au 10 septembre 2015 la date limite à laquelle les conseils d'arrondissement devront transmettre les budgets PTI 2016-2018 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-23 17:14

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer au 10 septembre 2015 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur PTI 2016-2018

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4, contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville. En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et un programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement (PTI). Le comité exécutif doit donc déterminer la date de la séance au cours de laquelle les budgets 2016 et PTI 2016-2018 des arrondissements lui seront soumis.

Afin de respecter les délais prévus par la Charte et dans le cadre de la planification du PTI 2016-2018, dont le dépôt est prévu en octobre et l'adoption en novembre, à cet effet, il y a lieu de fixer :

- au plus tard le 10 septembre 2015 la date que les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2016-2018 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1074 - 2 juillet 2014 - Fixer au 5 septembre 2014 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur budget PTI 2015-2017.

CE13 0896 - 12 juin 2013 - Fixer au 30 juin 2013 la date à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leurs budget PTI 2014-2016.

CE12 0984 - 13 juin 2012 - Fixer au 13 juillet 2012 la date à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2013-2015 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du PTI 2013-2015 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de fixer le délai à l'intérieur duquel les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif et, conséquemment, au Service des finances leurs budgets PTI 2016-2018.

JUSTIFICATION

Le présent dossier concerne la mise en oeuvre du processus budgétaire introduit à la Charte de la Ville de Montréal par les articles 143.1, 143.2, 144.1, 144.8 et 146.1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respect des articles 143.2 et 144.5 de la Charte permettant à l'Administration d'adopter les budgets PTI 2016-2018 dans les délais prescrits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugénie BONIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-22

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan d'investissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et
fiscale

Approuvé le : 2015-06-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Approuvé le : 2015-06-23



Dossier # : 1151005003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 13 septembre 2015 de 11 h à 17 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Autoriser le marquage avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 13 septembre 2015 de 11 h à 17 h ;

2. d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ;

3. d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

3.1 Durant l'exécution des travaux de peinture :

3.1.1 une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;

3.1.2 la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol.

3.2 Cette autorisation est valable du 1er au 25 septembre 2015.

3.3 A l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée.

3.4 Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-06 09:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151005003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 13 septembre 2015 de 11 h à 17 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Autoriser le marquage avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

CONTENU

CONTEXTE

Les 11 et 13 septembre prochain, le prestigieux circuit UCI WorldTour fera un arrêt en Amérique, lors des Grands Prix Cyclistes de Québec et Montréal. Les meilleurs coureurs cyclistes de la planète s'attaqueront en moins de 48 heures aux circuits réputés de Québec et de Montréal sur des distances de plus de 200 km chacun. L'UCI WorldTour regroupe les plus belles courses cyclistes sur route du monde. On y retrouve aussi bien les plus grandes courses par étapes telles le Tour de France et le Giro d'Italia. Reflet du développement du cyclisme au niveau international, de nombreuses courses plus récentes en Océanie, en Amérique ou en Asie font maintenant partie de l'UCI WorldTour.

Événements GPCQM est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et créé le 1er juillet 2014. Il est le résultat de la fusion entre le Grand Prix Cycliste Pro-Tour, Événements sportifs challenge sprint et Gestion cyclo sportive Québec. L'organisme présentera la 6e édition du « Grand Prix cycliste de Montréal » (GPCM) le 13 septembre 2015.

Cet organisme demande les autorisations nécessaires pour la fermeture de rues pour le GPCM et l'autorisation de peindre sur la surface de la chaussée le logo de la Ville de

Montréal ainsi que les lignes réglementaires afin de satisfaire aux critères de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils des arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0273 du 30 avril 2015, CM15 0448 du 28 avril 2015 et CE15 0746 du 22 avril 2015, accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019 et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme.

- CE14 1073, du 2 juillet 2014, autoriser la cinquième édition de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal » le dimanche 14 septembre 2014 de 11 h à 17 h et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CE13 1222, du 14 août 2013, autoriser la quatrième édition de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal » le dimanche 15 septembre 2013 de 11 h à 16 h 30 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CG12 0291, du 23 août 2012, addenda modifiant la convention entre la Ville et le Grand Prix Cycliste Pro-Tour 2012-2014.
- CE12 1413, du 22 août 2012, autoriser la troisième édition de l'événement « Grand prix cycliste de Montréal » le dimanche 9 septembre 2012 de 11 h à 16 h 30 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CE11 1324, du 17 août 2011, autoriser la deuxième édition de l'événement « Grand prix cycliste de Montréal » le dimanche 11 septembre 2011 de 11 h à 16 h 30 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CE10 0727, du 12 mai 2010, autoriser l'occupation de la première édition de l'événement « Grand prix cycliste Pro-Tour » le dimanche 12 septembre 2010 de 11 à 16 h 30 autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CG09 0175, du 28 mai 2009, ajoute le dossier du Grand Prix Cycliste ProTour à la liste des projets faisant partie de la programmation 2009 liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec (MAMROT) pour des projets inclus dans la stratégie « IMAGINER-RÉALISER MONTRÉAL 2025 ».
- CG09 0465, du 3 décembre 2009, approuver un projet de convention dans le but d'octroyer un soutien financier ainsi qu'un soutien technique, à Grand Prix Cycliste ProTour pour les éditions 2010-2014 du Grand prix Cycliste ProTour Québec-Montréal.

DESCRIPTION

Le GPCM se tiendra le dimanche 13 septembre 2015 autour du parc du Mont-Royal. Les cyclistes emprunteront le parcours de 12,1 km à 17 reprises pour une épreuve totale de 205,7 km. Le départ de la course sera lancé à 11 h et l'arrivée est prévue aux alentours de 16 h 45. Le parcours de 12.1 km emprunte le circuit du Mont-Royal et sa périphérie. Le site de départ/d'arrivée est situé sur l'avenue du Parc côté ouest, entre l'avenue Mont-Royal et l'avenue des Pins. Le parcours touche 4 arrondissements soit: Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Outremont selon le tracé suivant:

Chemin de la Côte Ste-Catherine, Voie Camilien-Houde, Chemin Remembrance, Chemin Côte-des-Neiges côté Est, rue Gatineau, rue Maréchal, rue Decelles (passage sur le domaine privé de l'Université de Montréal, Chemin de la Rampe de l'école de la Polytechnique), boulevard Édouard-Montpetit, rue Vincent-D'Indy, Chemin de la Côte Sainte-Catherine et retour au site d'arrivée.

Le soutien technique tient compte du cahier des charges de l'UCI.

Comme nouveauté en 2015, il y aura présentation d'un Critérium le samedi 12 septembre sur l'avenue du Parc. Cette course, sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC), sera présentée à compter de 16 h. Le trajet utilisé sera l'avenue du Parc, des deux côtés, entre le Chemin de la Côte Ste-Catherine et l'avenue Duluth. Ce Critérium sera ouvert aux catégories Junior et Sénior (17 à 29 ans) pour les cyclistes amateurs et professionnels, hommes et femmes. Le départ pour les femmes sera donné à 16 h et près de 60 cyclistes sont attendus pour parcourir 33 km, soit 30 tours du parcours pour une durée de 47 minutes. Dès 17 h, le départ du Critérium des hommes sera lancé avec près de 100 cyclistes qui se disputeront la victoire sur une distance de 50 km, soit 45 tours pour une durée approximative de 62 minutes.

JUSTIFICATION

L'organisation des Grands Prix Cyclistes Québec - Montréal a obtenu de l'UCI en 2009 les deux premières licences pour des épreuves du circuit UCI WorldTour en Amérique. Ces licences ont été renouvelées pour les années 2013 à 2016. L'organisme « Événements GPCQM » a besoin du consentement de la Ville de Montréal avant de pouvoir utiliser le domaine public et les lieux publics de la Ville pour tenir le GPCM sur le territoire de Montréal. L'autorisation de la Ville de Montréal est également exigée par l'UCI.

Afin de répondre aux exigences de l'UCI, le traçage de la ligne de départ du GPCM ainsi que la ligne du Grand Prix sur la montagne y sont obligatoires. Le traçage de la ligne d'arrivée devra être effectué sur l'avenue du Parc, côté ouest, et une ligne blanche pour le passage du GPCM sur la montagne devra être tracée sur la Voie Camilien-Houde après le cap de roche au point le plus élevé du chemin. Le marquage sur la chaussée des logos de la Ville de Montréal fait partie du protocole d'entente avec le promoteur.

L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement lequel sera diffusé dans plus de 130 pays. Le GPCM offre une visibilité internationale à la Ville de Montréal et renforce le positionnement de Montréal comme ville d'événements sportifs d'envergure internationale. Par sa nature et le cadre télévisuel sur le déroulement des courses cyclistes, ce sport est un excellent véhicule pour promouvoir les aspects touristiques d'une ville hôte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2014, la valeur du soutien technique en biens et services de la Ville de Montréal a été estimée à 225 000\$. Pour les années 2015 à 2019, la Ville versera une contribution financière de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand prix Cycliste de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Le GPCM permet aux citoyens d'assister gratuitement à un spectacle cycliste de haut calibre mettant en vedette les meilleurs cyclistes au monde. Ces athlètes de renommée internationale sont des modèles pour les jeunes et stimulent leur intérêt pour la compétition de haut niveau et pour la pratique du sport en général.

Depuis 2010, l'organisme organise des stages pour la formation de commissaires, en

collaboration avec l'Association cycliste canadienne, développant ainsi une expertise au Québec.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal s'est engagée à soutenir cet événement. Un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM a été signé pour les éditions 2015 à 2019. Il est donc impératif de respecter l'engagement de la Ville en donnant suite à ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur a la responsabilité de respecter les exigences en termes de communication et de visibilité indiquées dans son protocole d'entente. Il devra également mettre en place un plan de communication afin de soutenir la tenue et la notoriété des deux courses.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet: approbation du parcours par le comité exécutif;
dépôt du cahier des charges;
Août : dérogations à la réglementation municipale;
7 septembre : début du montage;
13 septembre : réalisation du GPCM et début du démontage;
Novembre : rencontre de rétroaction;
Décembre : obtention du bilan des événements et du rapport d'activités de l'édition 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Luc DENIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Johanne FRADETTE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pierre P BOUTIN)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Pierre-Paul SAVIGNAC)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction (Valérie GAGNON)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics (Benoît MALETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Colette HOULE
Agente de projets - Promotion et Événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-15

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé
Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2015-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2015-07-05



Dossier # : 1150879002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 22 995 \$ (incluant les taxes) provenant de commandites de Wawanesa et de Hydro Québec. Autoriser une dépense supplémentaire de 20 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte.

Il est recommandé :

1. d'accepter le revenu supplémentaire de 22 995 \$ provenant de commandites de Wawanesa et d'Hydro Québec pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle de La Roulotte à l'été 2015.
2. d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces activités.
3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-13 08:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150879002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 22 995 \$ (incluant les taxes) provenant de commandites de Wawanesa et de Hydro Québec. Autoriser une dépense supplémentaire de 20 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1952, le théâtre La Roulotte sillonne les parcs de la Ville pour présenter aux jeunes Montréalais et à leurs parents une représentation de théâtre plein d'humour et de folie. Fondé par Paul Buissonneau, le théâtre La Roulotte est en fait le plus vieux théâtre pour enfants au Québec. Depuis 63 ans, il a permis à plusieurs générations et plus d'un million de jeunes d'avoir un premier contact avec la magie du théâtre. La production du théâtre La Roulotte est réalisée par la Ville de Montréal en collaboration avec l'École nationale de théâtre du Canada et le Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Elle permet chaque été à de jeunes finissants en théâtre issus de ces deux écoles d'acquérir une première expérience professionnelle. La production de La Roulotte circule annuellement dans différents parcs des arrondissements montréalais qui en assument, en partie, les coûts. Le Service de la culture assume, pour sa part, les coûts de production du spectacle à même un budget réservé à la programmation estivale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En 2013 et 2014, la Caisse de la culture a accordé une subvention de 10 000 \$ par année au Théâtre La Roulotte. Cette année, en raison de restructuration de ses programmes de dons, la Caisse de la culture a décidé de ne pas attribuer cette subvention à La Roulotte. Il a donc été décidé de rechercher de nouveaux partenaires ou commanditaires pour la saison 2015. Wawanesa et Hydro-Québec ont décidé de chacun offrir une commandite de 10 000\$ (+ taxes) en échange de visibilité. Les termes de ces accords se retrouvent en pièce jointe. Le montant de 20 000 \$ servira à couvrir les dépenses supplémentaires entourant la production de La Roulotte et permettra ainsi de maintenir une qualité de production constante tout en assurant de bonnes conditions de travail aux artistes participants malgré les augmentations inhérentes des coûts de production. De plus, cette augmentation permettra de financer le nouveau concours d'auteur pour La Roulotte 2016.

JUSTIFICATION

Cette collaboration permet au Théâtre La Roulotte de bonifier les cachets des interprètes et de l'ensemble de l'équipe de production ainsi que le budget général de production.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Wawanesa et Hydro Québec ont remis un chèque de 10 000 \$ (+ taxes). Ces sommes serviront à couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées au réseau Accès culture pour la production du Théâtre La Roulotte ainsi qu'à financer le nouveau concours d'auteur pour La Roulotte 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel ainsi que la solidarité des milieux culturels avec les communautés locales sont au coeur des projets du présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Grâce à l'appui des nouveaux commanditaires, nous pourrions maximiser le potentiel du théâtre La Roulotte et des activités de tout la programmation estivale et permettre ainsi, l'atteinte de nos objectifs :

- Offrir à la population montréalaise une programmation estivale de grande qualité;
- Appuyer les artistes de la relève;
- Sensibiliser le grand public à des formes d'expressions culturelle novatrices;
- Permettre l'accès au plus grand nombre de Montréalais des oeuvres de haute notoriété
- Instaurer, en collaboration avec le CEAD et les écoles partenaires, un concours d'auteur pour la production de la Roulotte 2016

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication comme convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai à juin 2015 : Mise en production du spectacle La Roulotte (Fifi Brindacier)

30 juin 2015 : Première représentation de la pièce

Fin juin : choix du lauréat du concours d'auteur pour la production 2016

Fin juin au 23 août : Représentations (49) dans les parcs de la ville du spectacle de La Roulotte

Automne 2015 : Remise du prix à l'auteur gagnant du concours

2016 : paiement des droits d'auteur du gagnant 2015 et mise en place du concours auteur 2017 en collaboration avec le CEAD

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2015-06-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-06-20



Dossier # : 1154815005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser deux virements budgétaires totalisant 1 278 000 \$ en provenance du PTI 2015 du Service de la diversité sociale et des sports, soit un virement de 900 000 \$ vers l'arrondissement de Lachine et un virement de 378 000 \$ vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour leurs projets de réfection de terrains de balle; projets réalisés dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

Il est recommandé :

1. D'autoriser un virement budgétaire de 900 000 \$ en provenance du PTI 2015 du Service de la diversité sociale et des sports vers le PTI 2015 de l'arrondissement de Lachine pour la réalisation du projet de réfection de l'éclairage des terrains de balle au parc LaSalle, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
2. D'autoriser un virement budgétaire de 378 000 \$ en provenance du PTI 2015 du Service de la diversité sociale et des sports vers le PTI 2015 de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation du projet de réfection du terrain de balle au parc Saint-Laurent, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-15 08:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154815005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser deux virements budgétaires totalisant 1 278 000 \$ en provenance du PTI 2015 du Service de la diversité sociale et des sports, soit un virement de 900 000 \$ vers l'arrondissement de Lachine et un virement de 378 000 \$ vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour leurs projets de réfection de terrains de balle; projets réalisés dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens, le comité exécutif a adopté, le 21 janvier 2015, le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Le programme a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des terrains de balle.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) agit à titre de gestionnaire du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal (service requérant). Il a notamment pour responsabilités de mettre en application et de gérer le programme, ainsi que de s'assurer du respect des objectifs de celui-ci. La réalisation des projets est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR).

À la suite de l'adoption du programme, un appel de projets a été fait aux arrondissements. Les arrondissements de Lachine et Saint-Laurent ont déposé des demandes pour des projets qui répondent aux modalités du Programme de réfection de terrains de balle. Toutefois, pour ces projets, les plans et devis ont déjà été réalisés et le processus d'octroi de contrat pour la réalisation des travaux est en cours ou terminé.

Après une analyse de l'ensemble des projets soumis par les arrondissements, le SDSS et le SGPVMR recommandent de soutenir financièrement ces deux arrondissements dans la réalisation de leurs projets, et ce, même si le SGPVMR ne sera pas responsable de la réalisation de ceux-ci. En effet, dans ce contexte, il est plus optimal d'effectuer des virements budgétaires que de transférer au SGPVMR la gestion de ces projets en cours. Le SGPVMR aura plutôt un rôle d'accompagnement et d'expert-conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 19 0184	1 juin 2015	Adhésion de l'arrondissement de Lachine au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal et acceptation de l'offre de service du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville centre pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.
CA15 080274	5 mai 2015	Adhésion de l'arrondissement de Saint-Laurent au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal et acceptation de l'offre de service du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'accompagner l'arrondissement pour la réfection du terrain de balle du parc Saint-Laurent.
CM15 0546	27 avril 2015	Offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.
CM15 0201	23 février 2015	Avis de motion - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.
CE15 0109	21 janvier 2015	Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 1061	13 novembre 2014	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.

DESCRIPTION

Le présent dossier traite de deux virements budgétaires qui seront réalisés dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle :

- Un virement de 900 000 \$ entre le SDSS et l'arrondissement de Lachine afin de permettre la réalisation du projet de réfection de l'éclairage des terrains de balle au parc LaSalle.
- Un virement de 378 000 \$ entre le SDSS et l'arrondissement de Saint-Laurent afin de permettre la réalisation du projet de réfection du terrain de balle au parc Saint-Laurent.

Les arrondissements de Lachine et de Saint-Laurent coordonneront et superviseront la réalisation de leurs projets respectifs, et ce, avec la collaboration du SGPVMR.

JUSTIFICATION

Le réseau des terrains de balle montréalais accuse un vieillissement important. Plusieurs terrains de balle sont en mauvais état et nécessitent un investissement important en travaux de réfection (éclairage, drainage, etc.). Si rien n'est fait, plusieurs terrains pourraient ne plus être utilisables à court ou moyen terme. En raison de la nature compétitive du sport lié à un réseau d'équipements, les impacts des fermetures ne se limiteraient pas seulement aux arrondissements concernés, mais plutôt à l'ensemble du territoire montréalais.

À cet effet, des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir, ajuster ou améliorer l'offre de services et rendre les terrains de balle sécuritaires, efficaces et attrayants pour les usagers. Ces investissements sont d'autant plus nécessaires si l'on considère l'importante diminution du nombre de terrains de balle au cours des dernières années, et ce, dans un contexte de regain de popularité de la pratique du baseball.

Les deux virements budgétaires permettront aux arrondissements de Lachine et de Saint-Laurent de réaliser les projets soumis lors de l'appel de projets. La collaboration du SGPVMR permettra également un partage des connaissances associées aux différents travaux de réfection des terrains de balles, ce qui aidera au Programme de réfection des terrains de balle dans son ensemble.

Les joueurs de baseball et de balle molle montréalais bénéficieront ainsi plus rapidement de terrains de balle offrant de meilleures conditions pour la pratique de ces sports.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de 1 278 000 \$ requis pour réaliser des projets de réfection de l'éclairage des terrains de balle au parc LaSalle à Lachine et de réfection du terrain de balle au parc Saint-Laurent à Saint-Laurent est disponible au PTI 2015 du Service de la diversité sociale et des sports (règlement d'emprunt 15-035 de 2 000 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal).

Les virements budgétaires s'effectueront à partir du PTI du Service de la diversité sociale et des sports vers le PTI 2015 des arrondissements, soit un virement de 900 000 \$ vers l'arrondissement de Lachine et un virement de 378 000 \$ vers l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier. Ces dépenses seront entièrement assumées par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans un contexte de recrudescence de la popularité des sports de balle, des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et/ou améliorer l'offre en terrains de balle aux Montréalais et pour rendre ceux-ci sécuritaires, efficaces et attrayants pour les usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux de réfection des terrains de balle :

- Parc LaSalle à Lachine - à partir de l'été 2015;
- Parc Saint-Laurent à Saint-Laurent - à partir de l'automne 2015.

Poursuite de la mise en oeuvre du Programme de réfection des terrains de balle :

- Planification des projets par les services corporatifs, en collaboration avec les arrondissements - à partir du printemps 2015;
- Réalisation de projets par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, en collaboration avec les arrondissements - à partir de l'automne 2015;
- Dépôt du bilan de la période 2015-2017 du Programme de réfection des terrains de balle au comité exécutif - hiver 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Martin MOUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Jean-François NADON)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Patrick IGUAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-14

Luc DENIS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-07-14

CE : 30.008

2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.009

2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153496004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Bruchési et la rue De Lille, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ». N/Réf. : 31h12-005-2556-03

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Bruchési et la rue De Lille, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ». formée des lots 5 620 022 à 5 620 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan G-112 Sault-au-Récollet, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, numéro de dossier 21486, en date du 10 mars 2015, sous le numéro 1586 de ses minutes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-07-02 16:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153496004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Bruchési et la rue De Lille, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ». N/Réf. : 31h12-005-2556-03

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, les propriétaires du bâtiment sis aux 10740, avenue Bruchési ont manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est presque entièrement occupée par les propriétaires riverains.

Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 5 620 022 à 5 620 028 du cadastre du Québec. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, seulement un propriétaire n'a pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture de sept (7) lots identifiés sur le plan G-112 Sault-au-Récollet, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Une parcelle de la ruelle, connue comme étant le lot 5 620 029 du cadastre du Québec, située à l'arrière des bâtiments sis aux 10720, avenue Bruchési, 2405, boulevard Henri-Bourassa Est et 2425, boulevard Henri-Bourassa Est, demeurera propriété de la Ville et dans le domaine public, puisque ces immeubles sont dotés d'un garage, dont l'accès est situé à l'arrière desdits bâtiments.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant les lots 134-30, 134-38 et 134-45 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, en vertu de l'article 36a de l'ancienne Charte de la Ville aux termes d'un avis publié le 16 mars 2001, sous le numéro 5 236 453, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1144666051 - 24 février 2015 - Approuver le projet de remplacement du lot 1 744 849 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la rue Lille et au sud-est du boulevard Gouin,

dans l'arrondissement d'Ahuntsic - Cartierville, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 11 novembre 2014, minute 1558.

DESCRIPTION

Adopter un Règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 620 022 à 5 620 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication sur les lots 5 620 023 et 5 620 024, délimitée par les lettres CDLJC, tels qu'identifiés au plan G-112 Sault-au-Récollet, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, numéro de dossier 21486, en date du 10 mars 2015, sous le numéro 1586 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction des affaires civiles, de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-17

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-06-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-07-02



Dossier # : 1154039004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1 739 664 et 1 745 162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement

Il est recommandé au conseil municipal :

D'adopter, en vertu du paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville, un règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1739664 et 1745162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-06-26 08:56

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154039004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à l'adoption, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1 739 664 et 1 745 162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement - zone 0503

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2000, le conseil municipal de Montréal adoptait le Règlement 00-189 sur l'occupation, par Stéphane Gatien, du bâtiment portant les numéros 10060 à 10070, avenue Charton (00-188), à des fins d'assistance à des personnes ayant besoin d'hébergement, en vertu de l'article 524 2d de la charte de l'ancienne Ville de Montréal. Ce règlement permettait à Stéphane Gatien faisant affaire sous les nom et raison sociale « *Le Grenier* » d'occuper le bâtiment visé à des fins de résidences pour personnes ayant besoin d'hébergement pour un maximum de 13 personnes et ce, malgré la réglementation d'urbanisme qui prescrit un usage résidentiel seulement (1 à 3 unités de logement).

En mai 2006, le conseil municipal adoptait le règlement 06-028 sur l'occupation du bâtiment portant les numéros 10048 à 10058, avenue Charton, pour des personnes ayant besoin d'hébergement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal pour un maximum de 13 personnes.

En 2014, l'exploitant de la résidence d'hébergement située au 10060-70, avenue Charton a acquis la résidence située au 10048 à 10058, avenue Charton. Comme les deux résidences ont une vocation identique et sont situés dans des bâtiments qui sont jumelés, le requérant souhaite fusionner les deux résidences pour en faire une seule comprenant 24 chambres individuelles pouvant accueillir 24 personnes. Il est donc nécessaire d'adopter un nouveau règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, pour autoriser la nouvelle résidence pour personnes ayant besoin d'hébergement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM06 0316, 23 mai 2006 : Adoption du règlement 06-028 autorisant l'occupation du bâtiment portant les numéros 10048 à 10058, avenue Charton, pour des personnes ayant besoin d'hébergement

CO0002740, 30 octobre 2000 - Adoption du règlement 00-189 sur l'occupation, par Stéphane Gatien, à des fins d'assistance aux personnes ayant besoin d'hébergement, du bâtiment portant les numéros 10060 à 10070, avenue Charton

DESCRIPTION

Les immeubles portant les numéros 10048 à 10058 et 10060 à 10070, avenue Charton sont deux bâtiments jumelés qui étaient à l'origine des résidences trifamiliales. La nouvelle résidence résultant de la fusion des deux (2) résidences précédentes hébergerait un maximum de 24 personnes.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à cette occupation pour les motifs suivants :

- l'occupation à des fins de résidence pour personnes ayant besoin d'hébergement a été dûment autorisée par règlements du conseil municipal pour chacun de ces immeubles en l'an 2000 et en 2006 . Le fusion des deux (2) entreprises pour en faire une seule requiert donc une nouvelle autorisation puisque l'usage "résidence d'hébergement" est non conforme aux usages prescrits par le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);
- ce type de résidence pour personnes âgées s'apparente à l'usage habitation autorisé autant par sa fonction d'hébergement que par le gabarit des bâtiments qui est semblable aux unités résidentielles du voisinage;
- l'occupation et la capacité d'accueil limitée à 24 personnes ne sont pas de nature à générer des nuisances sur le milieu. Selon les informations obtenues auprès de la Division des permis et inspections, aucune plainte n'a été signalée dans le passé de la part des résidents du secteur;
- toutes les transformations apportées à l'intérieur du bâtiment répondent adéquatement aux mesures de prévention des incendies et des exigences de sécurité relatives à ce type d'usage;
- les transformations apportées à l'intérieur du bâtiment afin de l'aménager en centre d'hébergement ont passablement altéré le caractère domestique résidentiel. Aussi, l'occupation du bâtiment par des unités de logement conformes à la réglementation nécessiteraient des travaux majeurs comportant des coûts tout aussi importants.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 6 mai 2015, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé l'approbation du projet tel que présenté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement
Adoption d'une résolution par le comité exécutif de la Ville de Montréal
Adoption d'un avis de motion et du projet de règlement par le conseil municipal
Adoption du règlement par le conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-11

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme

CE : 40.003

2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2015/07/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154501005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2015 au 30 juin 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-07-06 17:30

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154501005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2015 au 30 juin 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du deuxième rapport à être déposé aux instances pour l'année 2015. Par ailleurs, il y aura un troisième rapport trimestriel qui couvrira la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois d'octobre 2015.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015, il est démontré qu'il y a eu une (1) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0780 - 22 avril 2015 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un troisième rapport trimestriel pour l'année 2015 sera présenté au comité exécutif au début du mois d'octobre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-03

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-07-03

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2015-07-06